



# CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

## Présents :

M. Mangon, M. Augé, M<sup>me</sup> Layrisse, M. Braun, M<sup>me</sup> Dumas, M. Acquaviva, M<sup>me</sup> Le Moller, M. Dubos, M<sup>me</sup> Thibaudeau, M. Leblond, M<sup>me</sup> Hanusse, M. Claudin, M<sup>me</sup> Picard, M<sup>me</sup> Alhaitz, M<sup>me</sup> Barrière, M. Bouteyre, M. Auffret, M. Pages, M<sup>me</sup> Rivière, M. Barat, M<sup>me</sup> Nardini, M. Roucher, M. Garnier, M. Delpech, M. Morisset, M. Cristofoli, M. Cases, M<sup>me</sup> Rigaud, M<sup>me</sup> Durand, M. Ouillade.

## Absents ayant donné leur pouvoir :

Monsieur Alban a donné pouvoir à Madame Nardini  
Madame Baron a donné pouvoir à Monsieur Augé  
Monsieur Guichoux a donné pouvoir à Monsieur Cases  
Madame Ferec a donné pouvoir à Monsieur Auffret  
Monsieur Demanes a donné pouvoir à Madame Layrisse

## Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Bouteyre

La séance est ouverte.

## DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG18\_023 Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.  
Vote

Rapporteur : Antoine Augé

2/DG18\_024 Compte administratif du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Rapporteur : Antoine Augé

3/ DG18\_025 Compte administratif du budget annexe de la production d'énergie de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Rapporteur : Antoine Augé

4/ DG18\_026 Compte administratif du budget annexe Galaxie de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Rapporteur : Antoine Augé

5/DG18\_027 Compte administratif du budget annexe Picot de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Rapporteur : Antoine Augé

6/DG18\_028 Compte administratif du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Rapporteur : Antoine Augé

7/DG18\_029 Compte administratif du budget annexe des logements très sociaux de la commune pour l'exercice 2017. Vote  
Rapporteur : Antoine Augé

8/DG18\_030 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget principal. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

9/DG18\_031 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

10/DG18\_032 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe de la production d'énergie. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

11/DG18\_033 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

12/DG18\_034 Dissolution du budget annexe des logements très sociaux. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

13/DG18\_035 Comptes de gestion 2017. Approbation  
Rapporteur : Antoine Augé

14/DG18\_036 Fixation des taux des trois taxes communales pour l'exercice 2018. Décision  
Autorisation  
Rapporteur : Antoine Augé

15/DG18\_037 Amortissement et neutralisation des attributions de compensation en investissement. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

16/DG18\_038 Rapport de situation 2018 sur l'égalité femmes-hommes. Porté à connaissance  
Rapporteur : Jean-Louis Roucher

17/DG18\_039 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget principal. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

18/DG18\_040 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018 Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

19/DG18\_041 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe de la production d'énergie. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

20/DG18\_042 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe Galaxie. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

21/DG18\_043 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe Picot. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

22/DG18\_044 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Adoption  
Rapporteur : Antoine Augé

23/DG18\_045 Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. FDAEC 2018. Dotation pour la commune. Décision  
Rapporteur : Rapporteur : Antoine Augé

24/DG18\_046 Demande de financement auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorisation  
Rapporteur : Antoine Augé

25/DG18\_047 Ouverture d'une Autorisation de programme pour le réaménagement de la place de la République. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

26/DG18\_048 Modification de l'Autorisation de programme pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France. Décision  
Rapporteur : Antoine Augé

**27/DG18\_049** Marché public de location et maintenance de systèmes d'impression et numérisation couleurs. Avenant. Autorisation

Rapporteur : Antoine Augé

**28/DG18\_050** Marché public de service d'entretien ménager des bâtiments municipaux. Avenant. Autorisation

Rapporteur : Antoine Augé

**29/DG18\_051** Marché de fourniture d'équipements numériques pour les écoles. Avenants. Autorisation

Rapporteur : Antoine Augé

**30/DG18\_052** Actualisation du tableau des effectifs. Décision

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

**31/DG18\_053** Signature de convention avec l'association Bordeaux Technowest et versement de subvention de fonctionnement 2018. Décision

Rapporteur : Pascal Dubos

**32/DG18\_054** Signature de convention avec l'association Mission Locale Technowest et versement de subvention de fonctionnement 2018. Décision

Rapporteur : Pascal Dubos

**33/DG18\_055** Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc - Création d'une Zone d'Aménagement Différée ( ZAD). Décision

Rapporteur : Pascal Dubos

**34/DG18\_056** Bilan des cessions et acquisitions 2017. Porté à connaissance

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

**35/DG18\_057** Cession 2 lots à bâtir - Quartier Hastignan. Autorisation

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

**36/ DG18\_058** Dénomination de voie Impasse Bernard Palissy. Autorisation

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

**37/ DG18\_059** Subventions aux associations pour l'exercice 2018. Autorisation

Rapporteur : Vanessa Dumas

**38/DG18\_060** Versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2018. Décision

Rapporteur : Vanessa Dumas

**39/DG18\_061** Ouverture d'un pôle jeunesse sur la commune – Demande de subvention. Autorisation

Rapporteur : Françoise Hanusse

**40/DG18\_062** Demande de subventions pour des projets de travaux sur des équipements sportifs. Autorisation

Rapporteur : Pierre Braun

**41/DG18\_063** Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2018. Décision

Rapporteur : Danièle Layrisse

## ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Affaire ajoutée :

**DG18\_064** Contrat de propreté de Bordeaux Métropole. Approbation

Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva

Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire**

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord vous dire mes chers Collègues qu'en cette journée de deuil national, bien évidemment, je vais vous proposer dans quelques instants une minute de silence à la mémoire du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame

et des autres victimes de l'attentat que nous avons connu ces derniers jours. S'agissant du Colonel Beltrame, nous avons tous été totalement frappés, saisis et même remués en profondeur les uns et les autres et le pays en entier, par un acte de bravoure et d'héroïsme qui trouble parce qu'il ajoute, à la mission qui est déjà très difficile des gendarmes, un caractère sacré, sacrificiel, qui nous met nous-même face à nos responsabilités d'acteur de la puissance publique et qui rappelle que non seulement le métier est dangereux mais qu'il y a des gens qui l'exercent d'une manière sans limite, avec un dévouement qui ne connaît pas de borne évidemment. Nous en sommes tous troublés, émus et tout à fait admiratifs. Évidemment, les victimes elles-mêmes. Ce sera aussi le sens de cette minute de silence, pour saluer les victimes qui une fois de plus ont dû sacrifier leur vie, face à ce que nous n'acceptons pas, c'est-à-dire la barbarie et le terrorisme et enfin, cette minute de silence indiquera que les républicains, la République peut se rassembler, forte, unie, solidaire, déterminée face à la barbarie et au terrorisme. Donc mes chers collègues, je vous propose que nous respections cette minute de silence.

### **Minute de silence.**

Avant de commencer l'ordre du jour, quelques mots cette fois plus locaux bien sûr pour revenir sur le vote du vendredi 23 mars dernier en Conseil de Métropole qui nous a permis de voter, à une très large majorité 100 voix sur 105, la délibération qui portait sur l'extension de la ligne D du Tramway vers Saint-Médard-en-Jalles. C'est donc, je dirai, même si je ne vais pas vous infliger un long pensum autour de cela, mais malgré tout, c'est un moment que l'on se doit de souligner parce qu'il y a vraiment beaucoup de choses qui se sont produites et cristallisées autour de ce moment-là et de ce vote-là.

D'abord, nous venons de réparer une erreur majeure qui était celle de la commune de Saint-Médard-en-Jalles qui n'avait pas su faire valoir ces arguments pour obtenir une liaison de transports en commun efficace jusqu'à présent et en même temps, cette erreur de la Commune était aussi une profonde injustice territoriale exercée à l'encontre de la population de Saint-Médard-en-Jalles, en premier lieu, ceux qui sont dépendants des transports en commun, les jeunes, les lycéens, les salariés, les personnes socialement les plus fragiles qui ont besoin des transports en commun encore plus que les autres. Nous avons réussi, tous ceux qui se sont mobilisés pour cela, naturellement la Municipalité, à finalement obtenir une inversion de l'histoire, de l'histoire administrative, politique, locale. Ce sont des événements peu fréquents, il faut quand même le dire, on ne va pas en parler pendant une demi-heure, mais enfin quand même, il faut le noter. Nous avons réussi ce petit exploit avec le soutien d'un certain nombre de gens qui étaient conscients de cette injustice, en premier lieu Alain Juppé, en tant que Président de la Métropole, qui avait pleinement conscience de ce besoin-là. Et c'est donc en cela que le 23 mars a été un jour historique pour la Commune puisque nous avons pris cette décision. Cette décision est d'autant plus intéressante que, non seulement, elle acte de manière définitive le fait que le Tramway viendra bien à Saint-Médard-en-Jalles dans un délai court, mais, en plus, elle ouvre une perspective qui est une perspective extrêmement intéressante pour les quartiers ouest, c'est la prolongation de cette ligne de tramway vers les quartiers ouest, à un horizon qui mérite encore d'être précisé, mais en tout état de cause relativement rapidement, rapidement en terme de délai de transports en commun, puisque nous allons lancer sur cette question-là, celle de la desserte des quartiers ouest, les études pré-opérationnelles, très rapidement, en tout cas d'ici la fin de l'année et que donc, nous enclenchons un processus qui devra nous permettre d'avoir une desserte de très haut niveau de la commune à terme. C'est donc un moment que nous avons partagé, pour ceux qui siègent à la Métropole, avec beaucoup de plaisir mais avec surtout le sentiment que nous venions de corriger quelque chose qui était très dommageable pour la Commune.

Je voulais vous rappeler cela avant d'en venir aux questions plus classiques.

### **Monsieur Cristofoli**

Chers Saint-Médardais, chers membres des services, chers collègues. Je voudrais intervenir car

je ne pense pas que nous aurons l'occasion de reparler du Tramway, donc je voulais en profiter à mon tour pour dire deux mots sur le sujet et la décision du Conseil de Métropole sur la prolongation du Tram D.

Vous l'avez dit, cela a été un vote à une large majorité certes, mais cela a quand même été un vote compliqué si l'on en croit la durée de la séance qui s'est passée le 23 mars et les divers événements qui ont été relatés dans le journal Sud-Ouest. Je crois que tout ne s'est pas fait aussi simplement que vous le dites. Alors, au final, le tracé 4 A, puisque c'est celui dont il s'agit, a été retenu. Alors je voulais vous dire, mes chers collègues, que j'ai un sentiment mitigé, d'abord un sentiment de satisfaction parce que le projet, je considère, au moins dans une première partie, qu'il va vraiment dans l'intérêt général du quadrant Nord Ouest et c'était l'objet de la concertation sur le sujet puisqu'il va permettre de desservir Le Taillan-Saint-Aubin-Saint-Médard et plus globalement tout le Médoc avec un parc relais à Germignan. Donc, je pense que c'est vraiment une avancée notable, c'est bien sûr une satisfaction pour moi, la préservation du Bois des Sources, parce que je pense qu'avec un tramway sur la piste cyclable, enfin avec une piste à côté mais à cet endroit-là, cela aurait été une ineptie, tel que je le pense, et puis en parallèle de cela, c'est quand même une déception et une incompréhension de l'arrivée proposée jusqu'à Saint-Médard Centre. Je n'arrive pas à comprendre ce qui a pu se passer et j'ai besoin de comprendre cela. Comment cette boucle qui induisait une VAN très négative était tout d'un coup devenue rentable ? Comment c'était possible qu'elle soit tout d'un coup devenue rentable ? Moi, j'ai besoin de comprendre en quoi un parc relais au centre-ville a vraiment un intérêt ? Puisque vous aviez dit, lors de la concertation à Pierre Mendès France, que les diverses options du tracé 4 et notamment celui qui s'arrêtait au niveau de l'école Montaigne, cela ne vous allait pas parce qu'il n'y avait pas de parc relais. J'essaie de poser les choses, je me dis que si l'on est au centre-ville, si l'on a un tram qui s'arrête à cet endroit-là, on est au centre-ville, on prend le tram donc on n'a pas besoin de parc relais et si en revanche on doit prendre sa voiture, autant aller à Germignan la poser plutôt que de s'engluier dans un centre ville qui est vraiment un endroit très spécifique. La spécificité de Saint-Médard, c'est d'avoir cet espèce de goulet au niveau de notre centre-ville, donc je ne comprends pas comment tout d'un coup cette ligne est devenue rentable.

J'avais demandé aussi, pour cette séance du Conseil Municipal, la possibilité d'utiliser la vidéo pour appuyer mes propos. J'ai demandé cela il y a 15 jours, c'est un petit aparté, on ne m'a répondu que cet après-midi, merci en tout cas de la réponse. On m'a dit que ce n'était pas possible parce que ce n'était que pour ceux qui portent des délibérations, donc Monsieur Acquaviva qui nous dit toujours que nous sommes traités toujours très très bien, et bien voilà, nous n'avons pas le droit d'utiliser les outils. Donc j'avais préparé quelques feuilles pour vous les montrer, je vous en montrerai peut-être une à la fin.

Ma demande, par rapport à tout ce que je viens de dire, serait de participer à un groupe de travail sur l'arrivée à Saint-Médard centre, parce que je pense que tout cela n'est pas encore finalisé, enfin en tout cas je l'espère, et donc j'aimerais bien que l'on retravaille là-dessus au niveau des élus.

Vous avez parlé de la desserte des quartiers ouest et j'aimerais bien que l'on y réfléchisse ensemble à cette desserte des quartiers ouest par le BHNS ou par autre chose mais, à mon avis, plutôt à partir de Germignan en allant rejoindre Picot parce que je ne vois pas comment, de nouveau sur la piste cyclable, vous allez desservir les quartiers ouest.

Et je redis, à titre personnel, parce que j'essaie de m'inscrire dans l'intérêt général, je peux me tromper, que les 2,6 kilomètres qui finalement vont être utilisés depuis Germignan, je vous le montre comme cela vous le verrez, qui sont là pour rejoindre Saint-Médard centre, est-ce-qu'ils n'auraient pas été mieux utilisés au niveau de la prolongation du Tram A vers les 5 chemins pour que l'on ait finalement en tant que Saint-Médardais un BHNS qui nous desserve le mieux possible au centre de Saint-Médard puis deux parcs relais, un aux 5 chemins et un à Germignan, pour permettre d'utiliser les différents transports en commun avec bien sûr après une réflexion de desserte de ces parc relais et de ces terminus ?

Alors, pour ma part, je me mobiliserai à partir de maintenant sur la desserte des quartiers ouest en BHNS ou en prolongation depuis Germignan et puis j'essaierai tant que faire se peut, pour éviter à mon avis des dépenses inutiles à la Métropole, à savoir, cette boucle qui part de la RPA,

qui fait le tour par le collège François Mauriac, qui rejoint la piste cyclable pour arriver derrière le Carré des Jalles, je ne sais toujours pas pourquoi ? Merci beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Cristofoli, merci de votre intervention, je prends acte.

Alors, je précise que l'on n'est quand même pas là pour refaire le débat, il a été clos. Exprimez-vous, je ne veux censurer personne.

### **Monsieur Morisset**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, les internautes, chers collègues. D'abord, il y a deux aspects dans ce que venez de dire Monsieur le Maire, au niveau de la présentation de ce tram et de cette bonne façon dont cela a été voté. Il est surtout contestable de se rendre compte que dans le système actuel d'une démocratie représentative, l'information a été actée et divulguée à la Presse avant même que le vote soit fait. Donc, de ce côté-là, il est regrettable de voir qu'effectivement il y a une certaine forme d'hégémonie, de façon de classer les choses. Quand on a la main sur un dossier, on se permet des choses qui sont anti-démocratiques, je trouve cela absolument lamentable, cela a été dénoncé par Pierre Hurmic à la Métropole et je me permets de le répéter encore ici.

Deuxièmement, je crois que sur le dossier, encore une fois, outre les chiffres que l'on peut avancer comme quoi d'un seul coup, ce tram, cette extension plutôt de tram, puisqu'il reste toujours très très limité, se retrouve avec une VAN supérieure à 0, je crois qu'il faut quand même être un peu aussi en rappel qu'une VAN, qui était déjà de 341 fois celle du projet sur la ligne originale, c'est-à-dire sur la piste cyclable, démontrait déjà que le tram-bus, c'est-à-dire le BHNS, était déjà 341 fois bien meilleur. Encore aujourd'hui, on voit bien que l'on essaie de faire croire aux Saint-Médardais que ce projet-là est absolument indispensable, structurant, avec tous les termes qui vont bien, pertinent, enfin bref, mais en fait, on se rend bien compte que si l'on avait utilisé l'argent public d'une autre manière, avec bonification comme vient de le souligner Monsieur Cristofoli, c'est-à-dire de la ligne dans l'axe vers la gare, on aurait encore gagné quelques minutes. Si l'on avait été en même temps aussi pertinents et intelligents à plusieurs, comme je vous le répète souvent, on aurait pu aussi augmenter les zones de parking en périphérie et donc essayer d'améliorer la fréquence et les besoins pour rejoindre donc, soit les lieux de travail, soit les lieux culturels, soit les lieux d'Éducation Nationale ou autres et puis en même temps, je crois que c'est une démonstration qui est en train d'être faite, Bordeaux Métropole s'est bien rendue compte que le projet n'était pas suffisant puisque aujourd'hui, elle va vers, ce que l'on a proposé déjà dès janvier 2016, ce que l'on aurait appelé la ceinture. On voit bien aujourd'hui que faire remonter un tram-bus de l'aéroport vers le nord est indispensable et il faut continuer dans ce sens-là, c'est-à-dire d'aller chercher les gens au-delà du Taillan.

Je crois qu'il est indispensable de rappeler que ce projet de tram va effectivement engorger le centre, va doubler finalement une certaine fréquentation et finalement améliorer une certaine forme de possibilités de se rendre sur Bordeaux ou ailleurs mais on est quand même dans un encombrement permanent qui ne fera finalement que décevoir les gens d'une certaine manière, au niveau global. Les grands besoins se sont les axes et le principe du maillage donc, en fait, on rejoint ce que l'on essaie de développer depuis bon nombre d'années sur toutes les grandes métropoles. Et c'est une démonstration quand je vois aujourd'hui que des villes comme Dunkerque arrive à faire des transports en commun gratuits. Quand on veut vraiment faire quelque chose d'important, avec de l'imaginaire derrière, on peut rendre service au plus grand nombre et d'une manière beaucoup plus adéquate. Et c'est pour cela effectivement que je déplore encore une fois ce vote qui est une grosse dépense pour la Métropole et finalement qui se ressentira dans les années à venir.

### **Monsieur Cases**

Je partage totalement le point de vue de mes collègues. Je veux juste rappeler une chose, c'est que nous sommes partisans d'abord et avant tout du succès du BHNS. Vous ne me direz pas que la Métropole mettra ou a mis 100 millions pour permettre à un BHNS de circuler de

Saint-Aubin à Saint-Médard jusqu'à la gare en ligne directe, en desservant véritablement les pôles qui intéressent les Saint-Médardais, établissements scolaires, administrations, commerces et cetera, en ligne directe, sans rupture de charge, pour arriver jusqu'à la gare, avec sept arrêts sur la commune. Je pense que le BHNS doit être un véritable succès et nous espérons que dès 2020, dès que le conseil d'État aura levé les hypothèques, nous pourrons l'emprunter.

Ce que je trouve très surprenant dans ce dossier, c'est qu'en définitive la Métropole ait trouvé 80 millions d'euros supplémentaires, des sommes un peu insoupçonnées quand on écoute le discours de son Président, alors même qu'il n'aura été fait aucune évaluation de ce que le BHNS peut apporter à la commune. Je reste très surpris de ce fait-là, de me dire qu'une communauté est en capacité d'investir 80 millions d'euros supplémentaire avant même de savoir ce que donnera le BHNS. Alors, je ne reviendrais pas sur le discours de certains de vos adjoints sur ce qu'est le BHNS mais, en tout état de cause, on le fait ou on ne le fait pas, ou l'on met 100 millions d'euros ou l'on ne les met pas mais si cela ne sert à rien ou à pas grand chose, c'est quand même assez discutable.

Je voudrais juste revenir sur l'idée qu'en définitive qu'est-ce qui s'est passé ces derniers jours ? Quelque chose de très simple en définitive. C'est que le Président de la Métropole a décidé d'être candidat en 2020, qu'il a décidé de déminer un certain nombre de dossiers et quelque part le problème de la prolongation de la ligne D était un dossier à déminer. Qu'est-ce qu'il a fait en définitive ? Il a satisfait la mairie du Haillan en évitant le passage par la piste cyclable, il satisfait la mairie du Taillan en lui donnant le tram, à la marge peut-être, mais elle ne l'avait même pas espéré Madame la Maire lorsqu'elle a été élue. Quand à la commune de Saint-Médard, il faut quand même rappeler Monsieur le Maire, et je ne serai pas très très long, que vous avez été élu par le passage du tram par le sud Corbiac, vous vous êtes battu pendant quatre ans pour un axe est/ouest par la piste cyclable et en définitive qu'est-ce que l'on a ? On a un tram qui arrive par le nord. Alors la seule victoire que vous avez, c'est de vous dire que le tram arrive effectivement en centre-ville, derrière le Carré des Jalles avec toutes les réserves qui ont été évoquées par Monsieur Morisset et Monsieur Cristofoli, en disant que c'est la première fois, je crois que cela a été souligné aussi à la Métropole, qu'une VAN, c'est-à-dire un rapport qualité/prix, défavorable, négative, va se réaliser. J'aurai tendance à penser, et j'aurai droit à une bronca mais ce n'est pas grave, que d'une certaine façon Monsieur Mangon, pour avoir le tram un jour sur Saint-Médard, vous avez mangé votre chapeau et que quelque part ce que vous imaginez être une victoire, en fait, c'est une victoire à la Pyrrhus et j'aurai tendance à dire qu'en ce qui vous concerne vous, par rapport à la démarche que vous avez fait pendant quatre ans, en demandant le passage absolument par la piste cyclable, c'est un véritable camouflet.

Je voudrais rappeler, sans être non plus redondant, que malgré tout en décembre 2016, le premier élu qui a proposé le passage par la départementale 1215 pour débloquer le dossier c'était un modeste élu d'opposition de Saint-Médard-en-Jalles, Conseiller Métropolitain, Jacques Guichoux. Cela a été repris en février 2017 par la Métropole et, je ne sais pas si vous avez le temps de lire notre tribune lorsque nous la présentons dans le journal municipal, en novembre 2017, nous disions par un titre modeste « Et si nous avons raison ! » et nous indiquions très clairement dans cette tribune de novembre 2017 que nous pensions que la façon de déverrouiller le dossier et de permettre effectivement que peut-être un jour le tram arrive à saint-Médard c'était de prévoir le passage par la départementale 1215 et la rue la Boétie, il suffit de le reprendre. Et dans le même temps, encore et encore et encore Monsieur Mangon, vous proposiez et vous faisiez signer une pétition demandant le passage par la piste cyclable. Voilà tout ce que je voulais dire et préciser. Je ne sais pas si cela est un moment historique. Lorsque nous l'inaugurerons, si l'on est encore là, nous pourrons peut-être le dire. Nous, ce que nous regrettons en tout état de cause et encore une fois c'est que vous ne vous soyez pas suffisamment battu pour le BHNS, pour que notamment dès l'origine il y ait cette branche vers les quartiers ouest, ce que vous n'avez pas fait ; deuxièmement, que vous ne vous soyez pas suffisamment battu pour que ce BHNS puisse circuler en site propre, vous n'y croyez pas, vous n'y avait pas cru, vous avez un tram qui va coûter très cher, vous avez un tram qui ne va pas permettre d'arriver dans Bordeaux plus rapidement que le BHNS et à partir de là, avec une cadence dont je ne préfère pas parler, faisons en sorte au moins que le BHNS soit un succès. Et il aurait été bon qu'il y ait une évaluation avant.

## **Monsieur le Maire**

Très bien. On vient d'avoir un petit exercice de vingt minutes de débauche oratoire pour cacher en fait, masquer, des réalités assez simples. Première réalité, toutes les oppositions sont hostiles depuis le début à la venue du tramway à Saint-Médard-en-Jalles et considèrent que la situation avec le BHNS est une situation parfaite. On a une différence fondamentale, les circonvolutions n'y changent rien, on peut écouter tout ce que vous avez dit pendant une demi-heure tous les trois, vous êtes unanimes là-dessus, le tram ne vous intéresse pas.

Deuxièmement, ceux qui ont été les chantres de l'inaction, pendant donc trente ans, veulent nous donner des leçons, c'est tellement risible qu'à un moment donné je crois qu'il est urgent de ne pas y répondre et je ne vais pas y répondre. Vos leçons vous pouvez vous les garder pour vous. Vous êtes les princes de l'inaction, vous n'avez rien foutu sur ce sujet pendant toutes les années où vous avez été au pouvoir, la messe est dite et elle est dite sans vous. Franchement, il y a un certain talent, il faut quand même espérer avoir beaucoup de talent pour que vous puissiez essayer de transformer ce qui est l'un de vos échecs, il y en a beaucoup d'autres, enfin cela en est un pas tant, vous nous faites je ne sais pas quoi, quinze minutes d'exposé pour en arriver à tenter de retomber sur vos pieds après un looping extraordinaire. Vous êtes contre le tramway, le tramway se fait exactement aux conditions que l'on avait souhaitées telles qu'elles figuraient dans la motion que l'on a votée ici en septembre 2017 et c'est une grande satisfaction pour nous, une grande satisfaction pour les Saint-Médardais et un grand échec pour vous. De toute façon, vous auriez dû comprendre depuis le début, puisque vous faites preuve de cécité depuis le début, je vous rappelle qu'en 2014, on a voté le SDODM, on l'a approuvé en bureau, qui prévoyait la venue du tram à Saint-Médard-en-Jalles. En janvier 2016, on a voté en Conseil de communauté le SDODM qui prévoyait la venue du tram à Saint-Médard-en-Jalles et il a finalement fallu que l'on attende le dernier vote pour que vous consentiez à comprendre que ce n'était pas de la communication, que l'on ne fait pas de communication, on fait ce que l'on a dit et on est fier de faire ce que l'on a dit que l'on allait faire. Ces choses étant dites, nous allons maintenant aborder la suite du conseil.

**Monsieur le Maire** rappelle les événements forts des semaines passées :

- \_ Jeudi 8 mars : journée des droits de la femme, nous avons nommé le pôle municipal Simone Veil, dans les quartiers ouest.
- \_ mercredi 14 mars : Conversations<sup>2</sup> avec Diane Ducret.
- \_ jeudi 15 mars : la 4<sup>ème</sup> rencontre des professionnels de santé a connu beaucoup d'affluence et témoigne que petit à petit on développe ce travail sur ce secteur-là.
- \_ vendredi 16 mars : le thé dansant a rencontré un succès habituel auprès du public qui en est friand.
- \_ vendredi 16 et samedi 17 mars : le carnaval a été un moment très apprécié sur la commune, très fréquenté et le temps qui n'était pas au mieux de sa forme n'a rien changé à l'affaire, il y a eu beaucoup de monde et nous avons eu beaucoup de retours très positifs sur le thème « quel cirque ! ».
- \_ lundi 26 mars : le Conseil de quartier ouest s'est tenu, un certain nombre d'entre nous était présent.

**Monsieur le Maire** donne des informations sur les temps forts et autres événements à venir et qui méritent d'être signalés :

- \_ vendredi 30 mars : le Forum intercommunal des Jobs d'été va se dérouler cette année à Saint-Médard-en-Jalles au Carré des Jalles.
- \_ vendredi 30 mars : Tremplin Jalles House Rock.
- \_ dimanche 1<sup>er</sup> avril : nous organisons la première chasse aux œufs sur la commune dans le parc de l'Ingénieur et, bien que nous ayons fait peu de publicité, nous avons déjà beaucoup, beaucoup de jeunes participants donc espérons que le temps sera avec nous.
- \_ mercredi 11 avril : Conversations<sup>2</sup> avec Lionel Duroy.



- \_ samedi 21 avril : le Printemps Urbain commencera.
- \_ dimanche 22 avril : les 10 kilomètres de Saint-Médard nous permettront de vérifier la forme de chacun et surtout la fréquentation en hausse constante de cet événement qui cette année aura un label international.
- \_ lundi 23 avril : conseil de quartier Centre à PMF.
- \_ mardi 24 avril : conseil de quartier Est / Sud au Club house.
- \_ jeudi 26 avril : on peut noter que place de la République, dans le cadre de l'année nature, il y aura des ateliers de pratique du vélo.
- \_ dimanche 29 avril : il y aura également dans le cadre de l'année nature, il y a beaucoup de manifestations mais je n'en cite qu'une ou deux, la journée des Jardins à Gajac et surtout le lancement du concours des jardins fleuris.
- \_ jeudi 17 mai : soirée de clôture du Printemps Urbain au Parc de l'Ingénieur. Cette année l'un des invités qui animera la soirée sera Michel Cardoze, qui nous avait déjà fait le plaisir de venir une première fois.
- \_ mardi 29 mai : Guinguette des aînés.
- \_ mercredi 30 mai : Sortie à la découverte des hirondelles de Sans Souci (Année nature).
- \_ samedi 2 juin : nous aurons, là encore dans le cadre de l'année nature, une journée de la chasse et de la vie de la forêt qui aura lieu à la Maison des chasseurs et qui promet d'être assez intéressante.
- \_ samedi 2 juin : fête du sport et du vélo.
- \_ du mardi 5 juin au dimanche 10 juin : nous aurons le 3<sup>ème</sup> Festival Big Bang dont le Président d'honneur est, vous le savez, Jean-François Clervoy et l'invité d'honneur sera cette année entre autre Thomas Pesquet.

**Monsieur le Maire** indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 27 juin 2018 à 19H00.

**Monsieur le Maire** demande à chacun de bien vouloir noter qu'à partir du samedi 28 avril le marché hebdomadaire du samedi matin sera transféré pendant la durée des travaux, c'est-à-dire jusqu'à l'automne 2019, sur le parking Jehan Dupérier et bien sûr ensuite il reviendra sur la place de la République reconfigurée.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2018.

**Procès-verbal de la séance du 28 février 2018. Adoption**

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales.

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée à faire part des observations à propos des arrêtés municipaux.

**Monsieur le Maire** passe à l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
**Monsieur le Maire**, mes chers collègues, chers internautes, mesdames, messieurs.  
 Je vais vous présenter la première délibération me concernant, il y en a un certain nombre, je

vous demande donc une certaine patience. Je ne vais pas lire le rapport car c'est un peu fastidieux et chacun peut le faire. En revanche, je vais vous donner quelques éléments importants de ce rapport au travers de quelques diapositives.

Ce rapport montre finalement une très bonne santé financière de la commune avec une épargne nette très largement positive. Je rappelle que l'épargne nette c'est l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre dépenses de fonctionnement et recettes, moins le remboursement de la dette. Ce résultat de 2,9 millions est un résultat intéressant qui nous permet au passage, parmi les bénéfiques que l'on en retire, d'avoir une capacité de désendettement inférieure à quatre ans, ce qui est un critère très très bien perçu par les experts en la matière. En général, on considère que, jusqu'à dix ans, on n'est pas mal mais là à quatre ans, on est très bon. Naturellement, ce compte administratif se place également dans une vision pluriannuelle puisque cela nous permet de prévoir les investissements des années à venir qui sont importants. Sur un plan purement formel, un compte administratif doit présenter plusieurs résultats. Il y a un résultat brut, un résultat reporté, un résultat net. C'est un peu financier et comptable mais en gros le résultat brut, c'est la différence entre les recettes et les dépenses sur l'ensemble du budget. Le résultat reporté, c'est le solde des opérations restant à réaliser en dépenses et en recettes dans le domaine de la section d'investissement uniquement. Enfin, le résultat net, c'est la différence des deux. On peut constater, quand l'on regarde en bas à droite du tableau, que ce résultat net est à quasiment 1,5 million, c'est là aussi un résultat très favorable, très intéressant. Ce qui a entre autre permis de l'atteindre, c'est principalement deux critères, deux paramètres : la maîtrise du fonctionnement et des recettes de fonctionnement très dynamiques. Voilà ce que je peux vous dire sur ces résultats. Cela n'appelle pas de commentaire particulier puisque l'on avait déjà parlé de ce genre de chose.

On va maintenant détailler quelques domaines d'un peu plus près et notamment les domaines les plus importants en la matière. Un premier tableau sur les DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement) autrement dit tout ce qui est hors investissement en matière de dépenses. Comme vous le voyez, il y a des évolutions plutôt diverses sur les années précédentes. Je passe l'année 2014 car c'était une année un peu particulière. Les années qui ont suivies étaient des années où la maîtrise des dépenses était là. L'année dernière a été un petit peu plus difficile avec 2,34% mais pour des raisons qui sont essentiellement liées à des raisons qui nous échappent localement, il s'agit de décisions de l'État généralement comme des décisions sur les carrières et les indemnités que l'on appelle le PPCR, c'est-à-dire une hausse finalement à l'arrivée des indemnités et des salaires que l'on verse aux agents. Le point d'indice, c'est-à-dire ce qui est la base du salaire, a augmenté aussi. Enfin, il ne faut pas le négliger, parce que comme il y en a eu quatre, les élections, qui ont été organisées l'année dernière, ont amené à mobiliser un certain nombre d'agents, ce qui a provoqué des dépenses de ressources humaines assez remarquables. Voilà ce que je peux dire sur les dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont les plus importantes de ces dépenses. On peut citer également une augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal). Enfin, on peut dire à cette occasion que les dépenses de charges générales, c'est-à-dire tout ce qui est hors personnel, sont finalement relativement bien maîtrisées à 1,3%.

Deuxième zoom sur la partie la plus importante des dépenses de fonctionnement, ce sont les dépenses de personnel. On voit qu'il y a une certaine maîtrise et l'année dernière, avec 2,6, on a eu une évolution plus importante que les autres années.

Un mot sur les associations au sens large puisque quand on parle d'associations ou de partenaires de la ville, on parle bien sûr des associations traditionnelles mais on parle également du CCAS et du Carré-Colonnes. Vous voyez que lorsque l'on regarde chaque colonne en détail, les évolutions sont intéressantes. On voit que pour les subventions aux associations, bien que l'on ait parfois dit que l'on les limitait ou que l'on les baissait, depuis 2015, année de référence pour nous, elles ont augmenté, légèrement augmenté mais augmenté. Concernant le CCAS, il en va de même puisque que l'on est passé de 982 à 1 075. Enfin pour le Carré-Colonnes, c'est un petit peu moins net mais c'est un petit peu la même chose, avec des différences de dotations parfois qui sont liées surtout à des mises à disposition d'agents du Carré des Jalles.

On passe maintenant des investissements au fonctionnement. Ce qu'il est intéressant de

regarder sur ce tableau c'est le taux de réalisation c'est-à-dire en gros les réalisations effectivement réalisées et mandatées sur l'exercice par rapport à ce qui était prévu au budget. On voit que là aussi, on est parti d'une année 2015 relativement difficile avec seulement 49%. Par contre, on peut se féliciter l'année dernière du résultat obtenu puisque l'on est parvenu à plus de 81%, ce qui est un résultat remarquable qu'il faudra essayer de maintenir. Cela ne sera pas simple car c'est un très bon résultat.

On va passer maintenant, une fois que l'on a terminé de parler du fonctionnement et de l'investissement, à ce qui est intéressant pour la bonne gestion d'une commune, c'est le désendettement. Le chiffre le plus important est que, sur trois ans 2015, 2016, 2017, on s'est désendetté de plus de 4,2 millions, ce qui veut dire que notre encours de dette ayant diminué, naturellement notre remboursement annuel permet de faire baisser largement le résultat global qui se traduit sur les graphes que vous voyez. On voit bien que la ville continue de se désendetter malgré l'augmentation des investissements, on le verra plus tard. C'est donc un double résultat qui est tout à fait intéressant.

Voilà pour l'investissement, les taux de réalisation, la dette. Si Monsieur le Maire le permet, je ne vais pas tout de suite parler de cette diapositive. Je suppose que l'on pourra essayer de voter l'ensemble des budgets annexes en une seule fois mais comme nous sommes là sur le budget principal, je vous propose d'arrêter là la présentation sur le budget principal.

## DG18\_023 Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

### Vote

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif et de la Décision Modificative de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il fait apparaître trois types de résultat :

- Le résultat brut.
- Le résultat reporté.
- Le résultat net.

a) Le résultat brut correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire. Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2017, en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur municipal, s'élève à 2 494 182,41 euros.

	Réalisation des dépenses	Réalisation des recettes	Résultat brut
Fonctionnement	36 526 495,11	40 713 115,04	4 186 619,93
Investissement (dont 001)	13 189 690,64	11 497 253,12	-1 692 437,52
Total au CA 2017	49 716 185,75	52 210 368,16	2 494 182,41

b) Le résultat reporté correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il n'existe pas de reports de crédits en section de fonctionnement.

Les crédits d'investissement reportés du compte administratif 2017 s'élèvent à 1 377 519,70 euros en dépenses et à 336 649,77 euros en recettes. Les reports de crédits correspondent à des dépenses engagées et non mandatées ou à des recettes engagées et non titrées à la clôture de l'exercice.

Parmi les principaux reports de crédits de dépenses, on peut relever :

- Étude de faisabilité de la restructuration du Carré des Jalles

- Travaux de sécurisation des entrées des écoles
- Enfouissement de réseaux (rue Lamartine, avenue de Martignas, avenue de la Boétie,...)
- Aménagement des locaux Copernic
- Travaux d'éclairage public avenue de Martignas
- Travaux de voirie dans divers lieux
- Achat d'un camion grue
- Mobilier scolaire Maternelles et Élémentaires
- Achat de deux véhicules
- Aménagement paysager de l'avenue du Haillan
- Travaux de démolition de bâtiments

En recettes, les reports de crédits correspondent à la subvention de Bordeaux Métropole pour les travaux de rénovation de l'école de Gajac dans le cadre du Fonds de concours aux communes pour le développement des équipements scolaires et à une subvention de Bordeaux Métropole dans le cadre du PAE de Cérillan.

	Reports en dépenses	Reports en recettes	Solde des reports
Fonctionnement	-	-	-
Investissement	1 377 519,70	336 649,77	-1 040 869,93
Total au budget	1 377 519,70	336 649,77	-1 040 869,93

c) Le résultat net est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Le résultat net s'élève dans le compte administratif 2017 à 1 453 312,48 euros.

	Résultat brut	Solde des reports	Résultat net
Fonctionnement	4 186 619,93	-	4 186 619,83
Investissement	-1 692 437,52	-1 040 869,93	-2 733 307,45
Total au budget	2 494 182,41	-1 040 869,93	1 453 312,48

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif 2017.

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 1 377 519,70 € en dépenses et 336 649,77 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 27 Pour 7 Contre**

### Monsieur le Maire

C'est effectivement un très bon compte administratif. Ce qui est surtout intéressant, ce n'est pas de le voir sur une année mais de voir l'évolution, la dynamique, les tendances, elles sont assez claires, elles ont été résumées parfaitement par l'Adjoint aux finances. Je ne crois pas que cela soit nécessaire de beaucoup allonger.

### Monsieur Acquaviva

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Quelques réflexions sur le compte administratif 2017.

Le compte administratif traduit le résultat des exécutions et réalisations des engagements pris lors du vote du budget. Comme vous avez pu l'entendre dans la présentation faite par l'Adjoint aux finances ou le lire dans les documents que nous avons reçu, les données du compte administratif 2017 montrent la bonne santé financière de notre commune avec une épargne nette très largement positive, comme cela a été précisé, de 2,9 millions et une capacité de désendettement inférieure à quatre ans. Malgré une nouvelle baisse de 495 321 euros en 2017 des dotations de l'État, qui, en perte cumulée, est de 4,9 millions d'euros de DGF entre 2014 et 2017. Il faut souligner que malgré tout, depuis 2015, les subventions versées par la ville sont en constante augmentation pour atteindre 3 320 263 euros en 2017. En 2017 encore, nous avons une nouvelle fois augmenté le volume des subventions versées aux associations comme cela a été précisé, au CCAS, au développement des nouvelles initiatives, parmi elles l'épicerie solidaire, ou encore la subvention de l'EPCC Carré-Colonnes.

Le montant des travaux réalisés en 2017 a été en net augmentation de 2,2 millions d'euros par rapport à 2016 soit +39,86%. Nous devons remercier et associer les services municipaux à cet excellent montant de 7 616 436 euros de travaux d'équipement réalisés en investissement soit 81,16% des dépenses budgétées grâce à une meilleure programmation des investissements à réaliser.

Je voudrais rappeler ce soir devant vous les principales réalisations de 2017 dont nous pouvons être tous fiers pour le présent et l'avenir : les travaux de rénovation de l'école de Gajac, l'aménagement du cimetière Balanguéy, le remplacement des 350 points lumineux par les leds dans le cadre d'économie d'énergie, l'aménagement du parking du pôle Simone Veil, les travaux d'éclairage public, l'enfouissement des réseaux d'aménagement et des aménagements espaces verts en lien avec les projets de la Métropole rue Lasserre, Massenet, avenue du Haillan, l'aménagement multi-accueil Gribouille, la mise en place de la vidéoprotection autour du Carré des Jalles, l'aménagement des anciens locaux de la trésorerie pour accueillir le CCAS, le plan numérique à l'école, les travaux de sécurisation de l'entrée des écoles et des centres de loisirs, les travaux au Carré de Jalles sécurité incendie et changement des fauteuils, les travaux d'isolation thermique de l'école de Corbiac, l'extension du cimetière de Piquès.

A ces investissements, il convient de préciser que la ville a consacré et réalisé 1 million d'euros de travaux d'entretien du patrimoine existant. La Ville a poursuivi la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé à l'Hôtel-de-ville et à l'école Carrié. Avec mes collègues de la majorité municipale en charge de l'exécution du budget, grâce à leurs réactions et celles des services municipaux, nous avons un très bon compte administratif et un excellent taux de réalisation de 81,16%, que je crois d'ailleurs historique. J'ai remonté un petit peu dans les archives et je crois que le meilleur taux, qui a été constaté, est de 79%. Donc nous faisons mieux. C'est le maximum que vous aviez pu faire en 31 ans.

Lors de l'échéance de notre mandat, nous présenterons un bilan très positif de nos réalisations et de notre gestion sur nos engagements pris en 2014. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Danielle Nardini et s'absente pour le vote du compte administratif du budget principal et pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes.**

**Monsieur Augé** rapporte les délibérations suivantes sur les comptes administratifs des budgets annexes et apporte les précisions suivantes.

Je vous propose de faire un commentaire sur les comptes administratifs des budgets annexes de façon à éviter des allers et retours inutiles à Monsieur le Maire et de façon à ce que l'on puisse voter d'une seule fois l'ensemble de ces budgets.

Sur les budgets annexes, je viens donc de dire que je serai très court pour la raison suivante. Si l'on exclut le budget de Galaxie, tous les autres sont des budgets positifs. Donc des comptes administratifs qui sont à caractère positifs sauf celui de Galaxie qui est simplement en négatif

parce que l'on a encore vendu très peu de terrains voire pas du tout et donc tout cela devrait rentrer dans les budgets positifs dès que l'on aura commencé à vendre des terrains. Voilà ce que je peux dire sur les budgets annexes. On peut les afficher rapidement pour voir s'il y a des commentaires particuliers à faire. Je pense avoir dit l'essentiel en ces quelques mots.

On voit bien ce que je viens de dire, dans la colonne de droite, dans les résultats, la totalité est positive sauf Galaxie. Vous voyez aussi un certain nombre de valeurs positives qui seront ramenées sur les budgets principal ou autres pour l'année prochaine. Je voudrais vous signaler que sur les logements très sociaux, c'est le dernier budget que l'on voit puisque ces logements ont été vendus. On procédera dans le courant de ce conseil à la clôture de ce budget annexe concernant les logements très sociaux.

### **Monsieur Cases**

Juste une explication de vote puisque l'on ne votera pas le budget principal, le compte administratif puisqu'il n'est que le reflet du budget principal que nous n'avons pas voté. Quant au score poutinesque effectivement de 81%, je crois quand même qu'il faut rappeler qu'il y a eu une décision modificative en décembre où 1,5 million de dépenses d'investissement avaient été enlevées mais ce n'est pas grave, c'est un très bon score et on le met à votre profit mais il ne faut pas non plus jouer comme cela toujours avec les budgets.

Par ailleurs, je constate malgré tout, et je le regrette aussi car cela n'a pas été souligné, qu'en ce qui concerne la dette, que pour la première fois depuis 2009 la dette remonte très légèrement en 2017.

Je ferais une suggestion pour finir. Je constate que dans les séries statistiques que vous nous donnez, selon que cela vous arrange ou pas, vous faites état de la situation avant votre arrivée ou la situation après votre arrivée. Par honnêteté intellectuelle, il serait intéressant que l'on se cale sur un type de données statistiques.

Pour finir sur les budgets annexes, nous les voterons tous parce que nous les connaissons bien. Malgré notre inaction pendant trente ans, on a fait des petites choses que vous retrouvez et c'est bien. Nous regrettons, et nous aurons l'occasion de le redire, que vous vous débarrassiez des logements très sociaux. Vous allez les vendre et, en gros en trois ans, vous aurez perdu, je dirai, l'excédent que vous dégagéz chaque année 250 000 euros sur ces logements très sociaux qui ont l'avantage, si j'ose le dire, de permettre que les loyers soient effectivement payés rubis sur l'ongle, je dirai, par au moins les organismes sociaux quand ce n'est pas toujours les personnes qui y habitent en totalité.

### **Monsieur Augé**

Simplement deux petites remarques. La première, je ne crois pas, sauf erreur de ma part, être remonté à l'antéchrist sur les schémas que j'ai fait, sauf peut-être une fois, mais c'est tout. Généralement, c'était 2014 le point de départ, année que l'on a partagée, donc, à part 2014, je n'ai pas trop de soucis à me faire sur cette remarque. Sur le reste, sur les logements très sociaux, nous estimons, et ce n'est pas une première, que nous ne sommes pas très bons en matière de gestion de logements donc, on a estimé, comme on l'a fait précédemment, que ce n'était pas utile de les conserver sachant que l'on avait une offre d'Aquitanis.

Madame Nardini met au vote les délibérations sur le compte administratif du budget principal et les comptes administratifs des budgets annexes.

### **DG18\_024 Compte administratif du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la commune pour l'exercice 2017. Vote**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du bâtiment à usage commercial dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				90 441,33		90 441,33
Opérations de l'exercice	34 094,23	34 094,23	17 356,69	102 070,03		84 713,34
TOTAUX	34 094,23	34 094,23	17 356,69	192 511,36		175 154,67
Résultats de clôture	0,00			175 154,67		175 154,67
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	34 094,23	34 094,23	17 356,69	192 511,36		175 154,67
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			175 154,67		175 154,67

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

#### **DG18\_025 Compte administratif du budget annexe de la production d'énergie de la commune pour l'exercice 2017. Vote**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de la production d'énergie dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				47 500,28		47 500,28
Opérations de l'exercice	114 792,14	114 792,13	106 802,13	140 117,19		33 315,05
TOTAUX	114 792,14	114 792,13	106 802,13	187 617,47		80 815,33

Résultats de clôture	0,01			80 815,34		80 815,33
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
TOTAUX CUMULES	114 792,14	114 792,13	106 802,13	187 617,47		80 815,33
RESULTATS DEFINITIFS	0,01			80 815,34		80 815,33

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

### DG18\_026 Compte administratif du budget annexe Galaxie de la commune pour l'exercice 2017. Vote

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Galaxie dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDEN T	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	828 540,59			668 720,15	159 820,44	
Opérations de l'exercice			668 345,15	194 624,65	473 720,50	
TOTAUX	828 540,59		668 345,15	863 344,80	633 540,94	
Résultats de clôture	828 540,59			194 999,65	633 540,94	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	828 540,59		668 345,15	863 344,80	633 540,94	
RESULTATS DEFINITIFS	828 540,59			194 999,65	633 540,94	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan



d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

#### **DG18\_027 Compte administratif du budget annexe Picot de la commune pour l'exercice 2017.**

##### **Vote**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Picot dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	310 259,62			561 626,95		251 367,33
Opérations de l'exercice	19 852,00	9 926,00	19 852,00	19 852,00	9 926,00	
TOTAUX	330 111,62	9 926,00	19 852,00	581 478,95		241 441,33
Résultats de clôture	320 185,62			561 626,95		241 441,33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	330 111,62	9 926,00	19 852,00	581 478,95		241 441,33
RESULTATS DEFINITIFS	320 185,62			561 626,95		241 441,33

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

#### **DG18\_028 Compte administratif du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la commune pour l'exercice 2017. Vote**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des logements sociaux situés allée Dordins dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques

Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		13 255,43		25 342,98		38 598,41
Opérations de l'exercice	3 822,49	0,00	3 036,99	7 127,55		268,07
TOTAUX	3 822,49	13 255,43	3 036,99	32 470,53		38 866,48
Résultats de clôture		9 432,94		29 433,54		38 866,48
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	3 822,49	13 255,43	3 036,99	32 470,53		38 866,48
RESULTATS DEFINITIFS		9 432,94		29 433,54		38 866,48

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

### **DG18\_029 Compte administratif du budget annexe des logements très sociaux de la commune pour l'exercice 2017. Vote**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des logements très sociaux dressé par Monsieur Jacques Mangon, Maire, après présentation du Budget Primitif de l'exercice considéré.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14.

Après présentation du Compte Administratif 2017, et en l'absence de Monsieur Jacques Mangon qui s'est retiré conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		235 610,10		29 299,22		264 909,32
Opérations de l'exercice	3 992,51		10 895,85		14 888,36	

TOTAUX	3 992,51	235 610,10	10895,85	29 299,22		250 020,96
Résultats de clôture		231 617,59		18 403,37		250 020,96
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	3 992,51	235 610,10	10 895,85	29 299,22		250 020,96
RESULTATS DEFINITIFS		231 617,59		18 403,37		250 020,96

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal** et propose de regrouper la présentation des délibérations liées aux affectations de résultat.

**Monsieur Augé** rapporte les délibérations suivantes et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous avons à affecter le résultat de 2017 sur le budget de 2018. En deux mots, pour ne pas entrer dans les détails et se perdre dans les chiffres, le résultat c'est en gros la différence entre les dépenses et les recettes de l'année dernière que l'on va, après le calcul d'autres excédents ou déficits, reporter sur les investissements de 2018. Nous les retrouverons tout à l'heure lorsque l'on présentera le budget global principal de 2018. On verra que ces reports, ces affectations de résultat de cette année permettent d'alimenter de manière intéressante le budget principal en matière d'investissement.

Concernant les budgets annexes, puisque Monsieur le Maire a proposé de les traiter en même temps, je dirai qu'il y a encore moins de choses à dire que précédemment. Tout simplement, là aussi, de manière plus simple que pour le budget principal, on reporte les résultats sur l'année qui vient soit 2018.

#### **DG18\_030 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget principal. Décision**

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 au vu des résultats suivants :

##### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 4 186 619,93 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre : 0,00€
- Résultat de clôture à affecter	Excédent : 4 186 619,93 €
- Excédent du budget annexe des logements très sociaux (voir délibération de dissolution de ce budget annexe à ce même conseil)	Excédent : 18 403,37 €
- Résultat de clôture rectifié à affecter (A1)	Excédent : 4 205 023,30 €

##### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit : 554 400,80 €
---	------------------------

- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit :	1 138 036,72 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit :	1 692 437,52 €
- Excédent du budget annexe des logements très sociaux (voir délibération de dissolution de ce budget annexe à ce même conseil)	Excédent :	231 617,59 €
- Résultat comptable rectifié	Déficit :	1 460 819,93 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 377 519,70 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		336 649,77 €
- Solde des restes à réaliser		-1 040 869,93 €
- <i>Besoin réel de financement</i>		2 501 689,86 €

#### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

##### Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		2 501 689,86 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		1 703 333,44 €
	<b>SOUS-TOTAL (R 1068)</b>	<b>4 205 023,30 €</b>
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)		0,00 €
	<b>TOTAL (A1)</b>	<b>4 205 023,30 €</b>

#### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution 1 460 819,93 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 4 205 023,30 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 comme décrit ci-dessus.

**Adopté à 28 Pour 7 Abstention**

#### **DG18\_031 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Décision**

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du Budget Annexe Bâtiment à usage commercial et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent :	84 713,34 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	90 441,33 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	175 154,67 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Équilibre :	0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre :	0,00 €
- Résultat comptable cumulé	Équilibre :	0,00 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
- <i>Besoin réel de financement</i>		0,00 €

#### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	16 231,26 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	16 231,26 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	158 923,41 €
TOTAL (A1)	175 154,67 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 158 923,41 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 16 231,26€

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 comme décrit ci-dessus.

**Adopté à 28 Pour 7 Abstention**

**DG18\_032 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe de la production d'énergie. Décision**

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M4, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du Budget Annexe de la production d'énergie et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 33 315,06 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 47 500,28 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 80 815,34 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit : 0,01 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre : 0,00 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit : 0,01 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- <i>Besoin réel de financement</i>	0,01 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,01 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	33 315,05 €
SOUS-TOTAL (R 1068)	33 315,06 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	47 500,28 €
TOTAL (A1)	80 815,34 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 47 500,28 €	D001 : solde d'exécution 0,01 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 33 315,06 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 comme décrit ci-dessus.

**Adopté à 28 Pour 7 Abstention**

**DG18\_033 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Décision**

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du Budget Annexe des logements sociaux allée Dordins et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent :	4 090,56 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	25 342,98 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	29 433,54 €

Besoin réel ou capacité de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit :	- 3 822,49 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	13 255,43 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent :	9 432,94 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
- Solde des restes à réaliser		0,00 €
- Capacité de financement		9 432,94 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00 €
	SOUS-TOTAL (R 1068)	0,00 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)		29 433,54 €
	TOTAL (A1)	29 433,54 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 29 433,54 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 9 432,94€ R1068 : excédent fonctionnement capitalisé

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du Budget Annexe des logements sociaux allée Dordins et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2018 comme décrit ci-dessus.

**Adopté à 28 Pour 7 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

J'ai déjà évoqué, tout à l'heure en présentant les comptes administratifs, cette dissolution. Je le répète tout simplement. Les logements très sociaux ayant été vendus à Aquitanis, en décembre 2016, pour être précis, nous proposons de clôturer ce budget, de le dissoudre en terme comptable, avec un report, puisqu'il y a des excédents en investissement et en fonctionnement, vous les voyez s'afficher sur la délibération. Il y a en 231 600 euros en investissement et 18 000 euros en fonctionnement. Ils seront intégrés dans le budget principal 2018 et ils l'étaient d'ailleurs si on l'avait vu en détail dans le résultat d'affectation de 2017.

#### **DG18\_034 Dissolution du budget annexe des logements très sociaux. Décision**

Par délibération n° 01-386 du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a voté la création du budget annexe des logements très sociaux de la Résidence Firmin Montignac.

Par acte notarié du 20 décembre 2016, la Commune de Saint-Médard-en-Jalles a vendu ces logements à Aquitanis.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de décider la clôture de ce budget annexe des logements très sociaux.

Ce budget annexe est clôturé avec un excédent d'investissement de 231 617,59 € et un excédent de fonctionnement de 18 403,37 € qui sont repris dans la comptabilité du budget principal en étant intégré à la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui est à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal du 28 mars 2018.

Il convient aussi de prévoir au budget primitif du budget principal pour 2018 des crédits au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » en dépenses pour 579,95 € pour épurer le solde créditeur du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés » du budget annexe des logements très sociaux.

Un emprunt de 117 385,74 € avait été souscrit en 2002 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 35 ans pour financer la construction de ces logements.

Le capital restant dû de cet emprunt au 31/12/2017 s'élève à 83 191,45 €.

Il convient d'intégrer le capital restant dû du budget annexe dans l'encours de dette du budget principal.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide la dissolution du budget annexe des logements très sociaux de la Résidence Firmin Montignac.

Acte la reprise de l'excédent d'investissement de 231 617,59 € et l'excédent de fonctionnement de 18 403,37 € de ce budget annexe dans la comptabilité du budget principal sur l'exercice 2018.

Acte la reprise de l'encours de dette de 83 191,45 € de ce budget annexe à celui du budget principal sur l'exercice 2018.

#### **Monsieur Cases**

Juste un mot pour dire que nous ne sommes pas favorable à cette délibération. Nous voterons contre. Nous considérons que les logements très sociaux font partie ou peuvent faire partie du parcours d'habitat, je dirai, d'un certain nombre de personnes et il aurait été intéressant que la collectivité conserve la maîtrise totale sur ce type de logement. On l'avait déjà dit, je pense, pour les logements précédents et on le dira peut-être pour Dordins quand vous vous en débarrasserez aussi.

## **Monsieur le Maire**

Je prends acte de cette déclaration. Sans vouloir revenir sur le fond des choses, nous avons acté le fait que la ville gérait très mal les logements sociaux et qu'elle ne savait pas maintenir son patrimoine en état et on en tire donc les conséquences et on confie ces logements à des gens qui savent faire, à vrai dire, les bailleurs sociaux et qui le font très bien.

**Adopté à 28 Pour 6 Contre 1 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Cette délibération est relativement simple. Il s'agit de reconnaître que les comptes de gestion sont arrêtés de manière correcte par rapport au compte administratif. Je rappelle simplement pour éclairer la chose que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier, par le comptable public et que les comptes administratifs sont établis par nous-mêmes. On constate donc que ces comptes-là sont correctement établis.

### **DG18\_035 Comptes de gestion 2017. Approbation**

Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice 2017 tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre les résultats du Compte administratif et les Comptes de gestion.

Le Conseil Municipal statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Déclare que les comptes de gestion :

- du budget principal
- du budget annexe du bâtiment à usage commercial
- du budget annexe des logements très sociaux
- du budget annexe Galaxie
- du budget annexe des logements sociaux allée Dordins
- du budget annexe Picot
- du budget annexe de la production d'énergie

dressés, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l' Unanimité**



**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
 Je vais souvent dire Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.  
 Je le redis. Cette délibération est importante et elle annonce que les taux d'imposition locaux ne sont pas augmentés cette année.

**DG18\_036 Fixation des taux des trois taxes communales pour l'exercice 2018. Décision Autorisation**

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts indiquant que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vu le Budget Primitif pour 2018 et notamment le produit fiscal attendu au titre des trois taxes locales de 21 701 365 euros établi suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition par la Direction Générale des Finances Publiques (Etat 1259 COM) et au vu du tableau ci-dessous :

	Bases de Taxe d'habitation	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	53 526 341	1,80%	0,40%	1,40%
Bases prévisionnelles 2018	54 616 000	2,04%	1,20%	0,84%

	Bases de Taxe foncière sur les propriétés bâties	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	43 887 640	2,24%	0,40%	1,84%
Bases prévisionnelles 2018	44 746 000	1,96%	1,20%	0,76%

	Bases de Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	114 043	-1,23%	0,40%	-1,63%
Bases prévisionnelles 2018	115 600	1,37%	1,20%	0,17%

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 28 février 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 et de les maintenir au niveau de 2017.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de maintenir en 2018 les taux d'imposition tels que fixés ci-après.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier à Monsieur le Préfet de la Gironde les taux d'imposition ainsi arrêtés pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 18,84%
- Taxe foncière bâti : 25,21%
- Taxe foncière non bâti : 63,36%

### **Monsieur le Maire**

Ces belles choses sont dites avec concision mais je pense que nos concitoyens l'apprécieront.

### **Monsieur Cases**

On va s'abstenir sur cette délibération même si effectivement on constate avec une petite satisfaction qu'il n'y a pas de hausse. On se souvient, qu'il y a deux ans, vous aviez quand même fortement augmenté les impôts locaux en reniant un petit peu votre promesse de campagne donc on s'en souvient et on va pour le moins s'abstenir. On ne peut pas approuver si vous voulez une mesure de ce type-là, en considérant que vous devez aux Saint-Médardais, quelque part par rapport à vos promesses de campagne, des réductions, je dirai, de taux pour avoir des réductions d'impôts.

### **Monsieur le Maire**

Il est parfois compliqué de s'abstenir. J'enregistre.

**Adopté à 29 Pour 6 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Effectivement, c'est une délibération à caractère très technique et je vais essayer de vous la traduire sans trop compliquer les choses.

Au fur et à mesure que des compétences sont transférées par la Ville à la Métropole, il arrive, par exemple l'aire des gens du voyage, à la Métropole d'avoir à investir sur ces nouveaux objets transférés et donc elle nous demande, c'est un impact fiscal que nous avons, de lui rembourser les investissements qu'elle fait à notre place. Pour l'année en question, nous avons remboursé 667 000 euros, pour être précis, à la Métropole. C'est fait avec de l'argent d'investissements puisque cela concerne des investissements de la Métropole et donc en matière de comptabilité, je pense que, c'est assez simple de dire, devant un investissement, on fait des amortissements. On doit donc amortir cette somme. L'amortissement, par contre, passe en frais de fonctionnement et donc nous perdons un bénéfice de nos économies par ailleurs puisque on nous augmente de manière un petit peu artificielle nos frais de fonctionnement. Pour éviter cela, un décret permet de croiser ces frais d'amortissement avec des dépenses d'investissement et à l'arrivée, on a fait un croisement comptable qui permet de dire que cet investissement que l'on a payé à la Métropole ne nous coûte rien en fonctionnement. Donc si l'on avait une conclusion à tirer de ce phénomène comptable intéressant pour nous, c'est que, je le répète, un paiement d'investissement à la Métropole ne génère à l'arrivée aucun frais de fonctionnement pour la Commune.

### **DG18\_037 Amortissement et neutralisation des attributions de compensation en investissement. Décision**

La loi de finances rectificative pour 2016 a institué la possibilité d'imputer une partie de l'attribution de compensation en investissement pour tenir compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés à l'Établissement public de coopération intercommunale.

Par délibération n° DG17\_015 du 7 février 2017, le Conseil Municipal autorisait l'imputation

d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Au moment de la délibération, l'imputation exacte de cette dépense n'était pas connue, un arrêté d'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M14 devant être publié.

L'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif crée les imputations pour les attributions de compensation en investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La dépense sera imputée au compte 2046 « Attributions de compensation d'investissement ».

Les subventions d'équipement versées au chapitre 204 doivent être amorties conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est donc proposé d'acter le principe d'amortissement sur une durée d'un an de l'attribution de compensation en investissement et de neutralisation de la dotation aux amortissements par le mécanisme prévu par le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015.

Ce dispositif budgétaire et comptable de neutralisation permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement, obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'amortir en une seule fois sur l'exercice N l'attribution de compensation en investissement imputée en 2046 « Attributions de compensation d'investissement ». Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 28046 « Amortissement des attributions de compensation d'investissement ».

Décide de neutraliser sur l'exercice N la dotation aux amortissements par le mécanisme prévu par le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 : le compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » sera débité par le crédit du compte 7768 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ».

### **Monsieur le Maire**

En fait, ce qui était injuste, c'était la situation de départ où finalement une mécanique vertueuse était jugée négativement au titre des comptes publics, c'est donc un artifice pour neutraliser cet effet pervers.

**Adopté à l' Unanimité**

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

La première partie se sont des indicateurs INSEE, on va passer assez rapidement. Il n'y a pas de faits notoires sachant qu'à Saint-Médard, la population féminine est légèrement plus importante à 51,4% que la population masculine. La composition des familles, il y a une part de familles mono-parentale, tenues par des femmes, qui baisse progressivement, tout en restant inférieure à celle de la Gironde ou de l'Aquitaine. C'est un indicateur à prendre en compte puisque la monoparentalité constitue un facteur de vulnérabilité sociale et économique. Sur la formation, on peut noter que les femmes à Saint-Médard sont un peu moins diplômées que les hommes, que l'activité et l'emploi de la population de 15 à 64 ans font ressortir que la part des femmes actives est à 47% contre 63,3% pour les hommes. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à bénéficier d'emplois stables. Les femmes sont plus souvent à temps partiel et

sont le plus souvent en contrat précaire. C'est dans le tertiaire que les femmes sont les plus nombreuses, particulièrement dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. En terme de chômage, les femmes à la recherche d'un emploi sont plus nombreuses que les hommes.

Sur la deuxième partie, le recensement des actions et politiques publiques en vue de la promotion de l'égalité femmes-hommes, la ville de Saint-Médard a exprimé son engagement vis-à-vis du principe de l'égalité des femmes et des hommes et développe un certain nombre d'initiatives et projets en lien avec l'égalité femmes-hommes. Dans les politiques contractuelles, la Ville met en place des actions de sensibilisation des publics et des actions de formation. En ce qui concerne l'enfance et la parentalité, des places réservées ont été créées pour la garde d'enfants dont les parents, notamment les mono-parents, principalement des femmes, sont en recherche d'emploi ou intègrent un nouvel emploi, afin que les obligations familiales ne constituent pas un frein à l'insertion professionnelle. Afin de sensibiliser les parents, les enfants et les adolescents à cette question, l'Espace parentalité propose périodiquement des temps de rencontre sur les questions de stéréotypes et de discrimination. Sur les écoles, l'égalité des femmes et des hommes est une thématique dont les enseignants se saisissent. Il s'agit pour eux de travailler sur les représentations du genre qu'ont les enfants et de les faire évoluer. Sur les centres de loisirs associés à l'école (CLAÉ), un travail a été réalisé pour développer la mixité au sein des équipes et pour augmenter le nombre d'animateurs masculins dans les structures maternelles. Un projet de formation sur l'éducation non sexiste est également prévu sur l'année 2018. En ce qui concerne la jeunesse, l'équipe d'animation de l'Espace jeunes propose des activités qui favorisent la mixité des genres et ne s'appuient pas sur des stéréotypes sexistes (exemple atelier cuisine mixte, atelier hip hop...). En matière de recrutement, l'objectif est de veiller à la mixité des équipes qui interviennent auprès du public des jeunes. En médiation sociale aussi, l'équipe des médiateurs sociaux organise des temps d'animation ou des médiations postées au sein de l'espace public. La culture, l'EPCC Carré-Colonnes, en ce qui concerne les ressources humaines, veille notamment au recrutement des femmes techniciennes intermittentes, et sur sa programmation artistique, elle fait appel à 40% de metteuses en scène/chorégraphes femmes sur les plateaux. Ceci est également vrai dans la programmation des festivals organisés par la Ville : Big Bang et Jalles House Rock. Le sport, l'équipe du service des Sports s'attache à proposer des animations sportives et activités mixtes, afin de rééquilibrer la participation des femmes et des hommes (résultat jusqu'à 40% de participation féminine). En ce qui concerne la vie locale, chaque année, la Ville honore des Saint-Médardais qui se distinguent par leur engagement sur la commune dans les domaines économique, associatif, culturel, caritatif, sportif. En 2017, on peut noter que 5 femmes sur 6 habitants ont été distinguées. Enfin la communication, la Ville veille évidemment à élaborer une communication interne et externe égalitaire.

Sur la troisième partie, les principaux indicateurs égalité femmes-hommes au sein de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, il n'y a pas d'évolution significative en 2016. Le taux global de féminisation de 71% (contre 69% en 2016) est plus élevé que la moyenne nationale de 60% dans les communes. Il est aussi en lien avec la nature des métiers et des services proposés par la collectivité, notamment dans les domaines de l'Éducation et de la Petite Enfance. A noter que 48% des fonctionnaires occupent un métier de la filière technique. A noter aussi que les agents d'entretien des écoles, les aides de puériculture et la majorité des agents occupant une fonction d'ATSEM relèvent de cette filière. Sur la répartition femmes-hommes filière par filière, la filière «sanitaire et sociale» est une filière exclusivement féminine chez les agents fonctionnaires. La pyramide des âges, les agents fonctionnaires se situent majoritairement dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. L'âge moyen est de 46,14 ans pour les femmes et de 46,37 ans pour les hommes. Sur la répartition par catégorie hiérarchique, le taux de représentation des femmes en catégorie A est supérieur au taux national de la fonction publique territoriale qui est de 61%. En catégorie B, il est légèrement inférieur au taux national égal à 63%. Les femmes sont sur-représentées en catégorie C. La répartition femmes-hommes sur les emplois de direction est relativement bien équilibrée, avec un taux de 54% de femmes. Sur le temps de travail, sur 326 femmes, 64 sont à temps partiel et 35 à temps non complet. Recrutements et gestion des effectifs, 86% des agents fonctionnaires recrutés en 2017 et 56% des agents

stagiaires sont des femmes. En ce qui concerne les salaires bruts mensuels en décembre 2017, sur les fonctionnaires, si le statut garantit un niveau de rémunération de base identique entre agents occupant un emploi de même niveau, sur un grade identique quel que soit leur genre, il n'en demeure pas moins que les rémunérations mensuelles brutes peuvent varier en fonction de la filière et des métiers. Avancement de grade, 23 femmes et 11 hommes ont vu un avancement dans leur carrière en 2017. Sur la formation, 832 journées de formation ont été consacrées aux femmes et 415 aux hommes sur un total de 1 247 journées.

En conclusion, aucun indicateur ne semble nécessiter d'actions correctives majeures au sein de la collectivité. Les niveaux de rémunération sont en lien avec les grades, anciennetés, et fonctions occupées. Le régime indemnitaire est attribué sur la base d'une cotation de poste identique quel que soit le genre de l'agent qui l'occupe. La parité est respectée au niveau des postes de direction. Enfin, la sur-représentation des femmes est liée aux services proposés (petite Enfance, Éducation ...), bien que la collectivité essaie de mixer autant que faire se peut les équipes. Merci de votre attention.

### **DG18\_038 Rapport de situation 2018 sur l'égalité femmes-hommes. Porté à connaissance**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement à la présentation du budget, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation....* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015 : le rapport fait état de la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. A cet effet, il reprend notamment les données prévues à l'article 51 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, relatives aux ressources humaines de la collectivité présentées en Comité Technique.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport ci annexé se compose donc de trois parties complémentaires :

1. Une première partie consacrée aux principaux indicateurs du territoire en matière d'égalité femmes-hommes ;

2. Une seconde partie recensant les actions et politiques publiques de la collectivité en vue de la promotion de l'égalité femmes-hommes ;

3. Une troisième partie précisant les principaux indicateurs en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

**Madame Durand**

Mesdames, messieurs les élus.

Comme en 2017, vous avez satisfait à l'obligation légale et nous prenons acte de votre rapport quantitatif, c'est le minimum obligatoire qu'il vous est demandé. Mais ce rapport manque de souffle, nous en attendions beaucoup plus alors nous allons profiter de ce débat pour poser un problème bien plus important. A propos donc des principaux indicateurs du territoire égalité hommes-femmes reprenons quelques constats. Comme vous l'aviez dit, à Saint-Médard-en-Jalles, la monoparentalité facteur de vulnérabilité sociale et économique, les femmes moins diplômées que les hommes, les femmes plus souvent à temps partiel et en contrat précaire, les femmes globalement moins payées que les hommes et les femmes à la recherche d'un emploi toujours plus nombreuses que les hommes et cela semble se détériorer entre 2016 et 2017, ce sont les chiffres qui le disent, tout cela pour la commune.

Une fois que cela est dit, que proposez-vous concrètement pour y remédier ? En mars 2017, je vous avais bien écouté, vous nous répondiez stratégie, communication, événementiel, conférence, Big Bang, immobilier, Renaissance centre-ville, co-working, commerces, pépinière, en martelant à plusieurs reprises, là-aussi c'est de l'emploi. Mais vous n'avez pas encore compris de quoi l'on parle ! Dans ce rapport, nous débattons sur des questions d'égalité et nous nous intéressons aux femmes et aux hommes qui ne sont plus en capacité de se saisir des ressources du territoire. Nous nous intéressons aux femmes et aux hommes qui n'ont pas la chance d'arriver à la case emploi parce qu'elles, ils, sont en situation de vulnérabilité.

Nous ne nions pas qu'il y ait de l'emploi et des actions faits en ce sens sur la commune mais pas pour toutes et tous. Et vous n'en êtes pas les seuls artisans, loin de là. Quand une entreprise recrute, elle se base en priorité sur des compétences et du savoir-être. Tous les candidats ne seront pas retenus et ceux qui le sont ne demeurent pas forcément sur la commune où est implantée la collectivité. Alors qu'advient-il de celles et ceux de Saint-Médard-en-Jalles qui n'arrivent pas à la case emploi malgré tous les acteurs, événementiel et économique, dont vous vous vantez ? Qu'advient-il pour toutes ces personnes qui n'ont pas été accompagnées dans leur projet professionnel parce que la commune n'avait rien d'autre à leur proposer ?

La précarité a des répercussions négatives et durables sur les trajectoires professionnelles, surtout, vous l'avez dit, pour les moins diplômés et encore plus pour les femmes. Quand la précarité s'installe, c'est la confiance en soi, l'estime de soi, qui sont profondément ébranlées. Et cet état conduit les femmes vers l'exclusion, l'isolement social et la sortie du marché du travail avec de fortes répercussions au moment de la retraite et cela va forcément s'aggraver avec les nouvelles mesures gouvernementales. Pour lutter contre leur exclusion, l'expérience démontre qu'il faut mettre en place des démarches progressives et appréhender les situations de manière globale et tenir compte de l'ensemble des difficultés : finances, logement, emploi, santé et souffrance morale. Un accompagnement de longue durée de ces femmes devient alors indispensable. Renforcer les mesures d'accompagnement vers et dans l'emploi, c'est renforcer le pouvoir d'agir des femmes sur elles-mêmes, c'est les aider à lutter contre les discriminations et dépasser les situations d'embauche qui les déstabilisent. Même pôle emploi oriente régulièrement vers des structures de remobilisation avant de proposer un emploi. Ces femmes ne demandent pas l'aumône. Pour lutter contre la précarité, que leur proposez-vous réellement pour leur permettre de construire de véritables parcours professionnels ?

Jusqu'en 2014, avant votre arrivée, sur notre commune, de tels services existaient encore. Malheureusement, après votre élection, vous avez éradiqué les structures qui ensembles avaient de réelles compétences pour accompagner les femmes dans leur remobilisation sociale et professionnelle : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (le PLIE), le service emploi de la ville et une structure de médiation et de prévention. Grâce à ces structures, s'eut été s'appuyer sur de réelles compétences d'accompagnement, sur des expériences de terrain, s'eut été permettre des mises en synergie avec d'autres partenaires sociaux, s'eut été agir en prévention et optimiser des réponses pertinentes en direction des femmes, dans des situations extrêmement difficiles. Vous les avez laissé au bord de la route alors qu'une approche contributive plutôt que destructive aurait été beaucoup plus judicieuse. Compte-tenu de ce constat, il est urgent d'améliorer le sort et la condition des femmes sur la commune. La précarité n'est pas un projet de vie et le CCAS, qui fait déjà des choses, ne peut pas à lui seul tout résoudre.

Ce qui nous amène à dire que d'autres items importants manquent encore à votre rapport. La santé, les violences faites aux femmes et les discriminations sont aussi des facteurs de précarité. La précarité a des répercussions sur la santé physique et psychologique des femmes. Les violences envers les femmes ne se limitent pas à la sphère privée, même si c'est dans l'espace conjugal qu'elles sont les plus fréquentes, et affectent tous les milieux sociaux. Elles vont des pressions psychologiques au harcèlement moral et aux agressions physiques. Concernant les discriminations, les difficultés de la réinsertion sont un des facteurs importants de la précarité des femmes. Les employeurs ne recrutent pas les hommes et les femmes de la même manière. Par exemple, certains envisagent la maternité comme une charge pour l'entreprise et d'autres adoptent des comportements discriminatoires en matière de recrutement. Tous les employeurs ne sont pas comme cela bien entendu.

Vous n'avez pas posé de réels diagnostics de territoire. Vous ne pouvez donc pas définir quels projets seraient pertinents ou non et proposer un vrai plan d'action en matière d'égalité femmes-hommes. Ce qui nous amène au recensement des actions et politiques publiques en vue de l'égalité femmes-hommes. Vous n'avez toujours pas signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. Lors du Conseil Municipal de mars 2017, nous vous avons déjà demandé solennellement de vous engager dans cette charte. Mais si vous craigniez de signer un tel engagement, c'est que nous ne voulez peut-être pas travailler sur le fond de l'égalité femmes-hommes et sur les discriminations multiples. Pourtant su été un acte fort. Heureusement que la Caisse d'allocations familiales vous impose des axes égalité femmes-hommes car au-delà d'un énoncé généraliste, vous ne faites état d'aucune action particulière mise en place à votre initiative.

Pour l'enfance et la parentalité : l'espace parentalité, l'enfance, réalise de belles actions en direction des familles. Car c'est une équipe professionnelle très compétente et nous en sommes d'autant plus heureux car c'est grâce à la précédente mandature que tous ces projets ont pu voir le jour et qu'ils perdurent aujourd'hui dans Cap ouest que vous avez surnommé Simone Veil, renommé, pardon, excusez-moi.

Les centres de loisirs associés à l'école, les Claé : vous développez la mixité au sein des équipes et vous proposez des formations aux animateurs, très bien. Mais qu'est-il réellement proposé ensuite comme action concrète dans l'animation en direction des enfants ? Cela, je pense qu'il y en a, aurait mérité d'être présenté dans ce rapport.

Pour la jeunesse et la médiation sociale : nous restons encore sur notre fin, le texte est très succinct. Pourtant cette thématique mériterait grandement d'être plus développée. Alors, avez-vous des actions concrètes à présenter ? Je ne sais pas.

Le sport : cette thématique mériterait aussi largement d'être plus explicitée, avec des exemples d'actions concrètes proposées ou suscitées par la commune.

Pour la vie locale : c'est dommage là-aussi de ne pas avoir assez développé la thématique. Vous écrivez 5 femmes sur 6 habitants ont été distinguées, très bien, mais encore... L'égalité femmes-hommes ne devrait pas se résumer uniquement à deux phrases.

Enfin, pour la dernière partie, les indicateurs égalité femmes-hommes au sein de la municipalité, comme en 2017, certaines thématiques sont encore absentes : la santé, la prévention et le bien-être au travail. Je l'avais déjà dit en 2017, les femmes développent près de deux fois de plus troubles musculo-squelettiques que les hommes. Cela se retrouve dans certains métiers comme les agents d'entretien et les puéricultrices. Mais vous ne l'abordez toujours pas !

Pour terminer, concernant votre politique en direction de l'ensemble des agents municipaux, nous regrettons que vous ne fassiez apparaître aucune perspective d'actions, de transversalité et d'évolution pour 2018 en terme d'égalité femmes-hommes. Cela aurait mérité d'être un axe fort de développement de la politique des ressources humaines de la ville et d'être un exemple sur le territoire en affichant une volonté de faire bouger les lignes dans les métiers dits féminins et dits masculins de la collectivité. Vous ne recensez pas clairement les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire : conception, mise en œuvre et évaluation. Et vous ne fixez pas d'orientations à moyen et long terme pour corriger les inégalités. Alors que la loi du 21 février 2014 fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville. Vous auriez dû proposer que cette thématique soit une mission à part entière pour cette

commune. Votre budget ne traduit pas des choix financiers qu'il eut été pertinent d'analyser sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Nous ne remettons pas en cause le travail des services qui dépend bien sûr de vos choix politiques. Mais en terme d'égalité, votre politique manque d'ambition. Donc pour nous, ce rapport, c'est un constat, des paroles, mais pas d'actions clairement annoncées. Je vous remercie.

### **Monsieur Morisset**

Bonsoir. Je corrobore évidemment les propos de Madame Durand. Ce que je voudrais surtout noter, c'est plutôt cette analyse rapide qui apparaît dans la conclusion de ce rapport, entre autre, on lit quand même une phrase qui est assez dure finalement à entendre, c'est aucune amélioration à faire finalement, il n'y a rien de majeur. C'est quand même assez grave d'entendre cela parce que les avancements + 8% pour les hommes et + 7% pour les femmes, si l'on fait vraiment le calcul plus finement, on se rend compte que cela dépasse facilement les 18%, ce qui sous-entend que lorsque l'on est dans la tendance, et cela Monsieur Augé devrait en parler un petit peu plus à Monsieur Roucher, c'est effectivement de se rendre compte que la tendance est plutôt à l'augmentation des différences puisque cela apparaît dans ce rapport. Je trouve que cela est un peu regrettable au niveau de la conclusion. Et en même temps, je crois qu'il y a un des chiffres qui apparaît aussi, qui est assez clair, que globalement il y a une entente, on voit bien que l'on essaie de rattraper les écarts au niveau des salaires. Mais il apparaît quand même cette notion de plafond de verre c'est-à-dire dans les cadres. Vous ne l'avez pas dit Monsieur Roucher mais il y a quand même 6 euros, c'est écrit comme cela, je trouve que c'est assez clair de le dire à un moment donné. Effectivement, il y a une logique, quand on monte dans la hiérarchie, à essayer de sortir ou de décourager en fin de compte une forme enthousiasme et de motivation dans le travail pour les personnes femmes. Je trouve que cela, vous auriez dû le déceler quelque part, c'est simple à dire et je crois que c'est un manque de vision sur ce qui est aujourd'hui en France et que l'on retrouve un petit peu partout en France, c'est cette espèce de logique à un moment donné que l'on voit dans les entreprises et donc l'État doit se montrer exemplaire là-dessus. C'est essayer d'être dans la parité hommes-femmes mais jusqu'à tous les niveaux de l'État. Aujourd'hui effectivement, on voit que l'État pêche aussi bien localement que nationalement. Merci de m'avoir écouté et compris surtout.

### **Monsieur le Maire**

Je prends acte des déclarations qui ont été faites par les uns et par les autres.

Cela a été dit par certains mais c'est un problème sociétal. Évidemment, cela ne se résout pas d'un coup de baguette magique, cela ne se résout pas en un jour. C'est une action lente et longue sur des éléments concrets. Après, on peut bien sûr faire une lecture critique et à charge, certains l'ont fait, très bien, s'ils le souhaitent, c'est très bien. Mais nous on a choisi d'être factuel parce que plutôt que de grandes déclarations, je crois que ce qui compte ce sont les faits.

Vous nous dites tout à l'heure, certains nous ont dit ou même les deux interventions, d'une certaine manière, que par exemple dans la collectivité, les responsabilités, toutes ces notions-là n'évoluaient pas. Si l'on regarde tous les recrutements de cadres qui ont été faits ces dernières années, notamment les deux dernières, c'est presque exclusivement des femmes et qui ont été placées dans des postes jugés comme traditionnellement féminins mais pas seulement. La directrice adjointe des services techniques est une femme, qui a été recrutée comme femme et pour un métier où jusqu'à présent, dans la collectivité, il n'y avait pas cette réalité-là. Dans beaucoup d'autres secteurs, nous recrutons des femmes donc on n'a pas du tout ce comportement-là, cette grille de lecture-là.

Après, pour les reste, je crois que c'est un mouvement que l'on accompagne. Nous sommes des défenseurs de cette égalité hommes-femmes. Il est vrai que, là-dedans, mettre toujours l'idéologie, dans chaque action maître du genre, je ne trouve pas que cela soit un moyen excellent de servir la République. Il faut avoir cela en tête, il faut l'appliquer concrètement. Est-ce-qu'il faut éternellement faire vivre cela comme un combat ? Est-ce-que c'est la meilleure manière de servir l'égalité femmes-hommes que de toujours être dans une relation acrimonieuse à la question du genre ? Je ne sais pas, je ne crois pas.



Je trouve que nous faisons des efforts très concrets, très soutenus. Nous les poursuivons. Nous ne faisons pas de redemondades avec tout ce qui est fait ici et c'est poursuivi, c'est acté, c'est développé et je ne crois que nous ayons à en rougir.

## Pour information du Conseil Municipal

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

On va donc aborder le point du budget de l'année prochaine. Je veux vous dire qu'il est particulièrement ambitieux. Saint-Médard a une dynamique démographique intéressante. Il est obligatoire d'avoir, quand on parle d'investissements pour les citoyens notamment, une vision pluriannuelle de ces investissements et il faut pour cela pérenniser les équilibres financiers sur les années qui viennent 2018 bien sûr de manière précise mais aussi sur les autres années. D'où, par exemple, l'existence d'un plan pluriannuel d'investissements qui est revu et corrigé tous les trois à quatre mois de manière très suivie. Pour l'année 2018 qui arrive, les objectifs financiers pour notre commune sont ambitieux avec notamment une forte maîtrise du fonctionnement puisque l'on va arriver, parvenir, à baisser le coût du fonctionnement de 0,3%, alors c'est quasiment zéro mais ce qui est important c'est que c'est -0,3. Bien entendu, cette maîtrise du fonctionnement doit se faire, et nous en avons l'ambition, sans aucune dégradation du service public rendu et avec maintien des associations telles que je les ai citées tout à l'heure, à savoir les associations traditionnelles mais aussi le CCAS et l'EPCC.

De la même façon, pour arriver à cette pérennisation des résultats, il faut d'ores et déjà, dès 2018, comme on l'a fait précédemment d'ailleurs, maîtriser les ratios d'épargne. Nous avons donc l'ambition, pour 2018, d'avoir une épargne brute de 4 millions d'euros et une épargne nette de 1,5 million d'euros. Au risque de me répéter lourdement, je rappelle que l'épargne brute, c'est tout simplement la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses. Nous avons également pour 2018 en objectif une capacité de désendettement de 4,47 années donc c'est très précis mais c'est tout simplement le résultat d'une division entre la dette que nous avons et notre épargne que nous pouvons réaliser chaque année. Donc à épargne égale dans les années qui viennent, on aurait besoin que de 4 ans et quelques pour se désendetter complètement. C'est un résultat qui est qualifié de très bon en général par les experts en matière de gestion des communes.

L'ensemble de ces ratios que l'on s'est fixé, qui sont encore une fois ambitieux, permet de dégager un autofinancement nécessaire pour, in fine, financer la hausse des investissements, en limitant bien sûr l'emprunt puisqu'il faut évidemment désendetter la ville et non pas l'endetter si l'on veut maintenir les ratios que l'on a fixé. Ces investissements étant au service des trois politiques que l'on s'est fixées depuis déjà plusieurs années, à savoir, d'une part l'éducation, qui est, je le rappelle, toujours le premier budget de la commune ; qui est aussi le social et notamment pour exemple les travaux qui ont été réalisés pour le CCAS ; enfin, l'accueil de tous les publics avec, déjà cette année et les années qui viennent, la mise en place de la charte d'accueil qui devrait améliorer encore l'accueil de nos concitoyens.

Ensuite, un graphe, ce qui est intéressant c'est de regarder les chiffres de gauche, le total du budget de la commune, quant on écrit réel plus ordre, cela veut dire que se sont les dépenses réelles qui donnent lieu à décaissement ou les recettes réelles qui donnent lieu à encaissement plus les opérations dites d'ordre, qui sont des opérations comptables qui ne portent pas à décaissement. Le total est intéressant à connaître. Nous avons donc un total budgétaire qui dépasse les 50 millions d'euros. En matière de dépenses réellement mandatées, on a 34,7 millions de dépenses et on a, par contre, réussi à collecter 38,7 millions de recettes, ce qui nous amène, évidemment en faisant la différence, à avoir 4 millions d'euros d'épargne brute. Ça, c'est le fonctionnement. On voit à droite, dans la première colonne qui sont les dépenses, l'impact des dépenses du personnel, on voit les dépenses dites charges générales dont les subventions et dont les fluides, par exemple, qui pèsent lourd, enfin on a en tout petit les frais d'intérêt de la dette qui sont de plus en plus bas puisque la ville se désendette chaque année.

Bientôt on ne verra plus le trait mais cette année on le voit encore un petit peu. Sur la droite, on a, et c'est notable, le retour fiscal, les impôts locaux, vous voyez que cela représente 27% des recettes. Tout en haut, on a le produit des services que « vend la mairie », par exemple les cantines scolaires. Enfin, on a les dotations qui sont des subventions diverses qu'on pourra revoir plus tard. Voilà comment se présente notre balance générale de fonctionnement. Cette balance générale de fonctionnement qui génère la fameuse épargne de 4 millions d'euros va alimenter en bas à droite les investissements, ce qui nous permet d'arriver à un total d'investissements réels là-aussi de 11,5 millions, ce qui veut dire que nous sommes en augmentation d'investissements. On verra tout à l'heure la courbe qui est aussi parlante d'elle-même.

Sur ce camembert, on voit bien les dépenses de personnel, de fonctionnement général, je rappelle que se sont les charges générales, enfin, les frais financiers qui représentent peu de choses soit 1,4% donc c'est très faible.

On va faire un autre zoom sur les dépenses de fonctionnement en détaillant un peu les chapitres. Si l'on regarde le personnel, cela fait 21,7 millions quasiment 21,8 malgré tout, un résultat remarquable car pour la première fois depuis quelques années, c'est en baisse de 0,07%. Les achats et les charges externes sont aussi importantes puisqu'elles arrivent à 8,3 millions mais aussi grâce à l'action diverse sur les fluides, sur les lampes leds..., on a réussi à obtenir un budget pour 2018 qui dans ce chapitre-là est en baisse de 2%.

Les participations de la ville méritent deux points d'explications. On a d'ailleurs indiqué dans le titre que c'est en baisse de 0,24%. J'ai « TAP » entre parenthèse pour expliquer pourquoi c'est en légère baisse. La réalité du passage à la semaine de 4 jours à la rentrée fait que l'on n'aura plus besoin de TAP donc, dans ce domaine, des associations qui venaient travailler pour les TAP, on a une baisse de 20 000 euros. Mais la commune a décidé de réinvestir une partie de ces 20 000 euros soit 12 000 euros dans le concours pour les associations. A l'arrivée, cela amène à une baisse de 0,24% mais à périmètre égal, on aurait pu écrire une hausse des participations, cela n'aurait pas été un mensonge. Autre point en matière de dépenses de fonctionnement, ce sont les frais financiers. Voyez là-aussi qu'ils sont en forte baisse, tout simplement parce que la ville, depuis trois ans, s'est désendettée de 4,2 millions d'euros. Pour résumer un petit peu tout ce que l'on vient de dire sur les dépenses de fonctionnement, on peut dire que dans un contexte de maîtrise forte de ces dépenses, je rappelle qu'elles baissent en 2018, la ville continue à soutenir le milieu associatif, on vient de le voir, le milieu social, à travers la subvention au CCAS qui reste au-dessus de 1 million d'euros, idem pour la subvention à l'EPCC qui est à 1,084.

Sur les recettes, deux visuels, le premier pour expliquer que l'on a maintenu les recettes -0,9%, c'est comme tout à l'heure l'épaisseur du trait, malgré de nombreuses pertes qui ne sont, bien sûr, pas de notre fait. La première perte c'est 200 000 euros sur la dotation globale de fonctionnement, c'est ce qui nous vient de l'État. Toujours venant de l'État, du fait de la fin des emplois aidés, nous ne touchons plus les subventions correspondantes à ces emplois, on est à 163 000 euros. On a une perte de subvention d'un grand partenaire, la CAF, parce que la mise en conformité par rapport aux règles de calculs qui déterminent ces subventions ont été revues et cela a entraîné une baisse de 130 000 euros. Enfin, on expliquera cela tout à l'heure dans un plus grand détail, nos relations avec la Métropole qui sont fixées par un pacte fiscal se déroulent correctement mais il n'empêche que, cette année, nous aurons une baisse de recettes de 124 000 euros venant de la Métropole. Quant on a examiné ces quatre points et qu'on ajoute qu'il n'y a pas de recours au levier fiscal, on voit bien que le pari, de rester au moins à zéro pour les recettes globalement, est intéressant.

On va maintenant voir ce que cela donne en terme de subventions une fois ces pertes digérées. La fiscalité directe représente 21 millions d'euros. Elle est en hausse de 1,6% et, je le rappelle, sans augmentation des taux. La fiscalité indirecte, est en grande partie ce que l'on appelle les droits de mutation, se sont donc les ventes d'immeubles en quelque sorte privés, est en forte hausse sur Saint-Médard-en-Jalles de 19%. Les relations financières avec la Métropole, malgré la baisse que j'ai indiqué précédemment, on est encore à 4,7 millions d'euros de recettes, ce qui en fait un partenaire fort intéressant. A peu près à la même hauteur, on a les recettes des services communaux qui s'élèvent à 4,132 millions, ce qui représentent

une hausse de 0,3%. Enfin, la CAF reste un partenaire fondamental puisqu'elle nous apportera, en 2018, 2,4 millions d'euros. On conclut les deux passages sur le fonctionnement d'une part en dépense et sur le fonctionnement en recette d'autre part par une phrase qui dit : pas d'effet ciseaux au niveau du fonctionnement. Cela signifie que les dépenses ne sont pas en train de s'approcher des recettes, ce qui ferait qu'à la marge on passe à zéro. On a conservé notre marge globale donc on n'a pas d'effet ciseaux, c'est une grande satisfaction sur le budget 2018.

On va passer maintenant aux investissements. Là-aussi une grande satisfaction, c'est la partie marron sur le camembert, c'est quasiment 50%, cela représente l'autofinancement, c'est-à-dire finalement ce que l'on a épargné l'année dernière plus l'excédent que l'on a reporté comme on l'a fait par une délibération précédente. Cet excédent et cette épargne brute permettent d'arriver à la moitié du financement des investissements, ce qui est une grande satisfaction. Ce qui nous permet en contrepartie d'avoir peu recours à l'emprunt. Vous voyez que l'emprunt est inférieur à 20%, ce qui est aussi quelque chose de remarquable. En rouge, quelques cessions immobilières, on peut citer la maison Masseran, les Artignons et autres. Enfin, on touche de l'État en jargon le FCTVA ce qui veut dire que lorsque l'on construit sur Saint-Médard une année N, on paye une TVA que l'État nous rembourse deux ans après. Cette année cela représente quand même près de 700 000 euros. Voilà pour vous expliquer quels sont les origines du financement qui va permettre d'investir de manière assez importante l'année prochaine. Monsieur Cases, j'aurai pu remonter à 2009 mais voyez-vous je ne l'ai pas fait, pour montrer que la hausse des investissements est importante depuis 2015, elle continuera à augmenter, vous le verrez tout à l'heure.

Enfin, pour terminer ce document, avant de lister un peu plus en détail les investissements de l'année, on voulait afficher ce graphique pour montrer comment la ville de désendette. S'il est exact qu'il y a eu, Monsieur Cases vous me le demandiez tout à l'heure, un léger surplus en 2018, cela était lié à la renégociation d'un emprunt dit toxique qui nous a amené à nous endetter un peu plus mais c'était un petit peu factice, ce n'était pas une réelle hausse des emprunts. Pour 2018 ou 2019 si on prend le 1<sup>er</sup> janvier 2019, on voit que l'on va désendetter encore un petit peu, certes un peu moins que les années précédentes, alors que l'on arrive à une période où les investissements sont lourds, ce qui est là-aussi une grande satisfaction.

On va passer maintenant à un petit zoom sur l'ensemble des équipements que l'on va faire sur l'année 2018. Il y en a deux pages, je vous laisserais les lire, je vais m'attarder simplement sur ce qui est le plus important. En matière de voirie et d'éclairage public, l'opération la plus importante, cela ne vous étonnera pas, est la place de la République et, en deuxième, le plan des lanternes leds. Sur l'amélioration des services publics de proximité, il y a toute une liste : la première c'est la construction du bâtiment de PMF, puis les locaux pour l'accueil de la jeunesse, le BIJ et compagnie, l'aménagement des locaux de l'ancienne CPAM dans le cadre du schéma directeur pour la police, l'aménagement de locaux pour l'espace de vie sociale en centre-ville, enfin, l'aménagement de l'espace Copernic. On considère que, dans cette rubrique des services publics de proximité, se sont les aménagements les plus importants. En matière d'équipements sportifs, on a retenu que le plus significatif, le plus important, était la réhabilitation de la salle Léo Lagrange, c'est une affaire qui frise les 500 000 euros ; les écoles, l'accessibilité avec l'ascenseur de l'école Montaigne, c'est aussi un investissement majeur pour les écoles, que l'on a souhaité mettre en évidence, naturellement et cela n'étonnera personne, la continuation du plan numérique. Pour les espaces verts, on a estimé que les opérations importantes à mettre en évidence étaient la suite de l'aménagement du parc de l'Ingénieur avec les jeux d'enfants par exemple. Enfin, on n'a rien souligné dans les équipements culturels mais je pense que l'on aurait pu le faire avec l'un des trois, la salle 2 du cinéma, les travaux à Georges Brassens ou le changement de climatisation au pôle Simone Veil, climatisation qui nous pose des soucis depuis plusieurs années.

Voilà un peu en détail, tout ce que l'on peut dire sur ce budget. On a fait une feuille récapitulative à la fin, de synthèse, et il nous semble, en terme de conclusion, que l'on peut dire que ce budget primitif a quelques caractéristiques à souligner. La première, c'est la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, -0,30 c'est un résultat dont on peut se féliciter, c'est rare, nous en sommes donc heureux. Même si on l'avait plus ou moins dit, il n'y a pas de hausse

des taux de fiscalité en 2018, même si j'ai presque cru comprendre que certains auraient souhaité qu'il y en ait mais non il n'y en aura pas. Une épargne brute importante de 4 millions d'euros, c'est aussi un élément fondamental. Remarquable aussi, je l'ai dit, 49% des dépenses d'investissement sont autofinancées alors que l'investissement augmente et frise les 10 millions, c'est important, c'est à dire, c'est à souligner. Enfin, je l'ai également dit, mais je tiens à le reprendre en terme de conclusion comme un élément important, nous avons un recours à l'emprunt qui est très limité puisqu'il est même légèrement inférieur à 20%. Le tout, l'ensemble de ces éléments, dans un ordre que l'on pourrait arranger différemment, permet des dépenses d'équipement en forte hausse. Les hausses d'investissement de l'année c'est presque 14%, ce qui fait que, sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles, on va investir pas loin de 10 millions d'euros cette année. Il me semble donc que ce petit résumé méritait d'être fait et j'espère que l'on s'en souviendra. J'ai terminé pour le budget principal, je pense que pour les budgets annexes, on les verra après.

### DG18\_039 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget principal. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 259 913,86		013 – Atténuation de charges	103 500,00	
	012 – Charges de personnel	21 744 606,00		70 - Produits des services, du domaine...	4 132 585,00	
	014 – Atténuation de produits	502 609,00		73 – Impôts et taxes	27 625 811,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 701 356,00		74 – Dotations et participations	5 952 966,00	
	66 - Charges financières	483 916,36		75 – Autres produits de gestion courante	633 795,00	
	67 – Charges exceptionnelles	36 950,00		76 – Produits financiers	11 910,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		3 067 948,67	77 – Produits exceptionnels	240 500,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 624 278,65	042 – opérations d'ordre entre sections		720 511,54
	Total	34 729 351,22	4 692 227,32	Total	38 701 067,00	720 511,54
	Total de la section de fonctionnement	39 421 578,54		Total de la section de fonctionnement	39 421 578,54	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	214 337,00		13 – Subventions d'investissement	563 216,77	
	204 – Subventions d'équipement versées	724 335,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 196 141,79	
	21 – Immobilisations corporelles	9 157 153,55		10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 412 122,46	
	23 – Immobilisation en cours	335 000,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 205 023,30	
	10 – Dotations, fonds divers et réserves	579,95		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	

16 – Emprunts et dettes assimilées	2 461 613,00		27 – Autres immobilisations financières	80 815,33	
			024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 904 803,00	
			021 – Virement de la section de fonctionnement		3 067 948,67
040 - Opérations d'ordre entre sections		720 511,54	040 - Opérations d'ordre entre sections		1 624 278,65
041 – Opérations patrimoniales		31 370,00	041 – Opérations patrimoniales		31 370,00
Total	12 893 018,50	751 881,54	Total	10 382 122,65	4 723 597,32
001 – Résultat reporté	1 460 819,93		001 – Résultat reporté		
Total de la section d'investissement	15 105 719,97		Total de la section d'investissement	15 105 719,97	
Total du BP 2018	54 527 298,51		Total du BP 2018	54 527 298,51	

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

## 2,03,40

### Madame Hanusse

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Deux points de mes délégations. L'accessibilité, je rappelle qu'il y a 163 ERP et 10 IOP, se sont les espaces ouverts au public. Sous la première séquence de trois ans, puisque l'on vous avait présenté trois fois trois ans, donc 2016/2017/2018, nous aurons dépensé pratiquement 2,3 millions d'euros, montant indiqué sur l'Adhap, hors malheureusement les prix montent.

Pour 2018, nous avons l'école Montaigne 390 000 euros pour un ascenseur, cela sera fait cet été. Pour l'école de la Garenne, on a lancé une étude du programme de réhabilitation puisque l'on fait un réaménagement global de l'école et il y aura aussi un ascenseur. Georges Brassens dont on a parlé tout à l'heure, il y aura 87 000 euros pour l'accessibilité. La salle Léo Lagrange 90 000 euros pour l'accessibilité. La Grange de Magudas 45 000 euros pour l'accessibilité. La Maison Baudrous de la MAJ, 50 000 euros d'accessibilité. Ces aménagements sur l'accessibilité sont inclus dans les travaux plus importants de ces locaux, on a parlé de certains, et, de plus, d'autres travaux d'accessibilité sont prévus à mesure de l'évolution des aménagements sur d'autres sites qui vont être ouverts.

Je vais répondre à Madame Durand qui nous a donnée de belles leçons tout à l'heure. Puisque nous ne faisons rien sur la jeunesse et la médiation, je leur dirai demain, ils seront très contents. Nous avons ré-ouvert l'espace jeunes avec le Bij en avril 2017 et l'accueil jeunes en octobre 2017. La fréquentation repart, un groupe d'une quinzaine de jeunes fréquente régulièrement l'accueil et commence à faire des propositions pour l'organisation. On a relancé les interventions dans les collèges, les cafés collégiens à la pause méridienne, une quinzaine de jeunes de 4<sup>ème</sup> participent dans des discussions, des thèmes (c'est eux qui choisissent les thèmes) et dans les lycées. Jobs d'été, Monsieur le Maire nous l'a dit tout à l'heure, le 30 mars au Carré avec le Taillan et Saint-Aubin. On prépare avec la Mission Locale la mutualisation de l'espace du futur équipement jeunesse qui est quand même un très gros investissement puisque nous allons le voter tout à l'heure. On travaille sur la mise en place d'une éventuelle carte jeunes métropolitaine. On lance l'étape 2 du projet de décrochage scolaire avec François Mauriac sous le profil et la prise en charge des décrocheurs, nous sommes en train de mettre en place un

travail innovant avec François Mauriac sur les enfants décrocheurs pour éventuellement les initier à des métiers à la mairie.

Au niveau de la médiation, il y a un développement de l'activité sur plusieurs référentiels de la médiation sociale, présence active de proximité, gestion de conflits, facilitation des projets, partenariats. La médiation a fait un rapprochement avec la quasi totalité des bailleurs sociaux en 2017. On a un projet d'intervention dans le quartier de Berlincan, avec les partenaires dans le cadre de la CTG et du schéma d'animation des EVS. On travaille sur la normalisation des métiers de la médiation en 2019, normalisation qui se fera aussi au niveau de la Métropole. Le schéma d'animation territoriale globale, accompagnement de la Maj, Feydit et La Ruche pour la création d'un seul projet, une structure unique, c'est une véritable avancée, ils vont mutualiser leurs activités. Malgré l'arrêt des contrats et des limites des capacités d'intervention des centres sociaux avec leurs bénévoles, ils gardent une attitude volontariste. Ce jour, nous avons eu une réunion avec Clairsienne, la Dacaj, la médiation, le Carré, la Jeunesse, sur l'animation de Berlincan, les Sources et Gajac. Je vous remercie.

### **Monsieur Cristofoli**

Avant de vous donner une explication de vote pour le budget et d'en faire quelques commentaires, je voudrais parler d'un des points que je pensais aller être abordé plus avant dans ce Conseil Municipal. Vous en avez parlé un peu Monsieur Augé au travers d'un mot que vous avez dit, c'est la problématique de la cuisine centrale. J'aimerais bien en dire juste un mot à ce moment-là parce que j'ai vu un article dans le journal municipal, une tribune de mes collègues sur le sujet, j'ai eu des mails de parents d'élèves qui même avant cet article étaient très inquiets et donc j'ai dû faire une enquête, j'ai essayé de m'informer, de savoir ce qu'il en était et cela m'a permis de comprendre qu'on a des difficultés pour servir le nombre de repas et que nous sommes en limite d'où un audit qui a été lancé, semble-t-il, sur le sujet. Aujourd'hui, par rapport à cela, je ressens de l'inquiétude vis-à-vis de ce service, qu'il me semble être fondamental de conserver en régie cette prestation. Je ressens aussi de la colère de ne pas être informé en tant qu'élu de la Commune, tout simplement, de ce qui se passe au niveau de cette cuisine centrale. J'ai besoin d'être au courant de la situation, de connaître les options étudiées puisqu'il semble qu'il y ait plusieurs options étudiées et surtout s'il n'y a pas d'inquiétude à avoir que l'on regarde ce qu'il en est exactement. Ma demande est donc d'avoir ces informations et de participer si possible aux réflexions sur le sujet parce que je pense que c'est un sujet important pour la commune, qui pourrait bien évidemment rentrer dans nos budgets en fonction de ce qu'il en serait en terme de décisions par rapport à cela. C'était juste un point que je voulais faire. Je ne savais pas à quel moment en parler mais j'espère que j'aurai quelques éléments de réponse.

Maintenant, concernant le budget 2018, lors du rapport d'orientations budgétaires, je m'étais plutôt concentré sur les aspects techniques évoqués par Monsieur Augé notamment sur les injonctions de l'État à limiter les dépenses. Vous n'en parlez pas du tout alors je ne sais pas pourquoi, je ne comprends pas bien. Puis en écoutant, il y a eu une intervention de Marc Morisset qui m'a fait prendre conscience que je passais peut-être à côté de certaines choses sur lesquelles je vais revenir. Dans mon intervention, je vais vous dire au final pourquoi je ne voterai pas le budget de la commune proposé ce soir au débat. Bien sûr, je suis satisfait de voir un certain nombre de choses parce qu'il y a beaucoup de choses intéressantes dans ce budget et notamment les priorités, sans ré-énumérer les choses, qui sont données à l'éducation, qui sont données au CCAS dans sa globalité et je connais bien le travail qui est fait sur le CCAS puisque j'y participe, le soutien aux associations qui reste quand même quelque chose d'important, et tout ce que vient d'annoncer Madame Hanusse en terme de mobilité puisqu'il y avait beaucoup de choses à faire et il y a encore beaucoup de choses à faire sur notre commune. Monsieur Acquaviva nous parlera aussi sûrement de l'entretien des bâtiments et c'est vrai que c'est important sur notre commune d'entretenir nos bâtiments. Je suis en revanche très mécontent en terme de priorité notamment d'investissements qui sont retenus. Investir, Monsieur Augé, 9 millions d'euros, c'est bien mais c'est mieux si on les investit bien pour l'intérêt général et donc les priorités que vous prenez sur la place de la République notamment, sur le Big Bang également, ce n'est pas de l'investissement mais c'est plus global, c'est juste pour prendre

quelques exemples et bien ce n'est pas en tout cas mes priorités et cela ne semble pas être non plus, parce que j'essaie modestement dans mes interventions de relayer ce que je ressens de la population de Saint-Médard, je ne pense pas que cela soit les priorités des Saint-Médardais. Bien sûr, je suis aussi déçu, mais pas surpris, dans ce budget, il y a 0% de budget participatif. Vous savez à quel point je suis intéressé à la démocratie participative. Il y a des villes, comme Talence par exemple, qui ont pris un certain nombre de décisions. Je me disais on sait jamais peut-être qu'à Saint-Médard, on pourrait commencer à s'intéresser à cela mais non ce n'est pas le cas. Finalement, je pense que dans ce budget, il y a très peu de choses qui sont en phase avec toutes les transitions qui sont devant nous, les transitions écologiques, économiques, alimentaires, énergétiques. Je trouve qu'il y a très peu de choses là-dessus. J'en reviens donc à ce qu'avait dit Monsieur Morisset lors du rapport d'orientations budgétaires. Je ne sais plus exactement les mots mais globalement c'était qu'il n'y avait rien autour de propositions notamment pour proposer des terres de maraîchage à des agriculteurs, qu'il n'y avait rien pour contre-carrer la tendance en dix ans où plus de 600 000 hectares en France ont été bétonnés. Là, je fais référence à un article de Thierry Leblond que j'ai cru croiser ce matin sur Facebook que j'ai trouvé fort intéressant.

Au final, j'aurai besoin d'un budget où les priorités seraient mieux définies et en tout cas correspondent plus à mes aspirations, un budget qui s'intéresse plus aux transitions qui sont devant nous, un budget où il y a de la participation qui est proposée et où les habitants ont quelque chose à dire. Depuis tout à l'heure je vous fais certaines demandes mais dans vos réponses je n'ai jamais de réponses à mes demandes mais ce n'est pas grave je suis un peu habitué mais je vais continuer à vous en faire. Ma demande serait donc de revoir certaines priorités comme la place de la République, de réfléchir à la possibilité de réserver à Saint-Médard des terres agricoles et de réfléchir à cela permettant l'installation d'un maraîcher ou de plusieurs maraîchers. Je n'ai pas vu de choses autour de ces sujets dans notre budget et merci à Monsieur Morisset d'avoir réveillé des choses en moi, il y a un mois tout juste.

#### **Madame Durand**

Pour répondre à Madame Hanusse, je ne dis pas que les médiateurs ne font rien sur la ville, simplement je ne sais pas ce qu'ils font donc s'ils font des choses, cela aurait mérité d'apparaître dans le rapport, c'était tout.

Je voulais juste faire une remarque. Monsieur Augé, tout à l'heure, nous avons noté que vous vous êtes vanté de supprimer les temps d'activités périscolaires, les Taps, pour gagner de l'argent, c'était très clair. Il est évident que pour vous la rentabilité prime nettement sur l'intérêt de l'enfant et je trouve cela très triste. C'était juste ce que je voulais rajouter mais j'ai bien entendu.

#### **Monsieur Acquaviva**

Monsieur Cristofoli, au risque de vous décevoir, je ne vais pas parler ce soir du patrimoine parce qu'il y a tellement à dire que cela serait trop long mais on en parlera peut-être plus tard.

En effet, pour nous et pour moi notamment, ce budget ambitieux présenté par notre collègue, Adjoint aux finances, traduit bien la volonté de notre majorité municipale de maîtrise des dépenses de fonctionnement en diminution comme cela a été dit de 0,30%, une très bonne capacité de désendettement de 4,47 années pour 2018, une épargne nette de 1,5 million d'euros, ce qui n'est quand même pas rien. Nous constatons avec plaisir que les dépenses d'équipement sont en augmentation constante ces quatre dernières années avec plus de 1,1 million d'euros par rapport à 2017 soit +13,84%, pour arriver à un chiffre inscrit au budget global de 9 millions d'euros en investissement et équipement. Sans reprendre le détail de tous les équipements inscrits dans les différents secteurs éducation, culture, sport ou patrimoine bâti, il me semble bon de rappeler les crédits inscrits au budget 2018 qui portent sur les espaces verts, les équipements de proximité, la voirie et l'éclairage : des aménagements espaces verts et équipements de proximité de plus en plus nombreux avec des aménagements et plantations sur l'avenue de Martignas, la rue Lamartine, Léon Blum pour 160 000 euros ; la poursuite de l'aménagement du parc de l'Ingénieur avec aire de jeux et plantations pour 150 000 euros ; aire de jeux Georges Brassens et Feydit pour 26 000 euros ; l'aménagement

des abords du club house et du complexe Monseau pour 150 000 euros, d'ailleurs vous fréquentez le stade, je pense que vous pouvez vous en féliciter et c'est pour cela que je pense que vous pouvez voter le budget rien que pour cela ; la création d'un parcours santé aux bords de jalles pour 60 000 euros. Pour la voirie et l'éclairage public, enfouissement des réseaux y compris téléphoniques et la création d'éclairages publics avenue de Martignas, rue Lamartine et place d'Hastignan dans le cadre des travaux qui vont être engagés pour 375 000 euros ; la poursuite du plan progrès lanternes leds à économie d'énergie pour 300 000 euros ; l'aménagement du parking au centre-ville rue Henri Martin et avenue Montaigne pour 384 500 euros pour être précis ; l'aménagement de la place de la République pour 250 000 euros crédits de paiements dans le cadre de l'autorisation de programme à venir qui sera de 1,250 million euros.

En conclusion, Monsieur Cases, je me félicite de cet excellent budget que je voterai sans réserve, je pense que vous n'en avez pas douté, car il améliore le patrimoine bâti de la ville que vous avez longtemps délaissé, il préserve notre cadre de vie, il offre un service public de qualité et s'inscrit dans l'avenir. Je vous remercie.

### **Monsieur Morisset**

Chers collègues. Je vais rebondir par rapport effectivement à ce que j'avais commencé à faire le mois dernier et je me rends compte qu'effectivement cela arrive à germer en un mois ce que j'arrive à dire. Ce qui est fabuleux parce que finalement cela veut dire que quelque part encore ici il y a des gens qui arrivent à comprendre des choses. Il est vrai que je suis assez déçu que sur ma droite, même en un mois, cela ne germe toujours pas. Il va donc falloir peut-être un petit peu se réveiller parce que j'alerte régulièrement bien sûr sur l'autonomie alimentaire qui aujourd'hui, puisque les chiffres sont assez cinglants, c'est quand même un mois d'autonomie alimentaire sur la Métropole, ce qui veut dire qu'à un moment donné, il va falloir quand même se poser des questions surtout quand des rapports de 1970 annoncent quand même un certain, je dirai, Big Bang à l'envers, surtout par rapport à l'énergie. Je parle du rapport Dennis Meadow de 1970. Je trouve cela, comment dire, limitatif, manque d'imaginaire encore une fois sur la vision à long terme. Quand on parle d'avenir Monsieur, je suis d'accord avec vous, il faut vraiment y penser, mais sérieusement parce que là franchement, je pense qu'on touche à l'irresponsabilité, ou bien au nihilisme complet, ce qui est quand même assez grave. En même temps, je crois qu'il faut essayer de regarder dans ce budget, il y a des plus, il y a des moins, on ne peut pas tout jeter comme cela avec l'eau du bain et je crois qu'il y a effectivement certaines priorités, on le verra après dans la délibération suivante qui démontre que l'on peut parler de ZAD. Monsieur le responsable, Monsieur Dubos, se rendra bien compte que je parle d'autre chose. Et donc quelque part, il faudra à un moment donné se mettre vraiment autour d'une table pour savoir qu'est-ce-qu'on veut faire de cette ville, de cette Métropole, de ce Département, de cette Région et évidemment de cette France et de cette Europe parce que, finalement, on est très fort en « com » pour essayer de dire qu'il faut aller chercher très loin des politiques cohérentes, essayer de rassembler les peuples mais finalement, localement, on voit bien qu'on est quand même dans une problématique. On est en train de rattraper, avec une politique sociale d'un côté, des investissements que l'on avait bannis en début de mandat et que maintenant, on ré-investit du côté de Feydit pour essayer de faire quelque chose un peu plus social et on voit que c'est une politique de sparadrap, c'est aussi simple que cela, je veux dire, il faut bien appeler un chat, un chat. Vous avez du mal à regarder loin l'avenir de ce que c'est qu'aujourd'hui, les grands besoins que l'on aura demain, c'est-à-dire vraiment parler d'avenir de façon responsable. Donc, de ce côté, je suis assez, encore une fois, dubitatif et je pense effectivement quand on repense encore, si vous voulez à ce qui s'est passé ces derniers jours, j'aime bien parler de, d'essayer de comprendre, la cause des causes. Bien souvent il y a une problématique de la cause des causes et elle n'est jamais mise en débat. On est dans une société de compétition et encore une fois, on se retrouve avec une façon justement un peu malade d'essayer de dire que j'ai fait mieux que le mandat précédent, et on a du mal à essayer de voir beaucoup plus loin, beaucoup plus haut, avec beaucoup plus d'imaginaire, donc, de ce côté-là, je pense qu'il faut vraiment se poser en débat sur l'avenir de l'homme, de l'humanité. Quand on parle d'effondrement, qu'il y a des gens qui commencent vraiment à



alerter tel que Hubert Reeves parce que c'est le plus connu des français avec Monsieur Hulot qui fait un très très joli discours à l'Assemblée Nationale et puis finalement qui fait tout le contraire, mais bon c'est comme cela. On se retrouve aujourd'hui avec une grosse dichotomie vis-à-vis d'un système qui est vraiment à bout de souffle.

Donc, il faut essayer de travailler effectivement de façon locale, mais cohérente, et ce budget-là encore une fois ne répond pas à des enjeux que demain nos générations futures auront besoin. Donc, voilà, c'est aussi simple que cela, après derrière bien sûr il y a du bon, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudra effectivement aussi tirer les conséquences du bon, parce qu'il y a forcément des gens aussi intelligents de partout, mais je crois qu'il faut aussi se poser sur une autre notion que de simplement faire des choix, uniquement parce que c'est la priorité du moment, c'est le mandat qui veut cela et puis voilà. J'ai fait beaucoup de « com », je m'en suis rendu compte, je parle pour vous Monsieur Mangon, sur votre campagne, j'ai vu du vert, presque plus que chez les écolos et aujourd'hui, je suis dubitatif. Voilà c'est tout, c'est triste quoi, je veux dire, c'est une société qui voilà, on s'avance vers quoi ?  
Merci de m'avoir compris.

### **Madame Dumas**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Depuis quatre ans, notre feuille de route est claire : donner à Saint-Médard-en-Jalles, plus grande ville du quadrant nord-ouest, une véritable politique culturelle digne d'elle, proposer à ses habitants un choix d'animation, d'apprentissage et de découvertes tant quantitatif que qualitatif, à la hauteur de leurs attentes. Considérant que la culture et l'animation sont non seulement des vecteurs d'éducation et d'ouverture d'esprit mais aussi des outils de rayonnement du territoire, nous nous attachons à offrir tout au long de l'année une programmation et une politique culturelles répondant à ces ambitions.

Pour cela, nous nous appuyons sur des établissements, des services, des délégataires ou des organismes qui œuvrent au quotidien pour notre commune: l'EPCC le Carré-Colonnes, scène cosmopolite et métropolitaine dont la ligne artistique, à la fois internationale et locale est reconnue bien au-delà de nos frontières métropolitaines ; les médiathèques qui voient leur nombre d'utilisateurs augmenter chaque année (plus de 120 000 en 2017) ; le cinéma l'Étoile qui grâce à sa programmation riche et variée connaît encore une belle affluence cette année (environ 90 000 entrées) ; la DACAJ qui invente, propose, organise et gère tout au long de l'année des animations et des propositions culturelles pour tous, je pense à carnaval, la Fête de la musique, le Jalles House Rock, la programmation estivale avec plus de 24 dates cette année, les Nuits d'été, les fêtes de fin d'année ; les écoles de musique et de danse qui permettent l'accès aux pratiques artistiques ; et les associations culturelles qui étoffent encore plus cette offre riche et variée. Je profite de cette prise de parole pour remercier tous ces acteurs de la vie culturelle de notre commune, de Sylvie Violan à Catherine Pons, d'Evelyne Guiraud à Loïc Vergez, de la société Artec à tous les Présidentes et Présidents d'associations, les équipes, les personnels et les bénévoles.

Les politiques culturelles publiques font face à des bouleversements économiques, institutionnels et sociétaux sans précédent mais nous avons décidé depuis quatre ans de ne pas faire de ce secteur une variable d'ajustement de notre budget global. Ainsi, 3 973 920 euros sont consacrés cette année à la culture se répartissant en 1 650 000 euros de masse salariale, 1 084 000 euros de contribution au Carré-Colonnes, 160 370 euros pour le fonctionnement des Médiathèques, 312 700 euros pour l'action culturelle et environ 197 000 euros de subventions aux associations culturelles. A cela s'ajoute également le budget du Festival Big Bang construit sur une contribution forte des entreprises privées, partenaires de cet événement, qui ne va cesser, j'en suis certaine, de connaître un développement et une reconnaissance grandissants.

Concernant les investissements, nous nous sommes attachés à améliorer le confort des usagers. Ainsi, à titre d'exemple, tous les fauteuils et la moquette de la grande salle du Carré seront finis d'être changés cet été et la climatisation va enfin être installée dans les grands foyers. Ces améliorations résultent d'une collaboration entre les services techniques et Guillaume Desbieys, que je remercie au passage, et Bordeaux Métropole qui prendra en charge une grande partie des travaux et ce dans le cadre du transfert du Carré des Jalles à l'établissement Bordeaux

Métropole. La salle 2 du cinéma va être rénovée avec notamment le changement de tous les fauteuils. L'espace Georges Brassens va également être toiletté et équipé afin de pouvoir recevoir à terme des petites formes de spectacles dans de meilleures conditions. Et nous pourrons accueillir dans de meilleures conditions également les usagers de la médiathèque grâce au changement de la climatisation, comme l'a dit Monsieur Augé tout à l'heure.

Ainsi, près de 251 700 euros sont prévus en investissement pour la culture à Saint-Médard-en-Jalles, ce qui confère au budget culture plus de 4 225 000 euros soit un ratio de 135 par an et par habitant, chiffre dont nous pouvons nous enorgueillir puisqu'il est au-dessus de la moyenne nationale établie à 120 euros et qui démontre s'il fallait encore le faire que nous attachons une place primordiale à la culture, le plus souvent possible, le plus qualitativement possible, et ce pour tous.

### **Monsieur Cases**

Chers collègues.

Je voudrais en complément un petit peu de ce qui a été dit par mes collègues de l'opposition, qui ont souvent pointé ce qui manquait ou qui ont eu des réflexions parfois lourdes et profondes, revenir un petit peu au budget en lui-même et évoquer ce qu'il traduit précisément par rapport à votre politique sur un ou deux points. C'est votre quatrième budget donc on peut maintenant un peu commencer à tirer un certain nombre d'éléments sur ce que vous entrevoyez pour notre commune. Vous mettez un point d'honneur à insister sur la stabilisation de la masse des frais de personnel, nous avons déjà dit que cette stabilisation provenait d'éléments particuliers à l'année 2018. On ne va pas y revenir mais l'on peut quand même rappeler : gel du point d'indice, fin des Taps, jour de carence, report de tout ce qui concerne les carrières et rémunérations des fonctionnaires. Tout cela en 2019, si j'ose dire, va vous rattraper.

Nous craignons que malgré vos dénégations votre politique de dégradation des services rendus à la population continue, on l'a dit. C'est la fin des Taps et la réduction des plages horaires des mairies annexes qui, Dieu sait, étaient un des éléments phare de vote programme. Si l'on regarde rapidement certains éléments en section de fonctionnement, il y a deux lignes budgétaires qui m'ont particulièrement intéressées et qui m'ont permis de mieux comprendre votre politique dans un secteur qui est pourtant déterminant pour les habitants, me semble-t-il, c'est le logement. Alors, d'un côté, vous vous réjouissez, et on l'a vu sur les quelques flyers que nous a fait passer Monsieur Augé, de la forte hausse du rendement de la taxe additionnelle aux droits de mutation, terme barbare mais bien clair, qui est intervenu ces dernières années et qui est donc passé de 1,1 million à 1,4 million grâce à, je vous cite sur le rapport de présentation, « la hausse de la valeur globale des transactions ». Rappelons, en effet, que cette taxe est un pourcentage qui s'applique à toutes les transactions immobilières sur les ventes de terrains et de logements, autrement dit, plus la transaction est élevée plus le montant de la taxe est fort. Et, si le nombre des déclarations d'aliéner, les fameuses DIA, sur lequel est basé cette fameuse taxe, a progressé de 35% entre 2014 et aujourd'hui, ce sont vos chiffres ce ne sont pas les miens, le montant récupéré par la commune sur la perception de cette taxe a lui été multiplié par pratiquement 2,5. On est passé de 550 000 à vos fameux 1,4 million donc sur cette période 2014 à aujourd'hui. Autrement dit, on assiste à une explosion de l'immobilier sur notre commune, prix des terrains, des logements neufs et anciens, et le Maire s'en satisfait en considérant que cette taxe est devenue une composante essentielle des recettes, on le voit bien puisqu'il a été repris sur les tableaux, et il ne faut surtout pas que cette recette baisse.

De l'autre côté, il y a une ligne qui est intéressante parce qu'elle apparaît pour la première fois sur le budget 2018. Cette nouvelle ligne, c'est la pénalité qui est prévue par la loi SRU et qui est applicable aux communes qui n'ont pas réalisées suffisamment de logements sociaux, pénalité qui est bien sûr prévue et calculée par la Préfecture, et qui va donc cette année représentée 160 000 euros. Vous auriez pu indiquer à la limite Monsieur Augé que c'était encore quelque chose qui pénalise fortement les recettes de la commune. En fait, vous aviez bénéficié plus ou moins jusqu'à maintenant du bilan de la précédente équipe, et oui malgré tout, en la matière, et vous êtes désormais rattrapés par votre refus de prendre à bras le corps ce qui est le premier problème dans notre pays, à savoir, le mal logement. Alors, vous indiquez, d'ailleurs au

passage, ce qui est un message à une partie de votre électorat qui je suppose va apprécier, que vous n'atteindrez pas le niveau de 25% de logements conventionnés, prévu par la loi, dans huit ans quand même ou dans sept ans du moins, c'est-à-dire en 2025. Et pour compléter ce tableau, on ne trouve trace d'aucun montant de surcharge foncière dans ce budget, ces sommes que les communes peuvent affecter pour permettre l'amélioration des logements notamment en terme de qualité et d'implantation. Si l'on se résume un petit peu par rapport à ce qui se passe en matière de logements sur notre commune et ce n'est pas neutre le logement, le Maire se réjouit donc de l'explosion du prix de l'immobilier quelque part puisque la TADM, il en bénéficie et manifestement c'est devenu un élément déterminant de ces recettes, il n'entreprend aucune action d'engorgement pour proposer aux bailleurs la possibilité de produire des logements accessibles à tous donc pas de surcharge foncière et on accepte de payer désormais, quatre ans après, des pénalités de retard liées à la loi SRU parce que l'on est en incapacité de proposer ou d'avoir réalisé des logements sociaux en nombre suffisant. Ce qui est le plus grave en définitive dans ce que l'on constate c'est que cette politique conduit à écarter les jeunes, les primo-accédants, et demain qui d'autres, de la possibilité de s'installer dans notre commune ?

Sans être trop trop long sur ce budget parce qu'il y a quand même des choses à dire, on peut glaner comme cela quelques éléments qui ont une certaine importance et qui sont intéressants. En matière de fonctionnement toujours, quelles sont les dépenses qui progressent et quelles sont celles qui diminuent de façon significative ? Celles qui progressent c'est encore le Festival Big Bang. Bruno Cristofoli l'a évoqué. On est maintenant sur un budget initial de 400 000 euros, alors, on le sait, le mécénat va couvrir l'essentiel et Monsieur Dubos nous expliquera que cela va coûter 112 000 euros, d'après ce qui est indiqué là, à la collectivité. Ce que l'on sait, c'est que le mécénat, en définitive, qu'est-ce-qu'il est en train de faire ? Il est en train de tarir, assécher les demandes des associations de la commune lorsqu'elles vont vers elles. Elles disent, on a payé pour le Big Bang, au revoir.

Autre élément qui progresse pas mal, ce sont les « frais de réception », de « fêtes et cérémonies » et puis une sorte de trou noir budgétaire qui s'appelle « divers » qui commence quand même à représenter plus de 160 000 euros.

Alors, ce qui est en baisse, c'est aussi et pas si inintéressant, c'est par exemple le marché de nettoyage des locaux. Alors c'est vrai, on sait que maintenant les associations font leur propre ménage, c'est peut-être ce que le Maire appelle aider les associations. Et par ailleurs, et là, c'est beaucoup plus ennuyeux, ce sont les emplois aidés. Alors la politique gouvernementale, qui pousse davantage encore des personnes vers la précarité, a ainsi une transcription immédiate dans les budgets. Espérons tout de même que votre démarche de conserver ces personnes, que vous avez constaté comme étant nécessaires pour le fonctionnement de la commune, pourra se concrétiser effectivement, dans les budgets sans ces aides gouvernementales.

Alors, en matière d'investissements, nous voyons apparaître les premiers crédits pour la réfection de la Place de la République, et nous renouvelons notre désaccord comme d'autres ici, sur ce projet, en raison de son coût, du risque qu'il représente pour le commerce local et forain, pour la gêne qu'il va engendrer pour accéder aux services du centre-ville, pour ce qu'il porte de votre volonté et on ne l'a pas assez dit quand vous avez parlé du Tram, pour surdensifier le centre-ville, tram oblige donc, et d'en faire en définitive quand on commence à voir les premières choses qui poussent, cela ne peut que nous convaincre de cette idée et d'en faire en fait un centre anonyme et banal.

Nous saluons par contre, cette année encore, les crédits que vous allouez pour le handicap afin de faciliter dans les écoles notamment, la chose a été dite par Madame Hanusse, l'inclusion des enfants en situation de handicap, par des équipements adaptés.

On relève cependant, et je serai moins élogieux que Monsieur l'Adjoint aux finances là-dessus, en ce qui concerne les recettes, que l'auto-financement de ces investissements, que vous évoquez, est en baisse. En définitive, puisqu'il passe de 55% au budget précédent à 49% et surtout, et c'est inquiétant pour l'avenir, c'est l'explosion des cessions immobilières, vous ne l'avez pas évoqué Monsieur l'Adjoint aux finances, autrement dit, la vente du patrimoine de la commune. L'an dernier, le budget prévoyait 1 million d'euros de cessions pour environ 700 000

euros, c'était ce qui était inscrit dans le budget, que l'on a pas atteint d'ailleurs, d'acquisitions. Cette année, c'est près de 2 millions d'euros que vous avez prévu de vendre pour environ 500 000 euros d'acquisitions. Autrement dit, quand vous vendez pour 4 euros, vous achetez pour reconstituer, en quelque sorte, le patrimoine : 1 euro. On ne va pas aller très loin avec ce genre de formule et c'est surtout un vrai danger pour l'avenir et c'est une forme de fuite en avant qui conduit à couvrir des dépenses d'investissements par des cessions immobilières, voire des liquidations de budgets annexes, telle la vente des logements très sociaux. Ce que l'on va voir, en tout état de cause, assez rapidement, c'est le retour à l'emprunt et donc à l'endettement de la commune, puisque cela va devenir faute de cessions immobilières, faute de possibilités de renflouer en définitive, par des moyens plus ou moins directs, les budgets futurs.

Alors, pour finir et c'est une question importante, si vous le permettez, que l'on souhaiterait vous poser. Ces éléments nous conduisent pour finir à vous interroger à nouveau sur la décision que vous souhaitez prendre au niveau de la contractualisation de la commune avec l'État, pour limiter à 1,2%, inflation comprise, la hausse des frais de fonctionnement pour les trois ans à venir. On rappelle juste que pour 2018, l'inflation prévue, c'est 1,2%. Alors nous connaissons désormais l'instruction d'application et vous devez adresser votre demande avant le 30 avril 2018. Alors, ce que l'on constate dans les premières réactions, c'est que les contreparties à cet engagement apparaissent insuffisantes à toutes les instances représentatives des collectivités : Associations des Maires de France, Associations des Départements, Associations des Régions. Il s'agit d'éventuelles aides à l'investissement sur un fonds dont le montant actuel ne sera pas augmenté. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous dire clairement ici, en Conseil Municipal, quelle sera la position de la Commune qui doit s'engager ou pas pour le 30 avril alors même qu'il n'y aura pas de nouveau Conseil Municipal d'ici là et que le Conseil Municipal, vous nous le rappeliez suffisamment quand vous étiez dans l'opposition, est le seul lieu de débat pour une décision qui va engager la Commune au-delà de 2020, trois ans, date de renouvellement des conseils municipaux et décision qui engagerait quelle qu'elle soit en tout état de cause, la future équipe municipale ?

Je vous remercie.

### **Monsieur Braun**

Bonsoir. Chers collègues.

Je me contenterai d'une intervention sportive, sportive non pas sur la forme mais sur le fond. Je voulais vous parler des choix politiques et de la politique sportive, qui a amenée aux propositions qui ont été faites dans ce budget et dont certaines ont été validées parce que nos moyens financiers nous le permettaient. Aujourd'hui, sur la commune, mais de manière générale dans le sport en France, on se retrouve avec un certain nombre de phénomènes dont certains sont contradictoires. Le premier, c'est le phénomène de la pratique libre. Aujourd'hui la pratique libre, quand j'entends pratique libre c'est une pratique sportive non encadrée par une association. Les pratiquants libres représentent 80% du sport en France et pourtant 80% des financements publics du sport vont aux associations et aux installations exclusivement utilisées par les associations. Mon objectif ici n'est évidemment pas de critiquer le travail fait par les associations, l'encadrement qui y est fait, puisque nous finançons aussi à dose importante, mais ce phénomène de non-financement suffisant de la pratique libre alors qu'il est plutôt en explosion puisque l'on se rend compte quand on regarde les indicateurs, pourquoi faisons-nous du sport ? La compétition arrive finalement souvent en dernier. Ce qui arrive en premier, c'est l'épanouissement personnel et c'est aussi un phénomène qui arrive aujourd'hui, c'est la santé publique. Le sport est une vraie cause de santé publique en France, beaucoup de médecins aujourd'hui défendent l'idée que le sport est un pilier important de la santé publique et c'est pour cela qu'on voit beaucoup d'initiatives sportives comme le sport sur ordonnance et sur laquelle nous travaillons. Donc, ces réflexions-là nous ont amenées à plusieurs investissements dont deux que je citerai. La salle Léo Lagrange qui a la particularité d'accueillir différents publics et quand je citais les différents publics que nous voulons cibler et bien justement, la salle Léo Lagrange qui est pourtant la salle objectivement la plus vétuste de la commune, quand on voit l'état des sanitaires, des douches, du sol sportif, du toit, on peut s'interroger sur

effectivement le fait qu'il soit aussi utilisé. La salle Léo Lagrange aujourd'hui, elle est utilisée à la fois par le collège d'Hastignan, par la Ville au travers des écoles, les centres de loisirs, les écoles multi-sports, de clubs compétiteurs et surtout de clubs sans compétiteur, je pense par exemple à la gym entretien féminine de l'ASSM, ou un club de boxe qui ne fait pas de compétition. Donc, on a une mixité de publics et c'est pour cela que ces travaux que nous allons réaliser à hauteur de 490 000 euros, pour lesquels nous avons fait une réunion de concertation il y a quelques jours avec les usagers, et bien, elle va permettre une meilleure pratique de la part de tous ces publics-là, que cela soit dans le cadre d'une pratique de compétition, une pratique libre ou une pratique scolaire. Nous allons réaliser notamment le désamiantage et la réfection de la toiture qui fuyait. Nous allons changer le sol de la salle omnisports qui est très fréquentée, très utilisée, les mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la remise en valeur de certains espaces, notamment les vestiaires et le changement d'éclairage par des leds.

Donc, c'est un budget important mais qui est nécessaire pour la remise en état de cette salle qui est, comme je vous l'ai expliqué, un lieu important, un carrefour important de toutes les pratiques sportives que nous devons soutenir.

L'autre investissement que je voulais souligner, c'est le parcours de santé, par la pratique physique, qui est un parcours qui pourrait être utilisé évidemment en grande majorité par la pratique libre, par les personnes qui veulent faire de la marche ou du footing, mais aussi par des clubs, comme la foulée des Jalles ou un autre club d'athlétisme. Il y aura deux boucles qui seront aménagées et balisées et qui démarreront et termineront par les bords de Jalles sur lesquelles nous aménagerons un fitness park.

Au-delà de ces investissements, nous nous sommes beaucoup investis ces derniers mois et ces dernières années, aussi par l'attractivité que nous avons eu par l'organisation de grands événements sportifs, je voulais le souligner puisque l'un d'entre eux a eu lieu il y a quelques jours et je voulais dire que ce n'était pas anecdotique. On parlait par exemple tout à l'heure de l'égalité homme-femme quand avec le service des sports, en particulier son directeur, nous faisons du lobbying par exemple pour faire venir un match de l'équipe féminine des Girondins de Bordeaux, ce n'est pas que pour prêter notre terrain et faire travailler les agents municipaux pour que cela se déroule bien, l'objectif est de remplir la tribune et d'avoir de nombreuses jeunes filles dont la vocation pourrait naître en regardant ce match, les tribunes à chaque fois, en plus, ont été largement garnies, mais aussi pour voir de jeunes garçons avoir un regard différent sur ces pratiques féminines, puisque l'on se rend compte que, notamment en ce moment, les femmes n'ont rien à envier, sur le plan de la pratique footballistique, aux hommes et sur le plan de la qualité et des résultats. On a aussi fait venir toujours avec les Girondins de Bordeaux, avec qui nous avons aujourd'hui un partenariat extrêmement intéressant, un match du championnat d'Europe des jeunes et donc aussi, il y a quelques jours, l'équipe des anciens des Girondins de Bordeaux avec Pauleta et toute sa bande, qui ont fait rêver les jeunes, un projet qui était au profit du CHU.

Tout cela pour vous dire que tous ces événements, tous ces investissements, que nous faisons, ont une colonne vertébrale, nous ne les faisons pas coup à coup et sans aucune logique et c'est cela que j'ai tenté de vous démontrer ce soir. Je vous remercie de votre écoute attentive.

### **Madame Le Moller**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs.

Un petit focus sur le budget lié à l'Éducation, qui pour 2018 reste encore le premier budget de la Ville. Je rappelle que sur Saint-Médard, 3 237 élèves fréquentent les 13 écoles.

Donc pour 2018, les propositions majeures d'investissements relatives au scolaire représentent un budget de 940 000 euros et concerne le développement du numérique dans les écoles, pour un montant de 167 000 euros avec tout d'abord la finalisation du plan numérique numéro 2, avec l'équipement des écoles élémentaires de Cérillan, la Garenne et Corbiac, en tableaux numériques et classes mobiles. Également, la poursuite du plan numérique numéro 3 à destination des écoles maternelles avec la dotation cette année des grandes sections de la maternelle de Corbiac en écrans interactifs orientables et en tablettes.

Également, des travaux d'amélioration et d'entretien dans les écoles avec le remplacement des

menuiseries dans les écoles élémentaires Carrié et Gajac et la maternelle de la Garenne, Villagexpo et Montaigne pour un budget de 118 000 euros. La réfection des toilettes de Cérillan, de la Garenne et de Villagexpo pour 35 000 euros. La poursuite du plan de sécurisation dans les écoles pour 25 000 euros. L'acquisition de mobiliers pour la création de nouvelles classes, je vous rappelle que sur Saint-Médard, il y a environ la création de deux classes chaque année. La mise en accessibilité de l'école Montaigne, Madame Hanusse en a parlé tout à l'heure. Également divers travaux d'entretien en particulier sur les toitures au niveau de l'isolation et de leur étanchéité pour les écoles de Magudas, la Garenne, Gajac, Villagexpo et Montaigne.

Le budget 2018 inclut également une enveloppe liée aux futurs grands projets de réaménagement des écoles, à savoir, pour l'école la Garenne, le lancement de l'étude pour le réaménagement du logement de fonction et de l'APS ainsi que la mise en accessibilité et également le lancement en fin d'année de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire de Cérillan.

Concernant le budget de fonctionnement, pour la Direction de l'Éducation, il s'élève à 226 000 euros, hors ressources humaines. Donc, en 2018, 95 000 euros seront consacrés aux fournitures et manuels scolaires, 47 000 euros aux actions pédagogiques, 84 000 euros aux transports pour les sorties et cycles sportifs. 2018 verra également le retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui sera donc effective dès septembre. C'est le souhait de la communauté éducative, exprimée suite à la concertation réalisée au dernier trimestre 2017. Le comité de pilotage du Plan Éducatif de Territoire a défini, au travers de la tenue de groupes de travail, l'organisation de la semaine scolaire à partir de septembre 2018, avec pour objectif le respect des rythmes de l'enfant, le maintien d'une qualité d'accueil, la satisfaction des familles et des enseignants ainsi que la prise en considération de la qualité de vie au travail pour le personnel des écoles. Cette organisation a été entérinée par les conseils d'école. Elle prévoit des horaires scolaires de 8H30 à 16H30 sauf pour Villagexpo et l'élémentaire Hastignan qui bénéficient d'un quart d'heure de décalage pour permettre de déposer les fratries scolarisées sur la maternelle et l'élémentaire et d'être de plus en décalage avec les horaires du collège, pour Hastignan. Deux heures de pause méridienne pour favoriser un temps de repas, dans des conditions sereines, compte tenu des effectifs des enfants qui déjeunent à la cantine. Ils sont plus de 90% inscrits. En complément de cette organisation du temps scolaire, l'ouverture des centres de loisirs du mercredi sera conservé sur chaque site scolaire. Cette organisation du mercredi répond à une attente forte des familles quant à leur organisation et à la qualité d'accueil des enfants. Elle est également vivement souhaitée par les professionnels de l'accueil des enfants, à savoir les directeurs et animateurs de CLAE.

Ces grandes lignes d'organisations étant définies, le troisième trimestre donnera lieu à la révision complète du Projet Éducatif de Territoire, en collaboration avec les agents de la Collectivité et toute la communauté éducative que je remercie une fois encore pour la qualité des échanges que nous avons et leur investissement pour le bien-être des enfants de Saint-Médard-en-Jalles. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Mes chers collègues. Merci de ce débat riche et à mon tour, quelques mots pour le conclure. D'abord, je voudrais commencer par remercier ceux qui se sont engagés et qui ont permis la réalisation de ce très bon budget. D'abord, je vais commencer par féliciter les services impliqués qui ont été tout à fait performants, bien sûr, Christophe Grandjean, le Directeur Général des Services, qui a coordonné les actions en rapport avec cela, Madame Joly, la Directrice des finances qui a fait un travail tout à fait remarquable et très intense, pour aboutir à ce très bon budget. Bien entendu, également les services eux-mêmes, en particulier les services techniques, leur Directeur notamment Guillaume Desbieys dont je salue le travail, ainsi que l'ensemble des services qui ont été extrêmement mobilisés depuis la Direction Générale jusqu'aux services eux-mêmes, extrêmement mobilisés toute l'année pour aboutir à la performance qui a été indiquée d'ailleurs tout à l'heure lors du compte administratif, un très bon taux de réalisation avec pourtant un volume d'investissements en hausse continue.

Bien sûr, je remercierai aussi les adjoints, mes collègues adjoints, notamment, à tout seigneur,

tout honneur, Antoine Augé, l'Adjoint aux finances, qui a coordonné tout cela et notamment, tout le travail qui a été mené sur la maîtrise en particulier, qui n'est jamais facile, des dépenses de fonctionnement qui nous donnent des marges de manœuvre extrêmement appréciables et appréciées. Et merci aussi à mes collègues adjoints qui, tous dans leur délégation, ont fait preuve d'une volonté sans faille et qui ont des résultats à la hauteur de cette volonté-là, qu'ils en soient remerciés, ce budget est une forme de consécration de leur action durant toute l'année écoulée.

Effectivement, ce budget est intéressant parce qu'il illustre totalement notre stratégie de mandat, notre stratégie financière et budgétaire de mandat. Les choses ne se font pas au hasard avec une année à la « va comme je te pousse » en passant d'une opportunité à une autre. Elles se font avec une volonté délibérée depuis le début de ce mandat qui peut se résumer en gros en trois étapes. Une première étape qui a été notre volonté de stabiliser et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, cela ne veut pas dire les réduire, cela veut dire les maîtriser, chercher des marges de manœuvre, nous dégager des marges de manœuvre pour nous permettre de mener la seule politique qui convient pour une ville attractive comme la nôtre, qui est en pleine croissance, c'est-à-dire une politique capable de soutenir les investissements nécessaires à l'accueil dans de bonnes conditions des populations qui nous font confiance et viennent habiter ou habitent sur notre territoire. Nous avons donc passé une deuxième partie de cette mandature à décider de grands projets, à mettre en œuvre les grands projets, à les orienter, les définir. Les grands projets cela ne se fait pas en un claquement de doigts, il ne faut pas trois semaines pour les mettre au point, il faut beaucoup plus de temps. Nous les avons décidés et nous les avons largement concertés. J'entends bien les leçons de démocratie qui nous sont faites régulièrement mais je voudrais savoir qui, jusqu'alors, a fait autant de concertations que ce que nous avons fait, notamment sur des grands projets dont certains ont été ici largement décriés. Nous avons dialogué, approfondi, trouvé des solutions, rassuré, complété nos projets pour aboutir à maintenant leur mise en œuvre qui va être le lot quotidien notamment des deux années qui vont venir avec effectivement beaucoup de réalisations dans beaucoup de domaines. Je voudrais dire, que tout cela s'est fait, il y a un graphique qui est très clair qui représente le montant des investissements concrets, effectifs, que nous faisons, alors si l'on parle d'investissement en général, on dépasse les 10 millions, mais je parle des dépenses d'équipements, ce diagramme est très parlant, il montre que nous avons énormément développé, de manière constante, et cela continuera encore en 2019 en augmentant les investissements dédiés à la Ville. Nous sommes aujourd'hui à plus de 9 millions de dépenses d'équipements proprement dit. Je crois qu'à part 2012 qui a été la seule année avec un niveau élevé de dépenses, on est très loin devant tout ce qui s'est fait auparavant et c'est une volonté délibérée. C'est une volonté délibérée et cela se fait en gardant la maîtrise de nos ratios et de notre politique, cela se fait avec une vision pluriannuelle, c'est-à-dire que l'on ne se contente pas de faire le budget de l'année, on regarde systématiquement sur une époque de trois ans et l'on corrige au fur et à mesure pour maintenir les ratios qui nous paraissent importants pour avoir une gestion saine et ambitieuse. Effectivement, vous avez pu le constater, nous sommes à des niveaux élevés de maîtrises du fonctionnement, cette année c'est une année qui est de ce point de vue tout à fait remarquable, nous sommes à un niveau d'auto-financement de 50%, je crois que quand on a des dépenses d'équipements de 9 millions, beaucoup nous envieraient et évidemment on peut faire de petits calculs pour tenter de corriger cet aspect des choses mais c'est évident, c'est un très bon résultat. Et nous avons un endettement qui baisse, qui baisse même dans des proportions très importantes puisqu'à la limite, si l'on continue à avoir un endettement qui serait limité à 4,4 années, on s'approcherait presque de la mauvaise gestion parce qu'une ville n'est pas faite que pour thésauriser, elle est aussi faite pour investir. C'est la raison pour laquelle dans les deux années qui viennent, cet endettement va remonter sans pour autant jamais dépasser les limites que nous nous sommes fixées dès le début, c'est-à-dire une capacité de désendettement qui restera de toute façon inférieur à un niveau 9 années. Je le dis pour tous les cassandres qui peuplent cette assemblée et qui vont essayer de nous faire raconter un tas de choses tout à fait équivoque. Nous maîtrisons parfaitement les choses. Nous investissons beaucoup. Nous réalisons beaucoup. Ensuite, je vais être obligé de me fendre de quelques réponses parce qu'il y a eu des questions

intéressantes et il y a eu aussi des affirmations pour le moins drôles et même qui prêtent à sourire.

Je voudrais d'abord apporter une réponse définitive à Monsieur Cristofoli. Monsieur Cristofoli nous a dit qu'il menait une enquête sur la cuisine centrale. Je vais lui donner le résultat de l'enquête. Il peut s'arrêter tout de suite de faire son enquête. Son enquête est basée sur des mensonges, un tissu de mensonges, d'affirmations totalement fausses, qui ont été faites par le groupe PS-PRG dans cette tribune du dernier journal municipal, je crois même que je l'avais amené tellement cela m'avait amusé, en affirmant, je ne sais pas où vous avez pris cela, sous votre chapeau, vous avez inventé en fait, vous mettez en scène une situation fantasmée qui serait l'idéal que vous souhaiteriez parce que vous pourriez vous en servir pour nous ennuyer, nous n'avons aucune intention sur la cuisine centrale de changer de mode, alors arrêtez d'écrire des choses totalement fausses comme si cela était sûr, vous aviez des informations de première main, vous l'avez marqué quelque part. Il faudrait que je vous le retrouve parce que vraiment c'était savoureux mais c'était du délire. Je vous le dis mesdames et messieurs les membres du groupe PS-PRG vous délirez, vous mentez à la population. Puisque vous en parlez, on y vient. Monsieur Cristofoli, vos anciens collègues mentent à la population et arrivent à vous faire douter de choses qui n'ont rien à voir. La situation de la cuisine centrale est très simple. La cuisine donne toute satisfaction. Elle a simplement devant elle à servir 3 300 repas par jour, ce qui est beaucoup et il faut que nous soyons attentifs à ce que nous restions dans les conditions qui nous permettent de garantir l'autorisation des services sanitaires qui nous surveillent. Nous y faisons attention. Nous prenons les précautions voulues et normalement à horizon visible, il n'y a pas lieu de s'inquiéter particulièrement. Donc vous pouvez ranger dans votre boîte à fantômes complètement délirants, les affirmations que vous aviez eues et qui sont honteuses parce que vous les avez prises de sous votre chapeau.

C'est d'ailleurs assez cohérent avec ce qui a été fait dans un certain nombre de questions puisque d'autres affirmations sont de la même manière tout à fait incorrectes. Quant on nous parle du logement, on veut nous faire un procès pour le logement, je comprends bien. Parler de ce budget en terme négatif c'est compliqué donc il faut parler d'autres choses. Vous nous parlez donc du logement. On a toutes raisons de s'enorgueillir de la politique du logement qui est menée. On n'a jamais fait autant de logements sociaux à Saint-Médard-en-Jalles que nous n'en faisons en ce moment. Nous tenons largement les objectifs qui sont ceux du PLH c'est-à-dire ceux du Programme Local de l'Habitat, nous sommes au-delà, nous mettons systématiquement 30% de logements sociaux dans tous les programmes que nous menons et pas plus, de manière à garantir partout dans la ville une très bonne mixité sociale et nous sommes parfaitement en phase avec ce que nous faisons. A telle enseigne d'ailleurs que cela m'a étonné ce que vous avez affirmé tout à l'heure alors j'ai repris le document budgétaire, vous lui faites dire des choses qu'il ne dit pas du tout. Le document budgétaire dit, en rappelant que nous sommes à peu près à 20% de logements sociaux, 19,62% exactement : « Malgré cet effort important, la progression des logements individuels ne permettra pas d'atteindre le taux légal de 25% de logements sociaux avant 2025. » Nous sommes parfaitement en phase avec cet objectif qui nous est donné par la loi. En 2025, nous atteindrons cet objectif de 25%. C'est exactement ce qui est marqué là alors arrêtez d'affirmer n'importe quoi, vous gagnerez en crédibilité parce que cela va finir par vous manquer beaucoup.

Ensuite, vous vous avez fait un certain nombre d'autres commentaires. On ne va pas s'étendre beaucoup dessus parce que c'est vraiment de la vilaine polémique, très stérile, à charge. Le festival Big Bang, vous nous donnez la réponse dans votre question alors pourquoi vous nous posez la question. C'est financé par les entreprises. Arrêtez de nous raconter vos fantômes comme quoi l'on assécherait je ne sais quoi, rien du tout, vous nous dites des choses qui sont totalement fausses et je suis déçu de vous entendre, de vous voir vous rouler dans des choses qui ne sont même pas réelles. Tenez un peu votre rang, cela serait meilleur.

Ensuite, Monsieur Morisset, je voulais vous dire que j'ai entendu, vous faites appel à nous, vous nous demandez d'avoir une vision plus large, de penser beaucoup plus largement que tous ces débats ou les débats que l'on pourrait avoir avec d'autres oppositions. Vous nous incitez à prendre en compte la réalité de la planète et cetera. Quant on fait la Place de la République,



vous croyez que simplement on se contente de faire la Place de la République ? Vous ne voyez pas ce que l'on est en train de faire dans la ville ? Est-ce-que vous ne voyez pas que l'on est en train de changer la position qui est faite aux piétons et aux modes de déplacements doux ? Est-ce-que vous ne voyez pas que l'on est en train de joindre une intensification de la nature en centre-ville avec le développement de la ville ? Est-ce-que vous ne voyez pas que ce que l'on a obtenu, par exemple sur le domaine du Bourdieu que vos chers collègues voulaient bétonner à outrance, lorsque l'on a rendu ce domaine totalement inconstructible, lorsque l'on est en passe d'en faire un grand parc dès que l'on en aura la maîtrise foncière ? Est-ce-que vous ne voyez pas que, sur la Place de la République, l'on va rajouter une centaine d'arbres par rapport à ce qui était fait actuellement ? Est-ce-que vous ne voyez pas que l'on est en train de modifier en profondeur la ville dans le sens que les écologistes devraient applaudir des deux mains et des deux pieds ? Je ne comprends pas que vous soyez à ce point dans la cécité monsieur Morisset. Je vous le dis parce que dans ce que vous dites j'ai de l'estime pour un certain nombre de références que vous avez mais franchement votre cécité m'ennuie et je suis obligé de vous le dire et de vous le redire.

Enfin, je voudrais vous dire, là-aussi d'autres critiques nous sont faites et en plus ceux qui les font connaissent la réponse, Monsieur Cases ne faites pas semblant vous savez lire les budgets. Vous vous dites vous vendez les bijoux de la couronne, c'est pour cela que votre budget est équilibré. Alors franchement quand vous nous parlez des 2 millions de cessions qui sont prévus en 2018, qui reposent sur quoi ? Ils reposent sur le fait que l'on a réussi sauver la zone des Artignons grâce au travail qui a été mené avec la délégation à l'économie et ce qu'a fait Pascal Dubos en particulier parce que nous avons ce truc qui était à l'abandon, on est en train de lui redonner un sens et une valeur économique. On a vendu ce terrain à quelqu'un qui va l'aménager et l'on va en faire une zone qui sera enfin digne de ce nom. Et vous savez très bien que c'est pour cela, c'est 900 000 euros qui sont récupérés par la ville pour cela mais surtout c'est une zone économique qui est récupérée par la ville. Alors arrêtez d'être comme cela dans la mauvaise foi, vous nous avez fait un festival de mauvaise foi qui n'est pas digne de l'opposant que vous prétendez être. C'est vraiment de la petite politique politicienne. Je vous le dis sans animosité mais à partir d'un certain moment il faut quand même vous le dire.

Après, la contractualisation, j'ai signé un courrier au Préfet pour lui indiquer que nous voulions étudier les conditions de la contractualisation. Quelle est votre solution à vous qui êtes un pourfendeur de tout cela ? Vous voulez que l'on ait des dépenses de fonctionnement qui explosent ? Vous voulez que l'on fasse 3% de dépenses de fonctionnement en plus ? Vous voulez que l'on ne gère pas sérieusement ? Que reprochez-vous à cette démarche-là ? C'est une démarche qui va être corroborée, ce que l'on a fait depuis quatre ans nous le faisons déjà naturellement comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir et bien, nous, nous faisons de la bonne gestion sans le savoir et l'on a donc rien à perdre à aller voir si l'on peut contractualiser.

Voilà quelques éléments que je voulais vous apporter. A part cela, la démocratie s'exerce totalement ici. Mes chers collègues ce débat était long, l'opposition a eu largement la parole. On va passer au vote.

**Adopté à 28 Pour 7 Contre**

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous proposer mes chers collègues pour gagner un petit peu de temps, est-ce-que vous souhaitez que l'on étudie budget par budget les budgets annexes ou est-ce-que l'on peut globaliser ? On peut donc globaliser le débat. Je vais donc demander à monsieur Augé de présenter globalement les budgets annexes. On fera une discussion globale et après vous me direz comment vous souhaitez que l'on vote.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.  
Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, mes chers collègues.

On a prévu de vous présenter les budgets annexes sur un même visuel pour aller plus vite et de les voter d'un seul vote. Donc les deux premiers de manière simple, c'est le bâtiment à usage commercial et les logements sociaux allée Dordins. On peut en gros dire que dans ces deux cas, on a les mêmes recettes et les mêmes dettes. On a d'une part des loyers perçus, d'autres part les comptabilisations d'annuités d'emprunts, c'est donc à l'équilibre pour ces deux-là.

Le budget annexe des logements très sociaux, comme cela a été dit à deux reprises, il a été dissous et donc tout simplement son excédent sera reversé au budget principal de 2018, comme ceci a été indiqué.

Pour Galaxie, il y a des opérations d'aménagement de terrain pour vendre des entreprises, c'est fait pour. Et là effectivement, c'est peut-être le seul budget où cela n'est pas équilibré en excédent puisqu'il y a encore beaucoup de terrains à vendre. Je crois même que c'est la totalité des terrains qui est à vendre.

Budget annexe Picot, c'est un peu la même chose que pour Galaxie sauf que là, on est dans le cas inverse, il ne reste plus qu'un seul lot à vendre et donc ce budget annexe est bénéficiaire.

Enfin, sur la production d'énergie, il y a deux choses à dire. D'une part, les recettes, la vente à EDF de l'électricité produite, et l'excédent qui en sera dégagé seront reversés au budget principal directement parce que le budget principal de la commune avait fait une avance à ce budget-là quand cette installation a été mise en place.

Voilà en quelques mots Monsieur le Maire, mes chers collègues ce que l'on peut dire sur les budgets annexes.

#### DG18\_040 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018 Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe du bâtiment à usage commercial pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	260 399,98				
	65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	102 777,16	
	66 - Charges financières	1 295,59				
	Total	261 700,57	0,00	Total	102 777,16	0,00
				002 – Résultat reporté	158 923,41	
	Total de la section de fonctionnement	261 700,57		Total de la section de fonctionnement	261 700,57	
			1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	16 231,26		
	16 – Emprunts et dettes assimilées	16 731,26		165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
	041 – Opérations patrimoniales		149 965,40	041 – Opérations patrimoniales		149 965,40
	Total	16 731,26	149 965,40	Total	16 731,26	149 965,40
	001 – Résultat reporté	0,00				

Total de la section d'investissement	166 696,66	Total de la section d'investissement	166 696,66
Total du BP 2018	428 397,23	Total du BP 2018	428 397,23

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

### DG18\_041 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe de la production d'énergie. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	129 995,00		70 – Ventes de produits fabriqués, prestations	130 000,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	5,00		042 – Opérations ordre transfert entre sections		7 407,46
	67 – Charges exceptionnelles					
	042 – Opérations ordre transfert entre sections		54 907,74			
	Total	130 000,00	54 907,74	Total	130 000,00	7 407,46
				002 – Résultat reporté		47 500,28
	Total de la section de fonctionnement		184 907,74	Total de la section de fonctionnement		184 907,74
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	80 815,33		106 – Réserves	33 315,06	
	040 – Opérations ordre transfert entre sections		7 407,46	040 – Opérations ordre transfert entre sections		54 907,74
	Total	80 815,33	7 407,46	Total	33 315,06	54 907,74
	001 – Résultat reporté		0,01			
	Total de la section d'investissement		88 222,80	Total de la section d'investissement		88 222,80
Total du BP 2018		273 130,54	Total du BP 2018		273 130,54	

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe de la production d'énergie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y

compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 34 Pour 1 Abstention

**DG18\_042 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe Galaxie. Adoption**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe Galaxie pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	10 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	643 540,64	
	65 – Autres charges de gestion courante					
	023 – Virement à la section d'investissement		497 768,51			
	042 – Opérations ordre entre sections		350 771,78	042 – Opérations ordre entre sections		20 000,00
	Total	10 000,00	848 540,29	Total	643 540,64	20 000,00
				002 – Résultat reporté	194 999,65	
	Total de la section de fonctionnement		858 540,29	Total de la section de fonctionnement	858 540,29	
Investissement			021 – Virement de la section de fonctionnement		497 768,51	
	040 – Opérations ordre entre sections		20 000,00	040 – Opérations ordre entre sections		350 771,78
	Total	0,00	20 000,00	Total	0,00	848 540,29
	001 – Résultat reporté		828 540,29			
	Total de la section d'investissement		848 540,29	Total de la section d'investissement		848 540,29
Total du BP 2018		1 707 080,58	Total du BP 2018		1 707 080,58	

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe Galaxie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 34 Pour 1 Abstention

**DG18\_043 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe Picot. Adoption**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe Picot pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
-----------	----------	-----------	----------

	budgétaires	Réelles	Ordre	budgétaires	Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	5 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	228 000,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	464 441,33				
	67 – Charges exceptionnelles					
	023 – Virement à la section d'investissement		228 050,58			
	042 – Opérations ordre entre sections		102 135,04	042 – Opérations ordre entre sections		10 000,00
	Total	469 441,33	330 185,62	Total	228 000,00	10 000,00
				002 – Résultat reporté	561 626,95	
	Total de la section de fonctionnement	799 626,95		Total de la section de fonctionnement	799 626,95	
Investissement				021 – Virement de la section de fonctionnement		228 050,58
	040 – Opérations ordre entre sections		10 000,00	040 – Opérations ordre entre sections		102 135,04
	Total	0,00	10 000,00	Total	0,00	330 185,62
	001 – Résultat reporté	320 185,62				
	Total de la section d'investissement	330 185,62		Total de la section d'investissement	330 185,62	
Total du BP 2018	1 129 812,57		Total du BP 2018	1 129 812,57		

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe Picot de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

#### DG18\_044 Projet de budget primitif pour l'exercice 2018. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2018 lors du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe des logements sociaux allée Dordins pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre

Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	33 833,11		70 - Produits des services, du domaine...	695,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	3 742,68	
	66 - Charges financières	33,11				
	Total	33 871,22	0,00	Total	4 437,68	0,00
				002 – Résultat reporté	29 433,54	
	Total de la section de fonctionnement	33 871,22		Total de la section de fonctionnement	33 871,22	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	5 379,43				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	4 347,51		165 – Dépôts et cautionnement reçus	294,00	
	Total	9 726,94	0,00	Total	294,00	0,00
				001 – Résultat reporté	9 432,94	
	Total de la section d'investissement	9 726,94		Total de la section d'investissement	9 726,94	
Total du BP 2018	43 598,16		Total du BP 2018	43 598,16		

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

### Monsieur Cristofoli

Ce n'est pas tant sur les budgets annexes en tant que tels que je veux intervenir, c'est sur un des sujets qui est le dernier, les énergies, sur deux points. D'abord, une petite demande, il y avait justement sur les panneaux photovoltaïques, la production régulière qui était affichée sur l'école de Corbiac et cela fait plusieurs fois que je passe devant et je ne vois plus du tout de panneau qui montre les productions de kilowatt-heure. C'était juste une question pour savoir ce qu'il en était.

Plus largement sur les énergies, je voulais redire un mot et vous faire une demande parce que pour les autres, je n'ai pas eu de réponse mais j'aimerais bien pour celle-là, celle que je vais vous faire, une réponse. Il y a des compteurs Linky qui commencent à être installés à Saint-Médard-en-Jalles. Vous n'avez pas souhaité de débat sur le sujet, c'était notamment quand je vous l'avais demandé dans un Conseil Municipal de 2017, en me disant que c'était quelque chose de normal et que l'on laissait se dérouler les procédures. Il y a des associations sur Saint-Médard qui ont fait beaucoup de choses, la CLCV notamment, Natur' Jalles qui a aussi proposé un débat, et, pour avoir participé à certains d'entre eux, il y a beaucoup de Saint-Médardais qui se posent des questions sur ces compteurs. Je ne souhaite pas que l'on refasse un débat sur les risques. On n'a pas pu avoir ce débat à Saint-Médard, je trouve cela dommage. J'ai juste

une crainte, c'est que vous n'écoutez pas les attentes des Saint-Médardais et je voudrais donc connaître votre position sur le sujet et votre avis sur les gens qui refusent aujourd'hui les Linky puisqu'il y a beaucoup de gens qui refusent les Linky. Donc ma demande sur laquelle j'espère une réponse de votre part parce que je sais qu'il va y avoir beaucoup de gens qui vont regarder ce Conseil Municipal par rapport à cette question que je leur ai promis de poser. Seriez-vous d'accord pour réaliser un courrier vers le gestionnaire d'Enedis lui demandant de tenir compte de l'avis de chaque client sur l'acceptation ou le refus du compteur ? Ce que je demande c'est un peu ce qu'a fait la municipalité de Pessac pour que chacun ait le choix de refuser ou d'accepter ce compteur et de dire que vous, en tant qu'équipe municipale, en tant que Maire, vous demandez à Enedis de respecter les décisions des usagers, de refuser ou d'accepter ces compteurs puisque l'on sait qu'il y a beaucoup de cas, je dirai, de pause de compteurs forcée avec souvent des sous-traitants qui sont payés à la tâche, qui essaient tant que faire ce peu de mettre des compteurs, le plus possible, au cours de la journée. Voilà pour cette demande concernant les compteurs Linky.

### **Monsieur Claudin**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Concernant Linky, Monsieur Cristofoli, je vous avais déjà fait une réponse la dernière fois il me semble. C'est un sujet qui est aujourd'hui effectivement très important. Il faut savoir qu'il y a plusieurs choses qui sont embarrassantes par rapport à Linky notamment, il y a tout un tas d'inquiétudes. Est-ce que Linky va faire exploser notre facture d'électricité ? Est-ce que le rayonnement produit par le courant transmis par Linky a des effets néfastes sur la santé ? Ou est-ce que le compteur peut servir à recueillir des données qui peuvent être exploitées par d'autres ? Toutes ces questions se posent. On est d'accord avec vous là-dessus, sans aucun problème. Maintenant, il y a un cadre légal par rapport à Linky. Donc, vous n'êtes pas sans savoir que toutes les communes, qui ont délibéré contre Linky, ont été déboutées au tribunal. C'est un fait, il n'y en a aucune qui ait réussi à avoir gain de cause là-dessus. Donc, les communes ne peuvent pas délibérer contre Linky.

Florence Lassarade, Sénatrice de Gironde, a déposé un amendement au Sénat qui proposait qu'Enedis ne puisse pas installer les compteurs Linky aux consommateurs qui s'y opposent. Cet amendement a été rejeté. Loïc Prud'homme, Député de la Gironde, avait proposé un amendement à l'Assemblée Nationale afin qu'Enedis ne puisse pas installer les compteurs Linky sans le consentement express et écrit des personnes. Cet amendement a été rejeté.

Aujourd'hui, concernant Linky, quand vous interrogez Enedis comme quand vous interrogez le législateur, il n'y a pas de possibilité de refuser l'installation Linky. C'est un fait. Les gens ne gagnent pas, il n'y a pas de victoire significative devant les tribunaux. J'attends que vous m'apportiez les éléments par rapport à cela. Aujourd'hui, nous, Municipalité, ne pouvons pas nous opposer à Linky. Il n'y a pas de possibilité pour les gens de refuser Linky. En revanche, il y a une possibilité simple qui est de refuser aux gens de venir chez vous, effectivement, auquel cas, il y a une violation de domicile. Attention Monsieur Cristofoli, nous ne sommes pas sur les mêmes termes, si jamais Enedis ou ces sous-traitants viennent forcer la porte de chez vous pour installer Linky alors là on rentre dans la violation de domicile. Permettez-moi de vous rappeler donc qu'on ne peut pas refuser Linky officiellement.

### **Monsieur Morisset**

Je parlerai aussi du compteur Linky en particulier par rapport aux dernières nouvelles qui sont arrivées. Pourquoi ? Parce que finalement, je fais parti d'un parti politique qui a effectivement été très clair sur la façon dont le compteur Linky devait se déployer et il avait mis un bémol très particulier sur la collecte des données. Effectivement, sur la collecte des données, la demande a été très claire, elle devait se faire sous une gouvernance citoyenne avec une possibilité de refuser à ce qu'un fournisseur d'accès intervienne dans la collecte de données, qui n'aurait pas lieu d'être, comme étant suffisamment pertinente pour améliorer et réduire la consommation des foyers. Donc, de ce point de vue-là, tout dernièrement, il y a notre Eurodéputée, Michèle Rivasi, qui a aussi appuyé ce fondement de la démocratie sur les collectes des données des particuliers et elle s'est appuyée sur la demande de la CNIL. La CNIL a demandé effectivement

à ce que, entre autre Direct Energie, ce n'est pas Enedis mais Direct Energie un autre installateur, soit beaucoup plus clair sur la contractualisation et la mise en place de ces compteurs. Or aujourd'hui, il n'y a pas de possibilité par les citoyens se stipuler ou pas l'acceptation de la collecte des données. Cela fait donc un point sur lequel l'exécutif a aujourd'hui du mal, dans le gouvernement de Monsieur Macron, à essayer de clarifier les choses. C'est un petit peu la panique parce que évidemment le gouvernement précédent avait déjà mis cela en place. Beaucoup de municipalités ont accepté le déploiement. Mais c'est un point sur lequel, je pense, les associations citoyennes reviendront dessus et sur lequel Europe Écologie Les Verts restera vigilant. Ça répond aussi peut-être en partie à l'auditoire et aussi aux gens qui sont ici autour de la table. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Pour rebondir là-dessus, d'abord, je me méfie toujours un peu quand j'entends parler d'associations citoyennes car cela veut dire qu'il y a des associations non citoyennes, il n'y en a que certaines qui sont citoyennes. Je vous invite quand même à considérer, à respecter la libre association des gens. Toutes les associations sont égales en droit et en dignité. Il n'y a pas de raison de considérer que certaines sont plus citoyennes que d'autres. Le Lion's club en vaut d'autre, absolument. C'était une remarque sur la forme.

Sur le fond, je crois que sur Linky, il y a des critiques qui sont faites. Écoutez, je crois que simplement ce que l'on peut mettre en exergue, c'est qu'il y a une problématique sur consentement des gens. Il faut quand même veiller à ce que les gens puissent être consentants ou en tout cas dûment informés, qu'ils puissent après jouer des prérogatives garanties par la constitution. Je suis, par exemple, tout à fait d'accord pour écrire au Député et lui demander d'être attentif et de nous demander un petit peu comment on peut inciter les sous-traitants à ne pas faire un forcing déraisonnable parce que ce que l'on sait c'est que parfois le forcing est fort. Quand on a quelqu'un qui manifestement ne souhaite pas, que les raisons soient bonnes ou mauvaises, je trouve qu'il y a quand même matière à respecter plus ou moins son choix, sa volonté. Après, sur le fond, il ne faut pas non plus être dupe, quand on parle du transfert de données, les mêmes qui refusent que Linky atteinte à leur vie privée déversent souvent sur facebook ou d'autres réseaux sociaux des tonnes de données personnelles, beaucoup plus confidentielles que la quantité de watt ou de litres d'eau qui va être utilisée dans une journée. Mais c'est un autre problème. Écoutez, j'écrirai au Député pour mettre en exergue un petit peu un certain nombre de choses que vous dites parce que tout n'est pas faux et je trouve que l'on peut encore reconnaître aux individus un choix sur les données qu'ils communiquent ou pas.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Il s'agit d'une délibération concernant ce que l'on appelle le FDAEC c'est-à-dire le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. C'est une aide qui est versée par le département mais qui est versée au niveau du canton. Pour notre commune cette année le versement s'élève à 138 866 euros, comme indiqué dans la délibération. Ce budget doit ensuite être réparti dans les communes du canton et cela est fait de façon très clair par prorata de la population.

Deuxième chose à dire sur ce type de budget, il doit être fléché c'est-à-dire que l'on doit savoir à quoi l'on va le destiner. Celui-ci cette année sera destiné à ce qui a été cité dans les gros investissements à faire, puisqu'il s'élève à 470 000 euros, les aménagements de locaux pour la jeunesse de la Boétie. Il est donc prévu que, sur les 138 000 euros versés au canton, 89 000 iront à cet investissement. Il vous est donc demandé de valider cette proposition.

### **DG18\_045 Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes. FDAEC 2018. Dotation pour la commune. Décision**

Le Département de la Gironde a procédé à l'attribution des dotations cantonales du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'exercice 2018. L'enveloppe



affectée aux communes de notre canton s'élève à 138 866 euros. Sa répartition est arrêtée par le binôme de conseillers départementaux en concertation avec les maires.

Ce fonds aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel ou mobilier.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de réaliser l'opération suivante, éligible au FDAEC et inscrite au budget de l'exercice concerné :

Aménagement de locaux, avenue de la Boétie, pour accueillir le local jeunes, le bureau d'information jeunesse et l'antenne locale de la mission locale

VRD/Installations de chantier/Démolition/Gros oeuvre	135 000 € HT
Charpente bois/Couverture	36 000 € HT
Menuiseries extérieures	48 300 € HT
Menuiseries intérieures	58 200 € HT
Platrerie/Faux Plafonds	47 000 € HT
Revêtement sol et murs	28 300 € HT
Peinture	27 700 € HT
Electricité	30 000 € HT
Plomberie	60 000 € HT
Total des dépenses éligibles	470 500 € HT

Décide de solliciter auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2018 pour un montant de 89 567 euros pour l'aménagement de locaux, avenue de la Boétie, pour accueillir le local jeunes, le bureau d'information jeunesse et l'antenne locale de mission locale.

Décide de solliciter une dérogation visant à obtenir l'autorisation d'effectuer les dépenses avant la réception de l'arrêté attributif de subvention correspondant.

Prévoit le plan de financement suivant :

- subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Fonds public et territoire : 100 000 €
- subvention du Département (FDAEC 2018) : 89 567 €
- autofinancement : 280 933 €

Décide d'imputer les recettes correspondantes sur le budget de l'exercice en cours au compte 1323 "subvention du département".

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Cette deuxième délibération ressemble beaucoup à celle que l'on vient de voir. Simplement ici, on n'a pas de versement à priori par l'État, il faut faire une demande de subvention. Donc, ce que l'on vous propose c'est de donner l'accord au Maire pour faire une demande de subvention qui va concerner les équipements numériques des écoles, l'accessibilité de l'école Montaigne et enfin la fourniture et la pose de lanternes LED sur l'éclairage public.

#### **DG18\_046 Demande de financement auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Autorisation**

L'article 157 de la loi de finances pour 2018 institue la dotation de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Elle est destinée au soutien de projets de :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de

logements,

- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les opérations pour être éligibles ne doivent pas avoir commencé au moment du dépôt du dossier auprès de la Préfecture.

Considérant les opérations inscrites au budget primitif 2018 du budget principal de la commune, il est proposé au conseil municipal de demander le financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les opérations suivantes :

- Équipement numérique des écoles

En 2018, la Ville équipera numériquement trois classes de grandes sections de maternelles et vingt deux classes d'élémentaires.

Le budget prévisionnel est de 87 142 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Mise en accessibilité de l'école élémentaire Montaigne

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) voté par délibération DG15\_126 du Conseil municipal du 24 septembre 2015, la Ville a prévu de mettre en accessibilité l'école élémentaire Montaigne avec un ascenseur.

Le budget prévisionnel est de 316 667 € HT pour l'ensemble des quatre sites.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Fournitures et pose de lanternes LED d'éclairage public

Dans le cadre de son plan de renouvellement du parc de lanternes de la ville, la Ville procédera en 2018 au remplacement de près de 350 points lumineux par des lanternes de technologies LED dotées de la bi-puissance.

Le budget prévisionnel est de 250 000 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la réalisation des opérations détaillées ci-dessus sur l'exercice 2018 : équipement numérique des écoles, mise en accessibilité avec ascenseur de l'école élémentaire Montaigne et fournitures et pose de lanternes LED d'éclairage public.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les trois opérations mentionnées ci-dessus.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** propose de présenter ensemble les deux prochaines délibérations portant sur des ouvertures de programme.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Il s'agit de ce que l'on appelle une AP/CP Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. Comme vous le savez parce que ce n'est pas la première fois que nous en parlons, il s'agit d'une opération d'investissement qui est répartie sur plusieurs années. La première concerne la Place de la République, l'investissement global va être réparti sur 2018, 2019 et 2020 avec les chiffres qui apparaissent en bas de page et donc notamment pour 2018 l'on voit que l'on a prévu de dépenser 250 000 euros dans cette affaire-là. Les chiffres suivants vous renseignent sur 2019, 700 000 euros et 2020, 300 000 euros.

La deuxième opération d'AP/CP qui constitue la délibération suivante, cette fois-ci c'est une modification d'une AP/CP existante qui consiste simplement à préciser le montant de 2018 concernant le bâtiment Pierre Mendès France. Vous voyez que l'on a étendu jusqu'à 2021 les

investissements, c'est en grande partie la modification indiquée et que pour 2018, l'investissement prévu c'est 315 000 euros.

### **DG18\_047 Ouverture d'une Autorisation de programme pour le réaménagement de la place de la République. Décision**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de gérer le projet de réaménagement de la place de la République en Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP).

Les AP/CP sont une autorisation pluriannuelle de dépenses relative à une opération ou à un ensemble d'opérations.

Cette procédure permet ainsi à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

La durée de l'autorisation de programme est de 3 ans (2018-2020). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer l'AP/CP suivante :

	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	2020
Réaménagement de la place de la République	1 250 000 €	250 000 €	700 000 €	300 000 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de créer une autorisation de programme d'un million deux cent cinquante mille euros pour le réaménagement de la place de la République.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2018 : 250 000 €
- 2019 : 700 000 €
- 2020 : 300 000 €

### **Monsieur Cristofoli**

C'est l'occasion pour moi de parler un petit peu de la place de la République et de vous poser une question par rapport à une inquiétude que j'ai en tant que poudrier.

Pour les travaux de la place de la République, le marché sera déplacé au parking Dupérier à compter du samedi 28 avril, c'est ce que vous avez reprécisé tout à l'heure. C'est quelque chose qui commence à être bien connu par les Saint-Médardais, pour un an et demi semble-t-il. Je voulais rappeler que ce parking se situe dans le polygone d'isolement et de sécurité d'Ariane Group. Je ressens beaucoup d'inquiétude pour revenir au déplacement et de questions chez les commerçants du marché, les usagers et aussi les personnes du centre-ville.

Je suis convaincu que les services municipaux sont à pied d'œuvre sur le sujet mais je voudrais savoir comment le marché sera organisé et à quel moment on va nous expliquer cela ? Où est-ce-que les gens pourront se garer ? Comment ils retrouveront leurs commerçants ? Est-ce-qu'ils seront à côté des mêmes qu'aujourd'hui ? Donc comment l'on va avoir ces informations au-delà du visuel du 28 avril ? Je sais qu'il y a des réunions avec les commerçants, qu'il se passe des choses, c'est ce que je disais tout à l'heure. Mais il y a plein de gens qui voudraient avoir un peu plus d'information. J'imagine que l'on va en avoir mais j'aimerais savoir comment cela va se faire tout simplement.

Et pour revenir à ma question de poudrier, est-ce-que vous avez informé, j'espère que oui, l'IPE vis-à-vis de la problématique du polygone de sécurité ? Puisque c'est une vraie problématique pour recevoir des équipements qui reçoivent du public donc en l'occurrence le marché. C'est tout simplement une question que je vous pose. J'ose espérer que vous l'avez fait. Et donc avoir des explications sur le marché, son fonctionnement dans quelques semaines.

**Adopté à 28 Pour 5 Contre 2 Abstention**

**DG18\_048 Modification de l'Autorisation de programme pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France. Décision**

Par délibération DG17\_044 du 29 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 4 500 000 euros.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Du fait de la livraison attendue du nouveau bâtiment en janvier 2021, il convient de porter à 5 ans la durée de l'autorisation de programme (2017-2021).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP Construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France de la manière suivante :

Montant AP	Crédits de paiement				
	2017	2018	2019	2020	2021
4 500 000,00 €	76 294,70 €	315 000,00 €	850 000,00 €	2 700 000,00 €	558 705,30 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de modifier le montant des Crédits de Paiement alloué à la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France sans apporter de modifications au montant de l'Autorisation de Programme de 4 500 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2017 : 76 294,70 €
- 2018 : 315 000 €
- 2019 : 850 000 €
- 2020 : 2 700 000 €
- 2021 : 558 705,30 €

### **Monsieur Morisset**

Mesdames, Messieurs.

Juste une simple question technique, comment vous vous basez finalement sur ces montants d'AP ? Puisqu'à la rigueur, j'aurai tendance à dire, ce n'est pas vraiment étayé, vous mettez un tableau mais il n'y a pas vraiment d'argumentation là-dessus. Comment vous estimez finalement que la première année ce sera tant et ainsi de suite au niveau de l'étalement du budget ? Puisque finalement après cela revient par rapport au déroulement du projet. Et comment êtes-vous certains que c'est à peu près budgété dans les règles ? Merci.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais parler sur la DG18\_048. Lors des précédents Conseils Municipaux, en 2016 et en 2017, mes collègues avaient pu s'exprimer sur le projet et si je peux me permettre j'aimerais rajouter ceci. Il fut un temps Monsieur le Maire où vous critiquiez l'équipe précédente avec véhémence comme quoi elle bétonnait tout Saint-Médard-en-Jalles. Vous l'avez répété d'ailleurs il y a à peine une demi-heure. Au vu de ce projet et des travaux dans la ville, nous ne pouvons que constater que vous faites pire. Alors peut-être densification à tout prix, peut-être pour justifier un moyen de transports très coûteux pour la Métropole, vous hypothéquez les ressources financières avec ce projet de notre commune, avec un projet à 4,5 millions d'euros, pour des années et cela va au-delà de votre mandat actuel.

Je voudrais aussi revenir sur ce projet, on parle de logements, de lieux pour les associations, de salles pouvant accueillir 400 personnes, c'est le côté enjolivé du projet. Mais où vont se garer les utilisateurs de ce nouvel ensemble ? Sans compter que dans les projets immobiliers tout proches, sur la route de Saint-Médard, il va il y avoir d'autres immeubles qui sembleraient vont sortir dans les années à venir. Alors dans tout cela, il ne me reste qu'une requête, j'espère que ce nouveau bâtiment, qui sera finalement derrière moi, gardera le nom de Pierre Mendès France. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse. S'agissant du marché, une communication va être organisée bientôt et notamment directement sur le marché pour que les gens aient précisément la nature des emplacements, les lieux où ils pourront retrouver leurs commerçants. Tout cela est prévu et va se faire avant le déménagement du 28 avril.

Deuxièmement, bien entendu que l'on a contacté l'IPE. On fait les choses dans les règles. Il n'y a aucun doute là-dessus donc je vous le confirme.

Ensuite, Monsieur Morisset, comment les AP et les CP se déterminent-elles ? On a des services pour cela qui nous disent, qui étudient. Les services techniques nous disent vous pouvez faire cela dans tel délai donc cela va vous coûte tant et cetera. C'est la compétence des services de nous proposer cela et ils sont très compétents et nous proposent donc des choses pertinentes et c'est comme cela que l'on bâtit un PPI parce que sinon l'on ne pourrait pas faire plus de programme prévisionnel si l'on ne savait pas faire cela, c'est la base de la base. Après, il peut il y avoir quelques accidents.

Monsieur Ouillade a ses avis sur PMF. Je les lui laisse. J'en prends acte.

Sur le PPRT, je vais faire l'intervention parce que vous avez fait une confusion, alors en tant que poudrier, je vous informe qu'il y a deux choses différentes. Dans ce cas-là, je vais vous le dire, comme cela tout le monde le saura. Il y a le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques : il est établi en fonction d'une étude scientifique et donc le PPRT s'arrête bien avant le parking Jehan Dupérier. Et le polygone de sécurité, cela n'a rien à voir, ce n'est pas quelque chose qui est lié au danger ou à la dangerosité, c'est un polygone d'opportunité qui est posé par le Ministère de la Défense donc cela n'a rien à voir avec la sécurité des citoyens. Alors, si vous le savez ..., vous posez la question, ce n'est pas la peine. Il n'y a donc aucun danger sur toute cette zone.

## **Monsieur Leblond**

Un complément juste pour préciser à Monsieur Cristofoli qu'il y a une commission de sécurité des sites qui se réunit régulièrement, la dernière s'est réunie le 8 novembre 2017 et qui rassemble à peu près 50 personnes dans cette salle dont des représentants des riverains, tout le monde peut s'exprimer et je vous assure qu'il y a vraiment un débat très riche et que toutes ces questions sont évoquées. Donc soyez rassuré.

**Adopté à 28 Pour 5 Contre 2 Abstention**

**Monsieur le Maire** propose de faire une présentation groupée des trois prochaines délibérations sur les marchés publics mais le vote se fera ensuite séparément.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Je vais les prendre dans l'ordre des délibérations bien sûr. Le premier consiste à créer un marché pour un système d'impression et numérisation couleurs afin d'acheter une photocopieuse pour l'école de musique de la ville qui en est dépourvue. Vous avez les montants sur la délibération.

Le second concerne l'entretien ménager, il s'agit cette fois d'un avenant qui est lié à l'augmentation des surfaces sur l'îlot n°7 et il s'agit donc d'augmenter l'achat des produits d'entretien ménager.

Enfin, le troisième marché de fournitures, c'est aussi un avenant qui consiste à recadrer le lot n°2 du marché sur les écoles, sur le plan numérique, avec une première augmentation sur l'école de Gajac de 2 700 euros et une deuxième sur l'école élémentaire Corbiac de 2 916 euros.

### **DG18\_049 Marché public de location et maintenance de systèmes d'impression et numérisation couleurs. Avenant. Autorisation**

Par délibération n° DG17\_145 en date du 27 septembre 2017, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de location et maintenance de photocopieurs, composé d'un lot unique portant sur une durée ferme de 4 ans.

Le marché de location se composait d'une partie forfaitaire (location annuelle des photocopieurs) et d'une partie à bons de commande (coût-copie intégrant la maintenance). Celui-ci a été attribué à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France pour un montant forfaitaire annuel de 46 620,58 € TTC (location) et un montant maximum annuel de 40 000 € TTC (coût-copie).

Dans le cadre de l'exécution du marché, il convient de doter l'École de Musique de la Ville d'un photocopieur, non prévu lors de la conclusion du marché.

L'estimation du dépassement s'élève ainsi à 4 392,00 € TTC pour la partie forfaitaire (location), sur toute la durée du marché.

Cette augmentation est répartie comme suit :

- + 732 € HT pour l'année 2018, soit 878,40 € TTC
- + 976 € HT pour l'année 2019, soit 1 171,20 € TTC
- + 976 € HT pour l'année 2020, soit 1 171,20 € TTC
- + 976 € HT pour l'année 2021, soit 1 171,20 € TTC.

Cet ajout n'aura aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de la partie à bons de commande, celui-ci étant maintenu à 40 000 € TTC.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant qui porte le montant forfaitaire annuel de la prestation de location des photocopieurs à :

- 39 582,48 € HT soit 47 498,98 € TTC pour l'année 2018
- 39 826,48 € HT soit 47 791,78 € TTC pour l'année 2019

- 39 826,48 € HT soit 47 791,78 € TTC pour l'année 2020

-39 826,48 € HT soit 47 791,78 € TTC pour l'année 2021.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°1 précité avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France aux conditions ci-dessus énoncées.

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

### **DG18\_050 Marché public de service d'entretien ménager des bâtiments municipaux. Avenant. Autorisation**

Par délibération n° DG16\_121 en date du 28 septembre 2016, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché d'entretien ménager de divers bâtiments, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017, renouvelable trois fois maximum, avec la Société TFN PROPLETE.

Ce marché arrivera donc à son terme le 31 décembre 2020.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il est décidé d'augmenter les surfaces concernées par les prestations d'entretien initialement établies.

En effet, il y a lieu d'ajouter de nouvelles surfaces sur le bâtiment ILOT 7 de la liste originale, pour une plus value mensuelle de 706,54 € TTC.

Le montant du marché reste fixé à 220.000,00 € TTC + 25 % par an.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion de l'avenant n°3 d'un montant de 706,54 € TTC mensuel.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n° 3 détaillé ci-dessus avec la Société TFN PROPLETE.

**Adopté à l'Unanimité**

### **DG18\_051 Marché de fourniture d'équipements numériques pour les écoles. Avenants. Autorisation**

Par délibération n° DG17\_094 en date du 29 mars 2017, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de fourniture d'équipements numériques pour les écoles.

Au lancement de la procédure ce dernier était décomposé en 2 lots séparés.

Le lot n°1 "Ecoles maternelles" a été attribué à la société SYS1 pour un montant ttc de 28.254,00 € (tranche ferme), de 17.182,80 € (tranche conditionnelle 1) et de 91.378,80 € (tranche conditionnelle 2).

Le lot n° 2 "Ecoles élémentaires" a été attribué à la société ENTEIS pour un montant ttc de 55.658,18 € (tranche ferme) et de 79.882,48 € (tranche conditionnelle). Le montant de la tranche ferme a été augmenté à 58.415,30 € ttc, du fait de la conclusion d'un premier avenant. Le montant de la tranche conditionnelle a été actualisé. Il s'élève dorénavant à 81.195,60 € ttc.

Dans le cadre de l'exécution du lot n° 2, l'ouverture d'une classe en septembre 2018 dans l'école élémentaire de Gajac, non prévue au moment de la conclusion du marché, nécessite de l'équiper en système interactif adéquate et cela afin de remplir pleinement les objectifs d'équipement de l'ensemble des classes des écoles élémentaires.

L'estimation du dépassement se monte, à ce jour, à 2.700,00 € ttc.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un second avenant qui porte la

tranche ferme de ce lot à 61.115,30 € ttc.

Dans le cadre de l'exécution du lot n° 2, l'équipement d'une classe en septembre 2018 dans l'école élémentaire de Corbiac, non prévue au moment de la conclusion du marché, nécessite l'installation d'un système interactif adéquate et cela afin de remplir pleinement les objectifs d'équipement de l'ensemble des classes des écoles élémentaires.

L'estimation du dépassement se monte, à ce jour, à 2.916,00 € ttc.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant qui porte la tranche conditionnelle de ce lot à 84.111,60 € ttc.

Ces deux avenants prendront effet dès leur signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer les avenants précités avec la société ENTEIS aux conditions ci-dessus énoncées.

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante.

#### **DG18\_052 Actualisation du tableau des effectifs. Décision**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à l'article 34 de la loi susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

Ainsi, suite au départ à la retraite d'une psychologue territoriale qui intervenait au sein de la crèche collective et de la crèche familiale à raison de 28 heures hebdomadaires, la Direction de la Petite enfance et de la parentalité a réfléchi à la mise en place d'une nouvelle organisation des temps d'intervention des psychologues au sein des différentes structures de la Ville, en fonction de leurs besoins respectifs. Cette réorganisation s'effectuera avec les psychologues exerçant déjà dans ces structures, lesquels ont exprimé leur accord.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires.

Vu l'avis du comité technique, en date du 19 mars 2018, concernant notamment des suppressions d'emplois.

Considérant que cette réorganisation induit des créations et des suppressions d'emplois au tableau des effectifs pour tenir compte de modifications dans les quotités de travail des agents concernés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- Suppression d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet de 28/35<sup>e</sup> ;
- Suppression d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet de 22/35<sup>e</sup> et corrélativement création d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet de 31,5/35<sup>e</sup> ;
- Suppression d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet de 17h30/35<sup>e</sup> et corrélativement création d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet de 24/35<sup>e</sup> ;
- Suppression d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 20/35<sup>e</sup> et corrélativement création d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 18h45/35<sup>e</sup> ;
- Suppression d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de



9/35<sup>e</sup> et corrélativement création d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 11h30/35<sup>e</sup>.

Il est donc proposé d'actualiser selon ces éléments le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

### **Monsieur Morisset**

Chers collègues.

Je m'abstiendrai pour cette délibération, en particulier sur le fait qu'il est toujours facile de comprendre qu'une personne peut accepter une modification de son organisation de travail et ainsi de suite quant elle n'est effectivement pas forcément libre. Donc de ce côté-là, je m'abstiendrai.

### **Madame Hanusse**

Je ne peux pas vous laisser dire cela Monsieur Morisset.

Quand la psychologue a annoncé qu'elle partait, on a proposé à ses collègues psychologues de la parentalité des différentes structures la répartition des horaires et la redistribution a été faite dans chaque structure. Vous ne pouvez pas dire que les gens n'ont pas choisi. C'est eux qui l'ont choisi. On a adapté les horaires qu'ils nous ont demandé.

### **Monsieur le Maire**

Merci de cette précision très utile. Je suppose que cela m'amènera pas Monsieur Morisset à changer son vote puisque c'est un vote qui n'a rien à voir avec le fond de la délibération mais avec la seule envie de s'opposer. On en prend acte.

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Dubos** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais très vite parce que c'est une délibération que l'on vote tous les ans. C'est donc la signature d'une convention avec l'association Bordeaux Technowest pour la gestion du site Copernic pour l'arrivée des start-up qui y travaillent et le vote d'une subvention qui est d'un montant global de 47 000 euros avec un fléchage de 32 000 euros pour la subvention de fonctionnement de Bordeaux Technowest et 15 000 euros pour la détection et l'accompagnement des projets d'entreprises sur notre bâtiment dans la thématique du bâtiment intelligent et connecté.

### **DG18\_053 Signature de convention avec l'association Bordeaux Technowest et versement de subvention de fonctionnement 2018. Décision**

Bordeaux Technowest est une association loi 1901, fondée en 1989, et labellisée technopole. Elle a pour objet de contribuer au développement économique régional en favorisant la complémentarité des actions des divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire Ouest de l'agglomération Bordelaise.

Bordeaux Technowest exerce ses missions sur le territoire des 9 communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, le Haillan, Martignas sur Jalle, Saint-Jean d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc, Blanquefort et Bègles. Elle développe et renforce ses actions en faveur du développement économique des communes par une démarche élargie à l'échelle du bassin d'activités et d'emplois du cadran ouest de la Métropole.

Financée par des collectivités locales et soutenue par des grands groupes, elle remplit deux missions :

- Le soutien à l'innovation : Bordeaux Technowest favorise l'émergence de projets et d'entreprises innovantes.
- Le développement économique local : Bordeaux Technowest aide les entreprises à s'implanter sur le territoire de façon pérenne .

Elle mobilise un tissu économique dense et diversifié par une animation économique de proximité, impulse des actions nouvelles, conçoit et développe les outils nécessaires au projet Aéroparc, Ecoparc et Newton, elle favorise la diffusion technologique et la création d'activités innovantes. Elle s'est pour cela dotée d'outils, dont un incubateur, une pépinière, un centre d'affaires et développe de forts partenariats avec les entreprises du secteur Aéronautique Spatial Défense. Les enjeux sont de taille, le secteur de l'ASD, prépondérant en Aquitaine, fournit plus de 10 000 emplois directs.

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles Bordeaux Technowest est un puissant levier d'aide au développement économique local. En lien avec le service Economie et emploi de la ville, elle favorise l'implantation des entreprises du secteur ASD sur la commune et, grâce au site de Copernic, accompagne des start ups dans la thématique du bâtiment intelligent et connecté. Considérant qu'il est de l'intérêt public local de travailler et soutenir le développement économique sur le territoire, la ville et l'association Bordeaux Technowest vont poursuivre un programme d'actions partagé en 2018.

La convention ci-jointe en précise le contenu et les engagements.

Après avis de la commission du 20 mars 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une subvention à Bordeaux Technowest au titre de l'année 2018, pour un montant global de 47 000 €, dont :

- o 32 000 € au titre de la subvention de fonctionnement que Bordeaux Technowest affichera en contrepartie des financements FEDER.
- o 15 000 € au titre de la détection et accompagnement des projets d'entreprises de la thématique du bâtiment intelligent et connecté

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention annuelle d'objectifs jointe.

**Adopté à 34 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Dubos** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Toujours pour vous dire que c'est une délibération que l'on vote tous les ans. La Mission Technowest accompagne des jeunes soit qui sont sortis du système scolaire soit en difficulté, entre 16 et 25 ans. Cette année la subvention reste identique à l'année dernière, pour un montant de 35 300 euros.

#### **DG18\_054 Signature de convention avec l'association Mission Locale Technowest et versement de subvention de fonctionnement 2018. Décision**

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de Service Public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans (sortis du système scolaire) de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale Technowest accompagne les jeunes des 16 communes de son territoire, correspondant à la zone ouest de l'agglomération bordelaise.

Les missions locales informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la

formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Les missions locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, le FSE notamment.

Depuis 1991, la ville est partenaire de l'Association Mission Locale Technowest au titre des missions portées par cette dernière au bénéfice des jeunes du territoire.

Elle a pour objet de développer, dans le cadre du bassin d'emploi, une politique d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes en difficulté.

L'association Mission Locale Technowest coordonne son action en s'appuyant sur des antennes situées sur le territoire couvert par l'association, dont celle de Saint-Médard-en-Jalles.

Considérant qu'il est de l'intérêt public local de favoriser et d'accompagner les publics en difficulté, un programme d'actions partagé sera mis en œuvre sur l'année 2018.

La convention ci-jointe en précise le contenu et les engagements.

Après avis de la commission du 20 mars 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale Technowest au titre de l'année 2018, pour un montant global de 35 300€.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention annuelle d'objectifs jointe.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Dubos** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Toujours pour aller assez vite, l'OIM est un outil de développement économique mais, et c'est surtout ce qu'il y a d'important aujourd'hui, c'est la délibération sur les Zones d'Aménagement Différées. Je vais juste vous donner la définition de cette zone, une Zone d'Aménagement Différée, qui se définit comme une ZAD où la collectivité locale est titulaire d'une convention d'aménagement, dépose pour une durée de six ans un droit de préemption sur toutes les ventes et toutes les cessions à titre onéreux de biens immobiliers.

#### **DG18\_055 Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport - Création d'une Zone d'Aménagement Différée ( ZAD). Décision**

Créée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015, l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport vise à garantir l'attractivité et le développement de l'activité et de l'emploi dans l'un des premiers pôles économiques de la région, situé sur les communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles.

Le potentiel d'accroissement de l'emploi dans l'OIM est estimé à + 10 000 emplois à horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'OIM Bordeaux Aéroport réalise et coordonne :

- un programme d'équipements publics en infrastructures et réseaux
- la production d'une offre immobilière et de terrains aménagés à court, moyen et long terme correspondant à la demande des entreprises
- une action foncière publique d'anticipation sur les secteurs d'aménagement à moyen et long terme.

Le potentiel de développement de ce territoire est lié aux vastes emprises foncières encore disponibles et non aménagées : un potentiel de plus de 400 hectares de foncier à aménager, localisé dans plusieurs secteurs autour de l'aéroport, a été identifié.

Ce foncier ne pourra être totalement construit, compte tenu de la présence dans certains secteurs de zones humides, forestières ou d'espèces protégées qui impliquent de les laisser à leur état naturel. L'un des enjeux de l'OIM Bordeaux Aéroport est donc l'optimisation de cette ressource foncière et la recherche du meilleur équilibre possible entre développement de l'emploi et protection des ressources naturelles. La recherche de cet équilibre fragile implique

des actions coordonnées et une mise en œuvre des projets qui intègre à la fois l'enjeu de production d'une offre immobilière nouvelle et celui du maintien des fonctions écologiques de ce territoire.

Dans les secteurs à fort enjeu, Bordeaux Métropole entend poursuivre et renforcer sa politique d'acquisition foncière sur ce territoire, avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Compte tenu des enjeux fonciers décrits ci-avant, la Zone d'Aménagement Différée (ZAD) apparaît aujourd'hui comme un outil nécessaire sur ce territoire dans la perspective de constituer des réserves foncières à des coûts compatibles avec les équilibres financiers des futures opérations d'aménagement. En limitant la spéculation financière, la ZAD permettra à Bordeaux Métropole d'intervenir dans des conditions juridiques et financières conformes aux objectifs de développement et d'aménagement équilibrés de l'OIM Bordeaux Aéroport.

Dans une logique d'efficacité et de cohérence de développement, Bordeaux Métropole fait le choix de créer une ZAD avec un périmètre multi-sites. Le périmètre proposé comprend sept secteurs totalisant 772 ha (cf carte jointe).

Cinq secteurs recouvrent un foncier majoritairement non aménagé, peu ou pas desservi en réseaux et infrastructures, qui nécessiteront la réalisation d'études préalables et d'équipements.

- Le secteur des circuits (73 hectares)
- Le secteur Aéroport nord ouest (274 hectares)
- Le secteur Boucheries (108 hectares)
- Le secteur des Deux Poteaux/Beutre (78 hectares)
- Le secteur Roland Garros (51 hectares)

A ces cinq secteurs, s'en ajoutent deux autres,

- le Secteur Kennedy (121 hectares)
- et le Secteur Beaudésert (67 hectares).

Ces deux secteurs bien placés à l'entrée de la zone aéroportuaire, verront à terme leur attractivité, fonctionnement et desserte largement s'améliorer et se renforcer grâce à la réalisation d'importantes infrastructures publiques :

- extension de la ligne A du tram vers l'aéroport,
- création d'un transport en commun performant entre Le Haillan et Pessac,
- aménagement du boulevard technologique.

Ceci étant exposé,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment l'article L212-1.

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015/0495 en date du 25 septembre 2015.

Entendu le rapport de présentation.

Considérant l'objectif assigné à l'OIM Bordeaux Aéroport de créer les conditions d'accueil de 10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030, ce qui nécessitera la mobilisation des emprises foncières non aménagées de ce territoire.

Considérant que le premier facteur de déclin massif de la biodiversité est la destruction des espaces naturels et qu'il convient donc de découpler croissance économique et dégradation de la biodiversité.

Considérant la démarche environnementale globale engagée sur l'OIM Bordeaux Aéroport.

Considérant qu'il y a lieu de produire un aménagement équilibré et cohérent de cette zone, et qu'à cette fin il convient de :

- se prémunir contre le risque d'une évolution non maîtrisée et spéculative des valeurs foncières,
- constituer des réserves foncières en vue de la réalisation de futures opérations d'aménagement et de la préservation des ressources environnementales.

Considérant le périmètre de la ZAD multi-sites comprend le secteur Aéroport nord-ouest, développé en partie sur le territoire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'émettre un avis favorable pour la création d'un périmètre de ZAD multi-sites totalisant 772 hectares compris dans le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport.

La ZAD est instaurée pour une durée de six ans, et pourra être renouvelée une fois.

### **Monsieur Morisset**

Chers collègues.

Désolé, j'aurai bien aimé discuter après vous Monsieur Leblond.

Mon intervention est assez simple. C'est simplement le fait que l'on est encore une fois dans une concentration, une exagération de la concentration des activités. C'est là où l'on voit que, quelque part encore une fois, l'on manque de cohérence. On est dans une Métropole et l'on va se focaliser et finalement faire masse à un endroit particulier, qui est déjà saturé au niveau du transport et qui démontre donc une incohérence vis-à-vis de cette politique de la centralité, d'essayer de dire à un moment à tel endroit on va faire quelque chose de gros, massif et finalement pas forcément si pertinent. Pourquoi je dis cela ? Parce que finalement, on le voit bien, dans la logique aujourd'hui du transport, comme je l'ai déjà dit, il y a encore une insuffisance, au niveau des moyens, à essayer de desservir cette zone, donc essayer de mettre la charrue avant les bœufs, ce n'est pas très logique. Et en même temps, on est aussi dans une logique, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur une insuffisance en périphérie des zones de maraîchage et, là, on va complètement détruire des zones vertes, avec donc une certaine biodiversité et certaines autres effectivement qui auraient pu être des terres vraiment arables et utiles pour nourrir la population. On se retrouve finalement avec une destruction que l'on sera incapable de remplacer et c'est absolument regrettable parce que finalement si l'on va chercher un petit peu plus loin la façon dont on va se nourrir alors que là on avait des terres un petit peu plus riches qu'ailleurs parce que quand on réexplique à des gens qui sont assez novices dans l'agriculture, on se rend compte que quand il y avait des vaches ou des animaux avant, il y avait une espèce de cycle qui se mettait en place. Et demain, quand on ira chercher dans les bois une terre arable, finalement, il n'y aura jamais eu ces cycles et l'on se rendra compte qu'il faut faire intervenir des intrants et l'on sera encore une fois dans une logique où aujourd'hui normalement la France s'est engagée à réduire ces intrants dans son agriculture. Il y a une espèce d'illogisme, que j'ai déjà évoqué, entre le local et le global. Cet exemple-là est typique comme quoi ce serait plutôt une zone à défendre pour les générations futures. Je crois que je ne persuaderais sans doute pas, ce soir, grand monde dans ce Conseil sauf peut-être dans un mois pour certains sur ma gauche, à droite j'ai désespéré, je sais déjà ce qui va se passer. Par contre, ce qui est intéressant, c'est plutôt pour les gens, au niveau de demain, ceux qui regarderont ces vidéos-là, même ceux qui regardent à l'instant, c'est qu'ils se rendent compte qu'à un moment donné, il y a une incohérence dans la logique économique. On ne peut pas tout faire au même endroit, surtout quand on est, comme souvent les écologistes l'envisagent, dans une vision globale, c'est-à-dire d'essayer de faire plutôt des petits hameaux qui permettent au contraire de mutualiser les énergies et les déplacements et finalement d'être beaucoup plus efficaces sur tous les piliers de la République. Or aujourd'hui, dans ce projet-là, on voit bien qu'il y a une grosse problématique qui va augmenter dans les années à venir puisque effectivement 400 hectares à bétonner en gros, ce n'est quand même pas rien et c'est regrettable vis-à-vis de plein d'autres choses, entre autre aussi tout ce que l'on appelle la ressource en eau, où demain, dans les nappes, on s'apercevra qu'il manquera encore un petit peu d'eau et qu'elle ne sera pas suffisamment douce. Et finalement, on se retrouvera, comme on le retrouve encore dans l'article de rue 89 aujourd'hui, avec des gens qui sont avec des monopoles au lieu de passer cela en régie et qui font un bénéfice sur le dos des contribuables. Je crois qu'il faut regarder globalement ce qu'il se passe dans nos villes et cet exemple-là est effectivement un non sens dans l'histoire.

### **Monsieur Leblond**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Depuis plusieurs mois, l'opinion publique mondiale et par voie de conséquence française est alertée sur un drame qui se joue sous nos yeux et qui va bientôt toucher l'Humanité à savoir la disparition du vivant que certains ont qualifié de sixième extinction de masse des espèces.

Voici quelques faits pour ne citer que quatre exemples.

Lors du 6<sup>ème</sup> forum mondial sur la biodiversité qui vient de se terminer à Medellin, le GIEC en

charge de la biodiversité a publié quatre rapports régionaux alarmants sur le déclin de la biodiversité dans le monde. Celui portant sur l'Europe montre que ses habitants, les Européens, consomment plus de ressources naturelles que la région n'en produit. Mais au-delà de la protection de certaines zones et des espèces qui y vivent, c'est tout un système qu'il faut changer. Le GIEC recommande de « découpler la croissance économique et la dégradation de la biodiversité. »

Plus près de nous, lors d'une intervention télévisée du 13 novembre 2017 sur TV7, Nicolas Thierry, Vice-président au Conseil Régional en matière d'environnement et Président de l'Agence régionale de biodiversité de Nouvelle-Aquitaine nous alerte : « le dérèglement climatique est un facteur aggravant de la perte de la biodiversité, mais le facteur le plus important et de très loin c'est la destruction des espaces naturels. »

Dans un article de Sud Ouest du 20 mars, ce même Président de l'Agence régionale de biodiversité de Nouvelle-Aquitaine s'étonne de l'anesthésie à peu près totale qui prévaut sur ces sujets et estime que la disparition du vivant reste « un sujet sous-traité, un angle mort en politique » au contraire du dérèglement climatique dont à peu près tout le monde a saisi le sens et les enjeux. Il dit : « Dans l'esprit des décideurs, le lien n'est toujours pas établi entre biodiversité et pérennité de nos sociétés. Sur ce sujet, on en revient à l'état de conscience collective des années 1970 sur le climat ».

Puis Nicolas Hulot a réclamé, le 21 mars, il a été cité tout à l'heure, devant l'Assemblée nationale un « sursaut d'indignation » pour défendre la faune et la flore de la planète, déplorant à l'Assemblée nationale le fait que la biodiversité, je cite : « Tout le monde s'en fiche ! 30 % d'oiseaux en moins », ce n'est pas en quelques années c'est en 20 ans, il a dit en quelques années, « et 80 % d'insectes en moins à l'échelle européenne », cela c'est en 30 ans. « Moi ça ne me provoque pas de la peine, pas de la colère, mais de la honte, de la honte à savoir que, derrière la sixième extinction, la biodiversité, la responsabilité, c'est nous. Il y a des tragédies invisibles et silencieuses dont on s'accorde tous les jours et bien moi, je vous le dis, je n'y arriverai pas. Je veux simplement avoir un sursaut d'indignation et de réaction ». C'est ce qu'a dit le Ministre.

Je reviens au sujet. Comme pour le sang contaminé et pour l'amiante, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas et cela nous donne, à nous, Élus, y compris sur le plan régional, une grave responsabilité vis-à-vis des générations à venir. Quand j'ai découvert, le 12 mars dernier, le projet de délibération, intégralement focalisé sur l'enjeu économique, j'ai trouvé encourageant que cette délibération comporte tout un chapitre qui insiste sur la richesse de certains milieux naturels visée par l'opération OIM Aéroparc « qui impliquent de les laisser à leur état naturel » ainsi que la nécessité pour l'ensemble du projet OIM Aéroparc de « rechercher le meilleur équilibre possible » entre développement économique et « maintien des fonctions écologiques » de ce territoire. J'ai d'abord demandé aux services que soit ajouté un premier considérant relatif « à la démarche environnementale globale engagée sur l'OIM Bordeaux Aéroparc. » et j'ai été entendu. Puis, j'ai demandé à avoir la stratégie globale environnementale de l'OIM pour mieux être en capacité d'apprécier la façon dont cette opération d'envergure métropolitaine est conduite, surtout après avoir lu des critiques formulées en particulier par le Conseil National de la Protection de la Nature dans son avis du 20 mars 2017, expliquant le manque de stratégie globale de l'opération et dénonçant je cite : « le mitage des espaces naturels, le fonctionnement des corridors écologiques de plus en plus difficile, voire impossible et l'apparente anarchie des implantations actuelles qui conduit à une perte de biodiversité ». J'ai pu de mes yeux voir cet état de fait lorsque je suis allé, le 8 mars 2017, voir les travaux sur la zone Caroline Aigle, où j'ai constaté l'écart entre les intentions initiales du lotisseur, qui sont d'ailleurs téléchargeables sur internet, et la triste réalité sur le terrain. Mon indignation a été telle que j'ai écrit à ce sujet aux services de l'État. Je l'ai aussi constaté également lorsque j'ai instruit ici même le projet Parinaud dans la zone du phare pour le Conseil Municipal du 28 juin 2017 et je vous renvoie à ce sujet à mon intervention publiée sur internet.

Ce lundi 26 mars, soit deux jours avant le Conseil Municipal, faute de disposer de la stratégie environnementale, j'ai demandé que soit ajouté un second considérant précisant que « le premier facteur de déclin massif de la biodiversité est la destruction des espaces naturels et

qu'il convient donc de découpler croissance économique et dégradation de la biodiversité. », ce qui a été fait et j'en remercie Bordeaux Métropole. Finalement, j'ai reçu, ce même lundi 26 mars, cette stratégie globale environnementale de l'OIM Aéroparc. C'est un document qui consiste en cinq planches succinctes et qui est plus une ébauche qu'un document mûri et documenté. La planche 5 permet de comprendre la démarche globale qui prévaut dans cette opération. Il y est question je cite : « de préservation environnementale à nuancer dans 3 cas » et on termine en affirmant que « cette stratégie environnementale permet de respecter les objectifs de développement économique de l'OIM, en terme de mètre carré, de surface de plancher. » Alors, on saisit mieux comment l'on a abordé la dimension environnementale dans ce dossier. On a d'abord établi des objectifs de développement économique, chiffrable en mètre carré de surface de plancher, et puis, seulement dans un second temps, on essaie de faire rentrer tout cela dans un cadre naturel qui doit lui respecter les objectifs ou disparaître, d'où les dérogations et des exceptions sans fin. La nature est une fois encore considérée comme une variable d'ajustement.

Comme ce document de stratégie globale est le préalable indispensable à tout développement économique, écologiquement responsable, je suggère quelques pistes d'inflexions. Par exemple, il faudrait réduire considérablement la place accordée aux voitures au profit des transports en commun et des transports doux. On ne peut plus construire des parkings comme celui de Thalès qui représente 75% de l'effectif. Je vous renvoie pour les détails à mon intervention en conseil du 26 juin 2017. Il faudrait construire plus en hauteur pour économiser l'espace : un bâtiment de 6 étages, c'est six fois moins d'emprise au sol qu'un bâtiment d'un étage. Et il faut arrêter de détruire les sols en remblayant ou en goudronnant comme cela a été fait dans le cas de la zone Caroline Aigle que je viens d'évoquer. Enfin, il faudrait sans doute travailler sur des techniques de construction plus vertueuses qui respectent les sites. Je ne suis pas expert mais je suis sûr que nous pouvons penser des projets exemplaires si nous savons sortir de notre zone de confort.

J'avoue qu'à la lecture de ces documents tout juste ébauchés, et devant le constat de certaines réalisations d'Aéroparc, parfois sans étude d'impact, j'ai hésité à m'abstenir pour le vote de cette délibération. Mais je crois que la prise de conscience est en marche pour deux raisons. Tout d'abord, je veux croire qu'il y a une inflexion réelle que traduit l'ajout de ces deux considérant que j'ai évoqués. Ensuite, il y a la responsabilité des décideurs et des élus devant les générations futures. Ceux qui détruisent l'environnement, l'habitat des espèces aujourd'hui auront des comptes à rendre plus tard.

Il n'est cependant pas possible dans ce contexte d'urgence absolue d'accepter certains des principes de cette ébauche de stratégie environnementale de l'OIM. Et le premier est le suivant, je cite ce qui est écrit dans cette stratégie : « l'évitement maximum des enjeux écologiques forts à très forts et des zones humides, qui est la nouvelle jurisprudence de 2017. » Qu'entend t-on par enjeu écologique fort ou très fort ? L'enjeu très fort veut dire que la conservation d'une espèce au niveau mondial est de la responsabilité de la région. L'enjeu fort veut dire que la conservation d'une espèce en France est de la responsabilité de la région. Alors je le dis fort, je demande que Bordeaux Métropole pose l'évitement en principe absolu dans les cas extrêmes où la conservation des espèces est en jeu. Cela seul est en accord avec le mouvement d'indignation et de réaction que notre ministre de la transition écologique a voulu susciter en nous.

De même pour les zones humides, pour trois projets réalisés ou en cours dans la zone Aéroparc, les zones humides ont chaque fois été impactées. L'intention d'évitement maximum pour les zones humides évoqué dans le document stratégique n'est pas acceptable car cela ne fait pas de l'évitement un principe prioritaire. Il faut changer de paradigme et construire à partir de la nature et non malgré elle. Comment passer d'un projet où l'objectif économique est prégnant à un projet du XXI<sup>ème</sup> siècle qui fait de la nature un partenaire plein de ressources et d'opportunités ? Il faut repenser la méthode en inversant la problématique et en plaçant la nature au cœur du dispositif. Il faut aussi initier un véritable processus d'élaboration participatif en amont des prochaines enquêtes publiques, associant toutes les parties prenantes, y compris celles de la société civile (groupes citoyens, associations, et cetera), afin que les projets à venir soient partagés et légitimés.

Je vous remercie de votre attention. Merci Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Merci mon cher collègue. Je pense que cette intervention est une intervention intéressante parce qu'elle porte vraiment sur le fond des choses mais un fond qui objectivement est un fond complexe et que l'on ne va pas résoudre d'un claquement de main, d'ailleurs tout le monde le sait. L'auteur de cette intervention sait bien lui-même, cher Thierry, que tout ne se fait pas d'un claquement de main et que la responsabilité impose aussi d'accompagner le changement et qu'il ne suffit pas de dire les choses, il faut petit à petit les faire bouger. Je crois que c'est dans cette réflexion-là qu'il faut se situer. Pour autant, je veux quand même préciser que ce qui se fait au travers de l'OIM Aéroparc est probablement, si l'on se met à une certaine échelle de temps, insuffisant mais en tout cas c'est très en avance sur ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent. Et aujourd'hui, au sein de l'Aéroparc, il y a notamment toute une prise en compte très importante, qui est fait, de l'aspect environnemental dans une discussion nourrie depuis maintenant plus d'un an avec l'autorité environnementale qui est représentée par la Préfecture pour tenter d'améliorer les choses. Par exemple, nous verrons, lorsque nous en serons à Galaxie 4, qui est une opération de l'Aéroparc qui va bientôt arriver devant nous, que l'on a fait des efforts très conséquents pour appliquer au maximum la stratégie « éviter, réduire, compenser », c'est-à-dire qu'en terme de compensation, on est vraiment réduit à une portion congrue et que l'on a respecté une zone limite de manière très importante. C'est évidemment un exemple mais c'est un exemple qui touche notre commune où, nous-mêmes, on s'est mis face à l'obligation d'être plus en accord avec nos actes, tout au moins avec nos dires, qu'on ne l'était par le passé. Voilà ce que je peux en dire. Entre l'absolu c'est la politique même, la question de l'absolu et du relatif, la politique c'est une action relative, on ne décrète pas du jour au lendemain que l'on passe d'une situation moins vertueuse à une situation vertueuse. On accompagne ce changement et c'est bien cela la mission des gens qui font de la politique, c'est de produire du changement, si possible vertueux. Je pense donc que c'est dans cet horizon qu'il faut situer cette intervention et ce débat. Je rappelle aussi que la délibération elle-même, parce que là on est parti à l'échelle globale du débat, ne porte que sur le principe d'une maîtrise foncière, c'est l'instauration d'une ZAD. Une ZAD, c'est comme on l'a rappelé, comme Pascal Dubos l'a dit, c'est simplement le fait d'éviter des surchauffes financières en donnant à la puissance publique la capacité à préempter en toute circonstance pour éviter un certain nombre de surchauffes qui se font mais cela ne veut pas dire que tous les hectares qui sont cités ici seront des hectares qui vont être construits, se sont des hectares sur lesquels il y aura et de la construction et de la non-construction.

**Adopté à 28 Pour 1 Contre 6 Abstention**

**Madame Thibaudeau** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme tous les ans, je vais porter à votre connaissance le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2017. Concernant les cessions, il y a eu deux maisons situées 1 et 3 Rue Ulysse Maleyran. Et en ce qui concerne les acquisitions, la propriété Giraudeau-Départ-Gravey a été acquise, il s'agit des bords de Jalle pour le développement des trames vertes et bleues. Nous avons passé plusieurs délibérations à ce sujet d'ailleurs. Ensuite, il y a les propriétés Degrave et Baysse qui sont des réserves foncières. La propriété Bouey, 16 rue Henri Martin, sera à usage de parkings directement connectés à la place de la République. L'ASL Bois de Preuilhac est une réserve foncière qui sera gardée telle quelle dans le cadre de notre politique de nature en ville. Et la propriété Lagurgue est un terrain qui a été mis à disposition d'une association de jardiniers. C'est donc un porté à connaissance. Merci.

### **DG18\_056 Bilan des cessions et acquisitions 2017. Porté à connaissance**

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de



service public prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et de leurs cessions immobilières.

Le bilan doit être annexé au compte administratif. Les dispositions sont reprises aux articles L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les acquisitions et cessions retenues dans le présent bilan sont celles réalisées sur l'exercice budgétaire 2017 par la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

➤ CESSIONS

Nom de l'acquéreur	Situation	Surface Terrain	Objet	Prix
Maison Baron	3 Rue Ulysse Maleyran	261 m <sup>2</sup>	Propriété bâtie	235 000,00 €
Maison Baron	1 Rue Ulysse Maleyran	655 m <sup>2</sup>	Propriété bâtie	202 000,00 €

➤ ACQUISITIONS

Nom du vendeur	Situation	Surface Terrain	Objet	Prix
Groupement forestier « le Marais » - GIRAUDEAU – DEPART - GRAVEY	Bordures de Jalles	38 603 m <sup>2</sup>	Développement des trames vertes et bleues	3 860,30 €
DEGRAVE	Rue Claude Debussy	1814 m <sup>2</sup>	Propriété bâtie	275 000,00 €
BAYSSE	27 Rue Henri Martin	143 m <sup>2</sup>	Propriété bâtie	165 000,00 €
BOUEY	16 Rue Henri Martin	871 m <sup>2</sup>	Propriété bâtie	280 000,00 €
ASL Bois de Preuilhac	Lieu dit Tiran-Biron	3388 m <sup>2</sup>	Propriété non bâtie	7 800,00 €
LAGURGUE	Lieu dit Pont Rouge	5485 m <sup>2</sup>	Propriété non bâtie	25 000,00 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2017 qui lui a été présenté.

**Monsieur Ouillade**

Mes chers collègues.

Je tenais à revenir juste sur une acquisition rue Henri Martin car elle m'interpelle sur un point. Cette acquisition est faite pour réaliser des places de parking proches du centre-ville pour compenser celles perdues sur la place de la République suite au projet que vous avez imposé à nous tous. Mais au vu des constructions qu'il y a dans ce quartier, nous allons forcément constater que les riverains vont utiliser ces places proches de chez eux quand ils rentreront en fin d'après-midi et même ceux qui ont une place de parking en sous-sol. Du coup, où vont se garer les clients des commerces, les utilisateurs du Carré des Jalles, ceux qui viennent le soir pour le cinéma, pour un spectacle ou pour une soirée dans la salle des grands foyers ou pour les vœux du Maire ? Ne pouvant se garer, ces utilisateurs, ces spectateurs ne vont plus revenir en centre-ville, vont le fuir et vont se tourner vers les salles des villes voisines plus accessibles. Vous vouliez faire du centre-ville un lieu de vie, nous n'allons être qu'une banlieue dortoir.

Pour en revenir d'ailleurs aux travaux de la place que vous présentez comme des travaux ne coûtant que 1,5 million d'euros aux Saint-Médardais, je comprends bien donc par ce bilan qu'il faut rajouter d'un seul coup les acquisitions faites pour compenser les places de parking, sans compter donc du coup l'aide financière de la Métropole. Ce projet va dépasser les 2 millions d'euros pour les Saint-Médardais. Voilà, ce que je voulais dire sur ce bilan.

**Monsieur le Maire**

Écoutez, cela va être assez simple de vous répondre. Premièrement, la compensation, comme vous dites, des places de stationnement de la place de la République se fait avec un excédent

qui va être de l'ordre d'une trentaine de places. Nous aurons trente places à peu près de plus dans un périmètre de 150 mètres aux alentours que l'on n'avait pas aujourd'hui sur la place de la République, alors je ne vois pas comment les gens qui veulent venir dans nos animations diverses, de plus en plus fréquentes effectivement, auraient de la peine à se garer. Je crois que cela va très bien se passer. Il faut bien que vous fassiez œuvre d'opposition mais enfin je ne vois pas de sujet là-dessus.

Pour le reste, vous faites des comptes, très bien, mais est-ce que vous avez pris en compte ce qu'il se passe, je vous fais la même réponse qu'à votre voisin, mais est-ce que vous prenez en compte ce qu'il se passe là ? Ce n'est pas simplement qu'une histoire de comptabilité de parking, c'est une évolution du centre-ville de Saint-Médard. Saint-Médard est une ville qui est marquée par l'automobile, par la question des années 70 à peu près. Pourquoi ? Parce que Saint-Médard est une ville très étendue, on est obligé de se déplacer en automobile et surtout parce que l'équipe précédente avait été en échec pâtant sur la question des transports publics, qui étaient totalement insuffisants et lamentables pour une ville de 30 000 habitants. Nous sommes arrivés ici en 2014, nous avons fait un effort considérable sur le transport public, qui va trouver sa pleine réalisation dans peu de temps donc on peut, à partir de là, faire évoluer le centre-ville dans un sens plus favorable aux piétons, aux modes doux, à la bicyclette, au plaisir que l'on peut avoir à être en centre-ville et tout cela, c'est cela qui s'organise. Alors dans votre comptabilité, qui est une comptabilité aux petits pieds, vous mettez cela dans la case du stationnement et bien non, cela se met dans toutes les cases. C'est un changement profond de la ville, c'est un changement de la ville dans le sens de l'humain donc Monsieur Ouillade, je vous invite désormais à peut-être regarder plus transversalement les choses et vous verrez que cela sera très bénéfique pour vous.

#### Pour information du Conseil Municipal

**Madame Thibaudeau** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes. Les deux parcelles concernées sont répertoriées sur le plan qui a été joint à la délibération et elles sont hachurées en rouge. Il s'agit donc de deux parcelles et elles sont vendues à un montant respectif de 150 000 euros chacune.

#### **DG18\_057 Cession 2 lots à bâtir - Quartier Hastignan. Autorisation**

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées ED298 – ED54 – ED53 et ED286, situées chemin de Mauran dans le quartier d'Hastignan. La superficie totale du terrain est de 1713 m<sup>2</sup>, ce qui permettra la création de 2 lots à bâtir desservis par chemin d'accès.

Ces lots, isolés, ne pouvant pas être rattachés à un projet d'ensemble compte tenu de leur configuration et de leur localisation, la Ville envisage de procéder à la cession de ces 2 lots pour un montant respectif de 150 000 € chaque lot, soit 300 000 € pour l'ensemble des lots.

Après avis de la commission réunie le 21 mars 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la décision de vendre le bien au prix de 150 000 € par lot.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2018, article 2115.

#### **Monsieur Morisset**

C'est gentil Monsieur le Maire mais je vous avoue que quelque part c'est vrai que « majeur », il y a beaucoup de définitions à lui donner parce que franchement c'est vous qui me dites effectivement d'un côté que finalement la place de la République, les écologistes devraient voter pour et ainsi de suite, vous voyez ce que je veux dire au niveau du « majeur », il ne faut pas se contenter simplement de la vision, comme cela, d'un projet. Il y a effectivement aussi parfois des détails et dans les détails on peut dire que l'on est d'accord et puis dans un autre

non.

Je vais poser la question très simplement. Jusqu'où s'étendent les quartiers puisque apparemment..., ah non je me suis trompé, c'est pour la prochaine délibération.

**Adopté à 34 Pour et 1 Abstention**

**Madame Thibaudeau** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous sommes au lotissement Les Provinciales et l'Association Syndicale de ce lotissement souhaite rétrocéder l'espace vert à la ville. Cet espace vert est hachuré en rouge sur le plan qui a été joint à la délibération. Pourquoi cette rétrocession ? La ville souhaite y développer un projet de jardin de poche au bénéfice des habitants du quartier. Cette rétrocession peut se faire uniquement après le transfert à Bordeaux Métropole d'une impasse qui est hachurée en jaune sur le plan directement connectée au terrain mais pour faire ce transfert, il faut lui donner un nom. Donc, nous vous proposons tout simplement de la dénommer la voie Impasse Bernard Palissy.

#### **DG18\_058 Dénomination de voie Impasse Bernard Palissy. Autorisation**

Le lotissement Les Provinciales, créé en 2003, est situé Rue Bernard Palissy face à l'ancienne gare de chemin de fer d'Issac. Constitué de 21 logements, il comprend également l'opération Gironde Habitat « Les Provinciales ». L'Association Syndicale du Lotissement a engagé une procédure de rétrocession de l'espace vert à la Ville, parcelle référencée au cadastre sous le numéro DX139. D'une surface de 2500 m<sup>2</sup>, la Ville souhaite y développer un projet de jardin de poche au bénéfice des habitants du quartier.

La rétrocession de cet espace vert ne pourra avoir lieu qu'après le transfert à Bordeaux Métropole de la petite impasse d'environ 60 m de long, cadastrée DX135. Cette voirie, qui dessert actuellement la résidence Les Provinciales, est située à proximité de l'angle formé par la rue Bernard Palissy et l'avenue Blaise Pascal.

Pour ce faire, et après avis de la commission du 21/03/2018, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : Impasse Bernard Palissy.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination : Impasse Bernard Palissy.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférant.

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur Morisset, rapidement s'il-vous-plaît.

#### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire. Toujours.

#### **Monsieur le Maire**

Rarement. Je ne voudrais pas être obligé de faire respecter le règlement intérieur qui prévoit que normalement il n'y a pas plus de 5 minutes d'intervention. Vous êtes à peu près à 20 minutes dix fois par Conseil.

#### **Monsieur Morisset**

D'accord. J'ai entendu.

Je me permets simplement de rectifier aussi quelque chose que j'ai entendu tout à l'heure de votre bouche.

#### **Monsieur le Maire**

Ne rectifiez pas tout ce qui vous déplaît dans ce que je dis sinon on y sera encore à six heures

du matin.

### **Monsieur Morisset**

Non, je vais faire très court. Vous allez voir, je vais essayer de vous rendre service Monsieur le Maire. Je vais vous conseiller, parce que ce n'est qu'un conseil, d'éviter de parler des tribunes dans un Conseil Municipal, c'est interdit d'après le règlement français. La démocratie est telle qu'elle est aujourd'hui, il n'y a pas besoin de revenir sur une tribune dans un Conseil. Je pense que c'est un détail important.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Morisset, les élus font ce qu'ils veulent, cela s'appelle de la démocratie. Je ne sais pas où vous prenez votre inspiration.

### **Monsieur Morisset**

Ce que j'entends, c'est effectivement qu'il n'y ait pas de point particulier de ce côté-là, c'est simplement un conseil donc je vous le donne. Il est donné.

Alors ma question est simple, c'est jusqu'où s'étend le quartier puisque la notion de quartier est évoquée dans cette délibération puisque effectivement cette zone finalement sera remis aux quartiers ? Donc je pose la question de savoir jusqu'où ira-t-elle cette zone de quartier ?

### **Monsieur le Maire**

Il me semble que comme le suggèrent mes collègues, c'est entre Hastignan et Issac.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous abordons en effet une délibération importante puisqu'il s'agit pour nous ici de voter l'ensemble des subventions aux associations. Depuis 2014, la municipalité a engagé un ensemble d'actions visant à soutenir la vie associative locale : un accompagnement technique et logistique tout au long de l'année, le forum des associations à chaque rentrée, les assises de la vie associative et le versement de subventions qui sont un véritable levier pour les associations.

Délibération donc importante car elle marque notre volonté politique de soutenir fortement le tissu associatif avec près de 1,2 million d'euros versés en subvention de fonctionnement et ce répartis entre plus d'une centaine d'associations agissant dans des domaines aussi différents que l'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, la défenses des droits et des causes, l'économie et le développement local, l'action caritative et humanitaire, les loisirs et la vie sociale, la culture et le sport. A ces subventions s'ajoutent les différentes mises à disposition de locaux et/ou de matériel qui ne sont pas valorisées mais qui représentent de réels avantages pour les associations qui peuvent en bénéficier. Certaines de ces actions peuvent être également soutenues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF. Je pense notamment à la Maj, la Boulangerie ou la Ruche qui en bénéficient.

Je précise également que la thématique annuelle permettant le versement d'un fond d'amorçage spécifique, en rapport avec l'année nature, était l'éco-responsabilité et que nous attribuerons la somme de 4 300 euros pour la mise en place de projets particuliers. A titre d'exemple : l'Estran qui a proposé de construire des toilettes sèches en collaboration avec les classes SECPA d'Hastignan pour le festival JHR, Surf rider pour l'organisation de l'événement phare du 8 juin « les enfants pour l'Océan » visant à sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement, le Centre d'animation de Feydit qui ambitionne de devenir une association de quartier éco-responsable en engageant une démarche globale dans ses pratiques (mieux acheter, sensibiliser et impliquer les usagers, bénévoles et professionnels et cetera). De plus, 9 500 euros seront versés aux associations qui souhaitent investir dans du matériel spécifique,

par exemple : 5 000 euros pour l'entente athlétique de Saint-Médard, 3 000 euros à l'ASSM, 5 000 euros pour la MAJ. Enfin, je souhaiterais mentionner les nouvelles associations que nous avons pu subventionner cette année : l'association de football américain, les Foxs et le paintball sportif de Gironde ; les Sapeurs Pompiers Cadets et les Clowns Stéthoscopes pour leur action en faveur de l'éducation et de la santé ; et, les Unions sportives des écoles élémentaires d'Hastignan et de Corbiac pour leurs actions en lien avec les plus jeunes.

Je voudrais rappeler, à ce stade, que la commune apporte son concours financier aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt général et que la demande de subvention répond aux critères suivants, critères qui sont précisés dans le dossier de demande de subvention : être en lien avec les axes de la politique associative et/ou annuelle de la ville, proposer son activité sur la commune principalement et l'activité doit répondre à un besoin du territoire.

Nul besoin de préciser qu'il s'agit ici d'argent public, mais cela va mieux en le disant, et que lors de l'étude minutieuse des demandes par les services et les élus thématiques concernés, nous nous attachons à donner ce que nous estimons juste au regard du projet, pour aider à l'action de l'association et pour répondre à l'intérêt général.

J'en profite pour remercier le service des finances et notamment Madame Joly pour sa patience, Madame Pons et l'ensemble des directeurs et chefs de services qui nous ont aidés mes collègues et moi à élaborer ce budget destiné aux associations. Il convient donc ici de fixer le montant des subventions à attribuer à chacune des associations figurant dans le tableau annexe, d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal et de décider d'amortir les subventions d'équipement sur trois ans. Merci.

#### **DG18\_059 Subventions aux associations pour l'exercice 2018. Autorisation**

Dans la continuité des actions engagées depuis 2014, la municipalité continue de développer son soutien à la vie associative. L'accompagnement technique et logistique tout au long de l'année, le forum des associations à chaque rentrée et les assises de la vie associative organisées en fin d'année s'inscrivent pleinement dans cette orientation.

Les subventions représentent en outre un véritable levier pour les associations.

Conformément au Rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 28 février 2018, la municipalité maintient son engagement financier auprès des associations, à hauteur de celui de 2017.

Les subventions peuvent être allouées en faveur :

- du socle de fonctionnement de votre association,
- d'un projet d'action(s) et/ou d'un projet annuel correspondant au thème « éco-responsabilité » retenu par la municipalité en 2018,
- certaines de ces actions peuvent être également soutenues dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la Caf.

Enfin, les subventions peuvent contribuer au financement d'un investissement spécifique.

Au cours de ce Conseil Municipal du 28 mars 2018, est voté le Budget Primitif pour l'année 2018, et notamment l'enveloppe globale des subventions destinée aux différentes associations. Ce montant doit être affecté, après arbitrage, à chaque association qui a formulé une demande pour l'année 2018.

Le montant total des subventions 2018 tient compte de la subvention votée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 et qui a fait l'objet d'un versement en début d'année 2018 (DG17\_197 Carnaval 2018 - Versement de subvention aux associations. Autorisation). Cette subvention concerne la FCPE pour sa participation au carnaval.

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la commune. Elles sont présentées dans une annexe distincte des associations bénéficiant d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

La Ville soutient également les associations qui souhaitent investir sur du matériel spécifique par l'octroi de subventions d'équipement.

Ces subventions seront imputées sur le compte 20421 du budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable des communes M14 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. Il est donc proposé de les amortir sur trois ans.

La Ville versera une subvention d'équipement aux associations suivantes :

- Entente athlétique de Saint-Médard-en-Jalles : 5 000 € pour l'achat de machines de musculation,
- L'ASSM : 3 000 € pour l'achat d'une toile de trampoline pour la section gymnastique,
- la Maison d'Animation des Jalles : 5 000 € pour l'aménagement d'une cuisine,
- Le Haillan Saint-Médard Tennis de Table : 300 € pour l'achat d'une table de tennis de table,
- Saint-Médard Basket Club : 1 500 € pour l'achat d'une paire de panneaux de basket gonflables.

Les subventions d'équipement ne seront versées aux associations qu'à réception de leurs factures d'achat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider le versement de ces subventions.

Il est enfin précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Madame Emmanuelle Alhaitz	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
Monsieur Antoine Augé	Saint-Médard Rugby Club, Association du personnel municipal
Monsieur Jean-Louis Roucher	Association du personnel municipal
Madame Hanusse	Association Socio Culturelle de l'Ouest, Centre d'animation de Feydit
Madame Vanessa Dumas	Maison d'Animation des Jalles
Monsieur Jacques Mangon	Bordeaux Technowest
Madame Dahbia Rigaud	Entente athlétique de Saint-Médard-en-Jalles

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le montant de subvention à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexe.

Impute la dépense correspondante à l'article 6574 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

Impute la dépense correspondante à l'article 20421 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions d'équipement.

Décide d'amortir les subventions d'équipement sur trois ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement des subventions d'équipement commencera sur l'exercice 2019 et finira sur l'exercice 2021.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien sûr, sur cette délibération, je vais avoir beaucoup à dire. Mais tout d'abord, je tenais à communiquer à tout le monde une information très méconnue dans la ville. Nous avons tous reçu en janvier un exemplaire du magazine « Le patrimoine ». J'en profite pour saluer le travail de mémoire que fait cette association. Dans ce numéro de janvier, un article revient sur l'histoire de l'association des « Saint-Médard » de France. Nous avons accueilli à Saint-Médard-en-Jalles, deux rassemblements, en 1997 et en 2009. D'ailleurs, je vous rappelle que le premier rassemblement, celui de 1997, était le premier en France et il s'est passé ici à Saint-Médard-en-Jalles. Je pose une question. Pourquoi depuis 2014, pourquoi depuis que vous êtes à la tête de la commune, vous n'adhérez plus à l'association nationale des « Saint-Médard » de France ? Il

faut le dire, il faut être franc, c'est un choix clairement politique. C'est une volonté de balayer et de gommer tout ce qui avait été fait avant vous. Nous l'avons vu, entre autre, pour le nom de Cap Ouest. Saint-Médard-en-Jalles est la commune la plus importante de cette association nationale et heureusement qu'une association de Saint-Médard-en-Jalles a pris le relais de votre défection pour ne pas mettre en difficulté l'association nationale. Je pense qu'il était important de dire cela ici dans cette assemblée, surtout que le coût de cette adhésion n'est que de 500 euros.

Ensuite, je me pose la question sur le bien fondé des commissions. Pour prendre position sur une délibération, il est important que nous ayons tous les documents. Que l'on nous cache des renseignements soit, mais que l'on nous refuse catégoriquement une information, c'est de l'obstruction. Il y a là un déni de démocratie ouvertement assumé. Lors de la séance de mercredi dernier, j'ai demandé la liste des associations ayant déposées un dossier de subvention et pour lesquelles une aide de la commune est refusée. J'ai très bien compris les critères pour l'obtention d'une aide et je comprends que nous décidions qu'aucune subvention ne soit versée à une association qui ne fait rien sur la commune ou qui ne se bat pas pour la commune. J'ai demandé alors que la ville écrive à ces associations pour leur indiquer pourquoi leur dossier n'a pas été retenu.

Je voulais aussi pour relativiser le volume des refus, par rapport aux subventions allouées cette année, connaître le montant de la subvention demandée de ces associations. Alors, pour l'obtention de la liste de toutes les associations ayant fait un dossier, il m'a été répondu non. Pour l'obtention du montant en euro que représentait ces demandes refusées, il m'a été répondu non. Pour l'obtention de formaliser par écrit auprès des associations le pourquoi du refus d'une subvention, il m'a été répondu non. En tant qu'élus, je suis désolé mais en tant qu'élus, il me semble normal d'avoir accès à ces informations pour juger en toute sincérité de cette délibération, ce qui n'est pas le cas. Je comprends le droit de réserve que j'ai en tant qu'élus et l'obtention de cette liste était seulement pour me faire un jugement et non pas pour la diffuser. Il y a donc là un problème de transparence, une opacité totale de vos choix.

De plus, vous vous vantez de maintenir vos engagements vis-à-vis des associations. Nous ne pouvons que constater que depuis que vous êtes aux responsabilités, le montant alloué aux subventions a baissé de 2014 à 2017 de 16,4% et le budget 2018 est en baisse par rapport au montant des subventions 2017. Je vous laisse faire le calcul. Je peux vous aider à le faire.

Nous voyons bien aujourd'hui que votre politique dépensière, en terme de communication et de projets pharaoniques, a ses limites. Cette politique se fait au détriment de nos associations. Dans l'état actuel, n'ayant pas eu connaissance de l'ensemble du dossier et malgré vos pratiques, nous allons approuver quand même cette délibération car nous croyons en nos associations et tout ce qui va dans le sens d'un soutien auprès de celles-ci ne peut être que valorisant pour notre commune. Merci de m'avoir écouté.

### **Monsieur Braun**

Je laisserai évidemment ma collègue en charge de la vie associative répondre sur le fond. Je voulais juste recontextualiser votre intervention parce que vous savez ce que l'on dit sur le fait qu'il faut balayer devant sa porte. Un des premiers dossiers que j'ai eu à gérer quand je suis devenu adjoint à la vie associative à Saint-Médard, c'est un courrier d'une association, Monsieur, qui faisait des actions d'animation dans la commune et qui a tenu une réunion au lendemain des élections municipales et qui a décidé, parce que c'était une majorité et une liste sur laquelle vous n'étiez pas qui a été élue aux affaires, vous avez décidé de cesser ces animations, vous nous l'avez écrit, si vous voulez, avec grand plaisir, on ressortira le document.

### **Monsieur Ouillade**

Je ne peux pas vous laissez dire cela, c'est mensonger. Vous avez, au premier Conseil Municipal que vous avez tenu, enlevé la subvention de l'association et après vous êtes revenu vers moi pour me demander si je maintenais quand même les fêtes de la Saint-Médard.

### **Monsieur Braun**

Je peux vous assurer, et je vous retrouverais tout ce qu'il vous faut, qu'au lendemain des

élections municipales, vous avez tenu une réunion, vous nous avez fait savoir que, par délit de faciès, nous étions centriste ou de droite et donc cela ne vous convenait pas et vous ne vouliez plus organiser de choses avec la municipalité. Vous le savez très bien, laissez-moi finir. Je vous ai écouté religieusement.

### **Monsieur le Maire**

S'il vous plaît Monsieur Ouillade, vous avez eu la parole. Vous dites beaucoup de choses fausses que j'écoute avec passion donc écoutez un peu les autres.

### **Monsieur Braun**

Je vous le dis en plus de manière, vous le voyez, très détendue parce que ce que je vous dis, je l'ai reçu en tant que nouvel élu majoritaire, adjoint, j'essayais de faire correctement ce pourquoi on nous avait élu et d'avoir cette attitude sectaire en face de moi et ce n'est pas ce que l'on essaye de faire quand même quand l'on fait de la vie associative. Il y a d'autres élus dans la salle qui sont Présidents d'association et croyez-moi, ils n'ont pas à se plaindre. Il y en a qui ont des locaux, il y en a qui ont des subventions en hausse. On fait cela sans sectarisme. Mais vous l'attitude que vous avez eu, le premier acte après notre élection, j'étais adjoint à la vie associative, je l'ai vécu par vous, comme Président d'association, comme un acte d'un grand sectarisme. C'est le premier point. Je vous prends à parti parce que vous avez eu des propos extrêmement mensongers à notre endroit.

Le deuxième point, c'est que certaines personnes, quand vous nous disiez toutes les informations que vous n'avez pas, qui ont connu le précédent mandat, y compris sur vos bancs, regardaient leurs pieds parce qu'à l'époque où nous étions dans l'opposition, on avait quarante fois moins d'informations, c'est sans commune mesure. Donc votre plaidoyer de tout à l'heure, pardon, mais vous vous êtes planté de liste quand vous avez été élu.

### **Monsieur le Maire**

Merci de ces précisions toujours utiles à une bonne qualité du débat.

### **Monsieur Cases**

Si vous voulez, je ne vois pas où est le problème, que vous reprochiez à des personnes qui sont dans une association de ne pas souhaiter travailler avec vous. Je ne vois pas le rapport avec la demande d'un élu du peuple, comme vous, de demander une liste pour savoir effectivement qui a demandé.

Alors, ce qui est quand même très intéressant au bout de quatre ans, quatre ans, deux tiers du mandat, vos seules références renvoient à avant mais bon sang, vous avez dit en permanence, nous on est transparent, nous on met tout sur la table, nous on dialogue, nous on discute, nous on a des critères. Voilà. Reprochez-nous ce que vous voulez mais ne dites pas, on fait la même chose parce que vous avez fait comme cela. Arrêtez, allez de l'avant, peut-être que les temps ont changé aussi, qu'effectivement le débat démocratique exige une transparence encore plus grande que celle que, je le reconnais également, l'on ne faisait pas. Ce que je veux signaler malgré tout, c'est que, à l'époque, et j'aurai fini, j'ai le souvenir très précis que nous adressions aux associations, pour lesquelles nous ne versions pas de subvention, un courrier. Et je peux même vous dire que ce courrier n'était signé, excusez-moi Monsieur Augé, que par l'Adjoint aux finances, dans la mesure où l'adjoint chargé du secteur ne tenait pas particulièrement à donner un refus, en quelque sorte, à une association qu'éventuellement il aurait à connaître. C'est une formule intéressante. Vous verrez Monsieur Augé, les gens viendront vous voir dans ces cas-là.

### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

Je voterai pour cette délibération mais je tiens surtout à préciser à la fois le fait qu'il y a des variations assez importantes dans cette délibération en fonction de chaque association, pas forcément en cohérence avec cet aspect des critères qui ont été évoqués par Madame Dumas. Il y aurait donc matière à discuter là-dessus. Globalement, je ferai simplement une remarque.



C'est que, dans le sens de l'histoire, donner 1 500 euros, par exemple, à une association de la chasse, voyez-vous, je trouve quand l'on est aujourd'hui avec une politique nationale qui met en place une possibilité aux chasseurs d'être équipés de silencieux et donc à terme d'être en possibilité de chasser très près des maisons, sans que cela ne s'entende, et que finalement il y a une certaine forme d'étalement urbain qui fait qu'à un moment donné, il y aura de plus en plus de personnes dans les territoires, je pense qu'il y aura sans doute quelques drôles d'épopées, voire dramatiques épopées dans nos environs. Et en même temps, cela me permet d'appuyer aussi le fait que d'un côté, par cohérence, l'on va, et j'en fait partie, essayer de donner des aides et des moyens à une association comme Surfrider qui a démontré effectivement toute sa pertinence autour des jalles ou ailleurs ou autour des routes ou autour des fossés et même donc sur la côte puisque c'est aussi l'un de ces leitmotiv, et, d'un autre côté, l'on va se retrouver avec des chasseurs qui vont avoir une certaine facilité à jeter leurs cartouches dans la forêt et que l'on va retrouver encore une fois quand on les ramasse dans ces zones. Donc c'est parfois une complication mais en même temps, je l'avoue, quelque part il y a une certaine forme de recherche de consensus, et je trouve cela intéressant, c'est que dans l'une des dernières initiatives en ramassage avec Surfrider, j'ai vu aussi des chasseurs s'impliquer pour le ramassage de leurs propres déchets. C'est-à-dire qu'ils sont conscients de la problématique eux-mêmes. Il se mettent d'un seul coup à analyser cette situation parce qu'il y a des associations qui les sollicitent. Et donc cela prouve bien que l'on est plus intelligent à plusieurs et ce qui prouve que les associations entre elles doivent un petit peu plus discuter et elles doivent un petit peu plus discuter au niveau du budget parce que finalement, malgré les critères qui soient, leur simple demande, cela a été dit comme cela en commission, c'est simplement ce qu'ils ont demandé qui a été attribué. Et je trouve quelque part, que l'on pourrait peut-être être un petit peu plus ambitieux et essayer de soutenir un petit peu plus fortement et donc d'inviter les associations à demander un petit peu plus pour être un petit peu plus eux-mêmes aussi ambitieux sur leur politique de développement sur les territoires et sur ce territoire. Merci beaucoup.

### **Madame Dumas**

Alors moi aussi Monsieur Ouillade, je suis étonnée parce que je me rappelle très bien, cela devait être juste après les élections effectivement le lundi, le mardi, voire le mercredi, mon collègue Pierre m'appelle pour me dire « écoute, tu vas avoir un souci, l'association Fêt'en Jalles a décidé de se dissoudre, il va falloir que l'on se débrouille sans eux pour toutes les animations de la ville ». Je vous ai reçu quelques jours après et effectivement vous aviez confirmé en disant que votre Conseil d'Administration avait décidé d'arrêter de travailler avec la commune, et, vous aviez l'air très embêté je ne dis pas le contraire, mais en tous cas, c'était pour moi un premier exemple de sectarisme politique puisque c'étaient mes premiers jours de mandat.

Par rapport aux « Saint-Médard » de France, vous organisiez effectivement les fêtes de la Saint-Médard qui dans mon souvenir n'étaient pas un événement exceptionnel mais après chacun se livrera à son appréciation, après ce n'est que mon avis. Vous dites que Saint-Médard-en-Jalles est la plus grosse Saint-Médard en fait, contributrice pour les « Saint-Médard » de France mais alors je ne vois pas trop l'intérêt général. On est là pour sauver cette association ou pour l'intérêt général de notre commune ? J'ai un petit peu de mal à le voir. Vous dites également, vous nous demandez si l'on est là pour gommer les choses qui ont été faites avant. Pardonnez-moi mais le Carré des Jalles, il est toujours là, la ludo-médiathèque, elle est toujours là, les événements tels que Jalles House Rock, il est toujours là, le carnaval, il est toujours là donc ne dites pas des contrevérités comme cela, c'est tellement énorme, alors plus c'est gros plus cela passe mais là vous êtes un petit peu dans l'exagération.

Quand on parle de transparence, on vous donne le plus d'informations possible et après il y a des choses qui légalement ne sont pas obligatoires. Ensuite, j'ai refusé non pas de vous donner les documents, j'ai refusé de répondre à votre ordre parce que vous m'avez donné un ordre et donc j'ai refusé de répondre à cet ordre. Concernant les courriers que vous nous avez proposé d'envoyer aux associations qui n'avaient pas de subvention, je trouve effectivement que c'est tout à fait judicieux de votre part et il y aura un courrier qui sera adressé aux quelques

associations qui se sont vues refuser une subvention cette année. Je pourrais vous donner la liste mais il n'y en a même pas une dizaine.

Concernant les différentes variations, oui Monsieur Morisset, il y a quelques variations. Alors, je pense notamment aux Taps que l'on a déduit des subventions puisqu'en fait, on payait les associations en prestations par rapport à ces Taps, du coup, on a fait effectivement un calcul pour pouvoir payer jusqu'en juin et on a enlevé ce qui était versé les années précédentes.

Pour répondre à votre remarque sur les associations de chasse, que j'entends et que je comprends complètement venant de vous, si un jour vous êtes aux affaires, je pense que du coup vous ne subventionnez pas ce type d'association mais pour l'instant l'ACCA est toujours subventionnée par notre commune. Merci.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

J'ai le plaisir de revenir en détails sur un des piliers de notre politique culturelle, à savoir l'EPCC le Carré-Colonnes, qui, pour votre information, est en cours de demande de renouvellement de conventionnement avec la mention « art et création ». Et nous pensons d'ailleurs qu'aujourd'hui le Carré-Colonnes remplit tous les critères qui lui permettraient de prétendre à l'attribution du label de « Scène Nationale ». Mais cela nous en reparlerons dans les prochains mois.

Résolument pluridisciplinaire, la programmation invite, sur le territoire, des artistes tant de la région Nouvelle Aquitaine que du monde entier. Reconnu au plan européen pour ses choix audacieux et ouverts aux esthétiques contemporaines, le Carré-Colonnes porte un large panorama de propositions accessibles aux familles.

Pour rappel, le Carré-Colonnes, c'est un festival international métropolitain à l'automne, un festival familial au printemps, plus de 100 spectacles pour plus de 300 représentations par an, soit environ 100 000 spectateurs dont 25 000 à Saint-Médard.

Il vous est donc proposé ici d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 084 126 euros à l'EPCC le Carré-Colonnes ainsi qu'une subvention d'équipement de 36 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière avec l'établissement.

#### **DG18\_060 Versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2018. Décision**

Lors de la séance du 30 novembre 2016 par délibération DG16\_162, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Carré-Colonnes.

La convention prévoit à son article 3-C le versement d'une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il est également prévu à l'article 3-D de cette convention la contribution de la Ville au budget d'investissement de l'EPCC en fonction des demandes de l'établissement présentées chaque année lors de la phase de préparation des budgets prévisionnels et en fonction des possibilités de la commune. Ce montant sera soumis à délibération du Conseil Municipal chaque année.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2018 de la ville, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 084 126 euros et de fixer celui de la subvention d'investissement versée à l'EPCC pour cet exercice à 36 000 euros afin de permettre à l'EPCC de s'équiper en divers mobiliers et matériels (matériels informatiques et techniques).

Les crédits pour le versement de ces subventions ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018 voté lors de ce Conseil Municipal du 28 mars 2018.

Le versement de la subvention de fonctionnement se fera selon les modalités définies par la convention particulière signée avec l'EPCC annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 084 126 euros à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2018. Cette dépense sera imputée sur le compte 65737.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention particulière avec l'EPCC annexée à cette délibération.

Décide d'allouer une subvention d'équipement de 36 000 euros à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2018. Cette dépense sera imputée sur le compte 204171.

Décide d'amortir la subvention d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804171 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement de la subvention d'équipement commencera sur l'exercice 2019 et finira sur l'exercice 2021 et comprendra trois échéances de 12 000 euros.

### **Monsieur Cristofoli**

Je voterai cette délibération et je voulais souligner que je trouvais très bien l'initiative qui a été faite par le Carré-Colonnes, de par sa secrétaire générale, d'intervenir dans les conseils de quartiers et les commissions des conseils de quartiers, alors si c'est vous qui avez sollicité Monsieur le Maire je vous félicite à vous, enfin à Vanessa en particulier. Et donc, je trouve que cette initiative est une très bonne initiative, à la fois dans les commissions des conseils de quartiers et à la fois pendant les conseils de quartiers et les séances plénières comme elle l'a fait avant hier à Hastignan, et, surtout, dans les commissions. On a évoqué le fait de réfléchir ensemble avec les gens des conseils de quartiers à comment faire pour que les Saint-Médardais puissent, à un moment donné, si cela les intéresse bien sûr, franchir le pas parce que je fais partie de ces gens qui pendant des années pensaient que le Carré des Jalles était quelque chose d'un peu bizarre, le Carré-Colonnes pardon. Et, en fait, une fois que j'ai franchi le pas et donc ce qui est intéressant c'est de franchir ce pas, pour se faire une idée et donc depuis je sais que c'est quelque chose de tout à fait accessible, intéressant, enrichissant et tout ce que vous voulez. Donc, je connais beaucoup de gens ici qui vont au Carré-Colonnes, qui est dans le Carré des Jalles. Je voulais donc souligner cette initiative qui est tout à fait pertinente.

### **Monsieur Cases**

A ce cortège de louanges, je voudrais ajouter ma pierre quand même et effectivement très sincèrement vous remercier, en définitive depuis que vous êtes aux affaires, d'avoir fait en sorte de maintenir malgré les contraintes, malgré les difficultés un niveau quasiment identique à ce qu'il y avait précédemment ou peut-être même supérieur pour l'EPCC. Cela n'arrivera pas très souvent mais je trouve effectivement que c'est très, très bien de votre part, d'autant plus que l'on sait que si l'on veut maintenir le niveau de qualité, l'on ne peut pas véritablement réduire notamment tout ce qui concerne la programmation artistique et cetera mais vous le savez aussi bien, voire mieux, que moi. Donc voilà, l'EPCC c'est très bien et c'est très bien que notamment avec la ville de Blanquefort, vous soyez sur la même longueur d'ondes pour maintenir les subventions à un niveau qui maintient la qualité de l'EPCC.

### **Monsieur le Maire**

Merci. L'hommage étant rare, on l'apprécie d'autant plus.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Hanusse** rapporte la délibération suivante.

**DG18\_061 Ouverture d'un pôle jeunesse sur la commune – Demande de subvention.  
Autorisation**

Dans le cadre de la création de son futur pôle jeunesse en direction des 13 – 25 ans, un projet de requalification de trois bâtiments, situés 12 et 14 avenue de La Boétie (parcelles AY 254 et AY 686) réunira les bureaux de la Mission Locale Technowest (antenne de Saint-Médard) et l'espace jeunes de la Ville (bureau information jeunesse et accueil de jeunes).

Ce projet vise une meilleure cohérence et complémentarité des interventions en direction des adolescents et des jeunes adultes. Il s'adresse à tous les publics avec une attention particulière pour les publics plus en difficultés. Cette synergie renforcera l'accompagnement individuel et l'animation des projets collectifs.

Dans cette logique, le rez de chaussée d'une superficie de 176,5 m<sup>2</sup> permettra un accueil commun, assuré pour le BIJ et la Mission Locale, ainsi qu'un accueil de jeunes avec un accès autonome en dehors des heures d'ouverture généraliste. Un espace extérieur de 133 m<sup>2</sup> complète le projet.

Les bureaux des conseillers de la mission locale, du coordinateur jeunesse et des médiateurs seront situés à l'étage.

Le montant de la maîtrise d'œuvre et des diagnostics divers est évalué à 53 366€ TTC (44 472 € HT) et celui des travaux à 564 600 € TTC (470 500 € HT).

Dans le cadre de ce projet la ville peut obtenir une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter une subvention auprès de tous organismes extérieurs, dont de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et le Conseil Départemental de la Gironde.

### **Madame Durand**

Bien sûr nous voterons pour cette délibération. Dire qu'il aura fallu quand même attendre au moins 18 mois pour déplacer ce qui existait déjà en mettant plus ou moins en berne ces services. Nous aurions besoin de précisions. Vous dites que ce projet portera une attention particulière pour les publics les plus en difficulté donc qu'entendez-vous par les plus en difficulté ?

Concernant les médiateurs, puisqu'ils auront un bureau, au dernier conseil de quartier ouest, une habitante a fait état d'incivilités, alcoolisation, rodéo, nuisances sonores, occasionnées par des groupes de jeunes au niveau de l'Asco qui perturbent le voisinage, apparemment rien ne serait encore fait en matière de prévention et de médiation auprès de ces groupes de jeunes, c'est une question.

Vous avez répondu, Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas interdire de tels regroupements, nous avons tous été jeunes, mais qu'une approche pédagogique serait préférable à la répression. Jusque-là nous sommes tout à fait d'accord. Mais après cela se corse car vous enchaînez en annonçant l'installation prochaine de vidéos à l'Asco. D'accord, mais cela ne fera que déplacer le problème et cela ne résoudra absolument pas le fond. Ce n'est pas pédagogique. Quand le problème sera déplacé, où iront ces jeunes ? Comment les rencontrer pour amorcer un prétendu travail pédagogique ?

Au delà d'un bureau à l'étage pour les médiateurs, très facile à réaliser, quid d'une prévention/médiation réelle de terrain ? Alors, quelle approche auprès des jeunes proposez-vous ? Quelles compétences de rue et de terrain, en dehors de la gendarmerie, proposez-vous pour intervenir sur les regroupements de jeunes et faire de la pédagogie, plus particulièrement en soirée et sur les lieux en retrait ? Les médiateurs actuels font des choses mais ils ne pourront certainement pas tout assumer sur la ville.

Vous êtes arrivés en 2014 et, quatre ans après, nous n'avons toujours aucune garantie de résultats quant à l'équilibre entre prévention, répression, dissuasion et médiation dont vous vous vantez en prétendant l'intégrer dans une politique volontariste et globale.

### **Monsieur Cristofoli**

Je me réjouis aussi que cet espace jeunes ré-ouvre en tout cas après quelques mois d'une

activité chaotique donc cela est une très bonne chose. Après, je voulais juste faire un rapport avec quelque chose que j'ai lu dans le dernier journal municipal parce que à chaque fois que je reçois le journal municipal, je suis très heureux de le lire, en général avant de m'endormir. Et là je tombe sur deux articles : le premier qu'est-ce-qu'on fait de son chien à Saint-Médard-en-Jalles ? Ça c'était intéressant. Le deuxième, c'était la journée type du lycéen. Alors je regarde et il y avait Adrien qui intervient dans ce document, qui explique qu' « il commence sa journée par une bonne promenade », donc c'est un lycéen, « dans le bois d'Issac, que Saint-Médard-en-Jalles est plaisante et que c'est réjouissant de manger à des prix raisonnables. Il évacue les mauvaises énergies puis prend un snack au centre commercial. Il conseille l'Étoile, cinéma agréable. A Saint-Médard-en-Jalles, il y a diverses activités fun pour passer des moments conviviaux. » Alors, il me manquait juste le moment où il allait à la boum avec ses copines. J'ai eu le sentiment en lisant l'article tel qu'il était rédigé que j'étais un peu à une autre époque. Alors je suis allé voir ma fille Juliette qui était encore au lycée l'année dernière et elle me dit où est-ce qu'ils l'ont « pécho » Adrien ? Et elle m'a dit qu'elle ne connaissait pas grand monde qui parle comme cela au lycée. Ce n'était pas du tout représentatif de la façon de parler des jeunes et bien sûr que globalement le fond n'est pas à remettre en question mais cela me donnait un sentiment bizarre. Je ne sais pas ce qui s'est passé mais j'ai besoin que notre journal municipal reflète vraiment Saint-Médard et que si l'on y fait parler des jeunes, qu'ils parlent vraiment comme des jeunes. Voilà, j'ai eu l'impression que cela avait été réécrit. C'est juste un sentiment donc je pose la question par rapport à cela et j'aurai occasion d'en parler avec Madame Battin. Et comme finalement c'était un peu une autre époque, que c'était très en lien avec le projet Renaissance, cette nuit-là je me suis endormi et j'ai rêvé qu'au milieu de la place de la République, avec le brumisateur, il y avait aussi une statue du roi Macron et donc rassurez-moi que l'on se contentera du brumisateur. C'était juste pour terminer parce qu'il est tard. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas pour vous Monsieur Morisset mais je dis de manière générale, on n'applique pas strictement le règlement intérieur mais, si toutes les interventions font quinze minutes, on va être obligé d'y revenir pour que chacun s'autodiscipline un peu.

#### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

Je vais être concis et simplement je vais peut-être plomber l'ambiance mais en début de ce conseil, il y avait eu cette minute de silence pour une personne effectivement héroïque. Et je crois, puisque l'on parle de la jeunesse au travers de cette nouvelle structure qui va se monter, il me semblait aussi assez important de rappeler que hier une certaine Linda Brown, qui était une jeune enfant à l'époque aux États-Unis, avait permis de lancer le mouvement contre la ségrégation des hommes de couleur, elle est morte hier et je trouvais que cela aurait pu aussi être une minute de silence qui aurait pu lui être rendue ce soir pour essayer de, un petit peu aussi, penser à ces enfants qui finalement sont écartés régulièrement. Je trouve qu'il y a beaucoup de bruit. Je ne sais pas si c'est moi qui fait trop de bruit ?

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce que vous pensez qu'il y a beaucoup de rapport entre votre intervention et la délibération que l'on est en train de rapporter ?

#### **Monsieur Morisset**

Je trouve que c'est relativement intéressant de voir que l'on remet finalement la place aux enfants dans cette commune au travers de cet exemple-là, qui au bout de quatre ans est quand même un changement. C'est à noter, donc je trouve que, quelque part, on avance un petit peu. J'ai entendu des mots importants comme une forme de vivre ensemble, de coopération, d'essayer de faire des choses comme cela. Je trouve que c'était au moins quelque chose à souligner et qui démontre que finalement ce que j'ai dit tout à l'heure, par rapport à une compréhension, à un moment donné sur ma droite ou à une incompréhension, je crois que quelque part ce soir Madame Hanusse vous démontrez que je suis content de voir qu'il y a une

certaine forme d'évolution. Merci beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Je ne suis pas sûr que Madame Hanusse avait besoin d'être beaucoup convaincue de ce qu'elle fait. Je pense qu'elle a réussi toute seule à se donner des idéaux.

### **Madame Picard**

Je voudrais tout simplement répondre en ce qui concerne la médiation et le travail qu'ils effectuent et la prévention sur le terrain. Je voudrais rappeler que notre équipe de médiateurs passe presque quatre heures par jour sur le terrain. Ils assurent une veille sociale. Ils font un travail remarquable. Il y a plus de 2 500 personnes qui sont rencontrées chaque année. Ils sont présents sur le secteur de l'Asco. Pas plus tard que lundi, nous avons fait une réunion à l'Asco entre la Directrice de l'Asco, le Police municipale, les médiateurs, un certain nombre de personnes était sur place pour faire le point justement sur la situation et je voulais donc vous assurer que, oui, il y a un travail de prévention qui est fait sur le territoire. Il n'y a pas que de la répression à Saint-Médard-en-Jalles.

### **Madame Hanusse**

Le travail fait par les médiateurs, je rejoins tout à fait ce que dit Marie-Odile, ils sont tous les jours en train de travailler. Pour que vous n'ayez pas de problème pour les repérer, ils ont une chasuble verte. Vous le savez et bien il ne fallait pas le dire que vous ne le voyez pas. Ils travaillent, ils tournent partout. J'ai même plaisanté en leur disant qu'il fallait remplacer leurs semelles de chaussures. Ils tournent beaucoup, ils travaillent avec les bailleurs sociaux, ils travaillent au pied des résidences, ils font des zones postées. Il s'agit d'accompagner les gens, avec des cafés, à discuter, pour essayer de créer un lieu d'échange (tout à l'heure on avait une réunion avec Clairsienne pour Berlincan pour essayer de trouver une salle, d'aménager, de faire un lieu de rencontres pour empêcher qu'il y ait des conflits et accompagner les gens qui sont en difficulté). Certes Berlincan, les Sources, c'est une zone un peu difficile, pour eux surtout et pas pour nous, donc c'est eux que l'on doit aider. Quant à me donner des leçons de vie en collectivité Monsieur Morisset et de vivre pour les autres, j'y ai passé ma vie, comme vous êtes plus jeune que moi vous deviez ne pas être né, et je n'attends pas de leçons de votre part sur ce que je suis capable de faire et comment j'ai engagé ma vie pour les autres. Merci.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Braun** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il s'agit d'une demande de subventions pour deux équipements. Il s'avère que le hasard fait que se sont deux que j'ai cités tout à l'heure dans mon intervention sur le budget c'est-à-dire la réfection de la salle Léo Lagrange et la création d'un parcours sportif santé aux bords de jalles. J'attire votre attention notamment sur la subvention que nous demandons au Département sur la salle Léo Lagrange. Je rappelle que bien qu'il soit l'un des plus grands collèges du Département, en nombre de collégiens, le collège d'Hastignan est aussi l'un des rares qui n'a pas d'installations sportives propres. Les collégiens sont donc, et c'est bien normal vu leur situation, l'un des principaux utilisateurs de cette salle. Donc la demande que nous faisons au Conseil Départemental a évidemment du sens et d'autant plus de sens à ce titre-là.

### **DG18\_062 Demande de subventions pour des projets de travaux sur des équipements sportifs.**

#### **Autorisation**

La commune prévoit de réaliser des travaux au sein du parc sportif municipal :

- Parcours sportifs sur la plaine des sports des bords de jalle : Création d'une aire avec des appareils de fitness (renforcement et souplesse musculaire et articulaire), panneau et signalisation de parcours de course à pied, randonnée pédestre et course d'orientation pour un montant estimé à 42 000 HT soit 50 000 € TTC ;

- Rénovation de la salle omnisports Léo Lagrange : Changement de la toiture avec désamiantage de l'existante, réfection du sol sportif de la salle omnisports, rénovation de l'éclairage avec passage en led sur l'équipement, travaux de rénovation des vestiaires et des espaces communs, ajout de locaux de stockage et mise en conformité accessibilité pour un montant estimé à 408 000 HT soit 490 000 € TTC.

Dans le cadre du projet de création de parcours sportifs, la Ville peut obtenir un subventionnement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la partie fitness park, éligible dans le cadre du projet Héritage 2024.

En ce qui concerne le projet de travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange, la Ville peut obtenir un soutien du Département de la Gironde sur la globalité des travaux et également ceux du CNDS et de la Caisse des dépôts pour la partie « Accessibilité handicapés ».

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter des subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport, du Département de la Gironde et de la Caisse des dépôts pour les projets de réalisation de travaux sur la salle Léo Lagrange et la plaine des sports des bords de jalle.

### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

J'avais posé une question en commission donc je ne sais pas si on vous l'a fait remonter Monsieur Braun puisque c'était Madame Vanessa qui avait présenté je crois, Madame Dumas, pardon. Cette fois-ci c'est un vrai lapsus, pardonnez-moi. Donc c'est simplement le fait que j'avais demandé à savoir quel était le coût du désamiantage puisque cela avait été évoqué et je n'avais pas eu la réponse donc comme c'était quelque chose qui était quand même important. Et je voulais savoir en même temps s'il y avait des bonnes mesures qui allaient être prises pour les riverains.

### **Monsieur le Maire**

Écoutez, on n'a pas la réponse là maintenant mais on vous la fera passer Monsieur Morisset. On n'est pas tout à fait sûr, apparemment 220 000 euros mais on va vérifier.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Layrisse** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Une délibération importante pour le Centre Communal d'Action Sociale puisque suite au vote du budget primitif, il s'agit de décider de verser cette subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, donc pour 2018 à hauteur de plus de 1 million d'euros (1,075 million d'euros) qui permettra au Centre Communal d'Action Sociale de fonctionner tel quel mais surtout aussi de développer ses projets, toujours pour accompagner les personnes en difficulté, les personnes âgées qui sont en recherche d'autonomie, la résidence Flora Tristan et tous les projets que l'on a développés lors des conseils d'administration du CCAS.

### **DG18\_0613 Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2018. Décision**

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2018 de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2018 au CCAS à 1 075 000 €.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018 voté lors de ce Conseil Municipal du 28 mars 2018.

Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies par la convention signée

avec le Centre Communal d'Action Sociale annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2018 d'un montant de 1 075 000 €. Cette dépense sera imputée au compte 657362 fonction 520.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CCAS annexée à cette délibération.

**Adopté à l'Unanimité**

### **Monsieur le Maire**

Enfin, il y a le dernier contrat qui était une affaire ajoutée sur table. Pardon pour le dépôt tardif mais il nous a semblé opportun de la mettre au vote dès maintenant parce que sinon cela aurait été préjudiciable au déroulement des questions donc c'est le contrat de propreté de Bordeaux Métropole, son approbation.

**Monsieur Acquaviva** rapporte la délibération suivante.

### **DG18\_064 Contrat de propreté de Bordeaux Métropole. Approbation**

Notre Métropole est parmi les plus attractives de France. En témoignent l'engouement croissant des touristes pour la Ville Unesco et son agglomération, mais aussi, et surtout l'arrivée de nouveaux habitants chaque année plus nombreux.

Cette croissance de la démographie et du tourisme participe à une augmentation de la dégradation de la propreté sur l'espace public métropolitain. Afin d'y remédier, et développer un vivre ensemble plus respectueux de l'environnement, Bordeaux Métropole initie le contrat propreté, lequel sera réévalué annuellement et pourra être enrichi de nouvelles propositions et mesures concrètes avec l'ensemble des signataires.

A travers ce contrat, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite s'engager à :

- promouvoir cette démarche collective d'amélioration de la propreté de l'espace public et poursuivre la sensibilisation des administrés à l'intérêt du traitement et de la réduction des déchets pour atteindre l'objectif du « zéro déchet » ;
- diffuser les directives de Bordeaux Métropole à travers une communication institutionnelle générale et plus ciblée lors des autorisations d'occupation du domaine public à des fins de terrasses, ainsi que dans la conception et l'affichage des différentes manifestations publiques ;
- rappeler aux usagers du domaine public leurs responsabilités, comme l'entretien des trottoirs, en résonance avec le projet métropolitain sur la végétalisation de ces derniers après l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Vu la délibération n°2017 / 844 adoptée le 22 décembre 2017 par le Conseil métropolitain visant l'amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole à travers un plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve le contrat de propreté de Bordeaux Métropole.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

Je voterai donc pour cette délibération. Simplement un rappel, c'est concernant l'appellation « phytosanitaire » pour être clair et là-dessus, je crois que l'on peut s'en féliciter que dans le débat public aujourd'hui les écologistes ont essayé de mettre en avant cette notion de dangerosité des phytosanitaires et aujourd'hui est décrié dans le débat public le produit phare de Monsanto, celui qui s'appelle le « Roundup ». Ce que je tiens surtout à rappeler aussi puisque l'on parle de particulier, puisque l'on parle de responsabilité, puisque l'on parle de



citoyenneté au sens large, puisque quelque part il y a une espèce de coaching et d'accompagnement des citoyens à faire attention à leur trottoir, il me semble aussi intéressant, en résonance avec la politique de la ville, puisque l'on a parlé de citoyens vigilants avec des pancartes qui rappellent qu'il faut absolument être en alerte entre nous mais, attention, il faut être raisonnable. Mais je ré-insiste, par rapport à une tribune que j'avais déjà évoqué, c'était concernant les voisins vigilants et donc entre autre, cela en fait partie, c'est d'être attentif au fait que le « Roundup » n'est plus vendu dans le commerce, aux particuliers, ce qui signifie que l'utilisation, sur des stocks des gens qui en ont encore chez eux, est interdit sur leur trottoir. Merci.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire**

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci chers collègues.

**La séance est levée.**